



Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats

- Région Martinique -

Etat des Lieux



Ortolan, *Columbina passerina*



Guignette américaine, *Actitis macularia*



Sterne naine, *Sterna antillarum*

Jean-François Maillard, Mai 2004

ETAT DES LIEUX

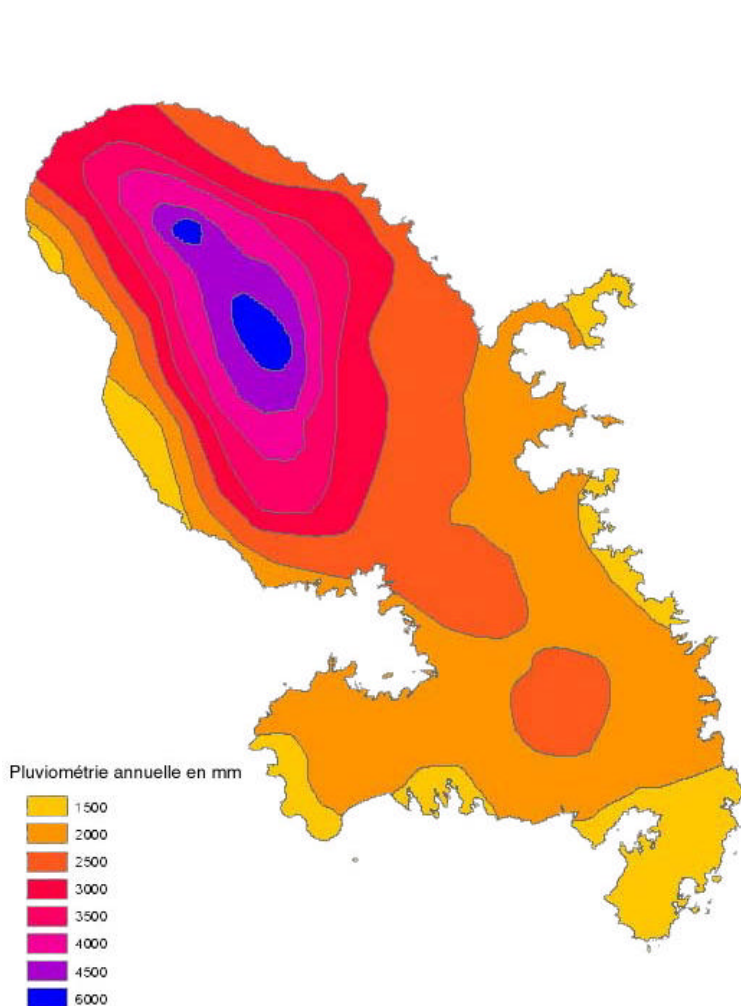
1. Description des habitats	3
1.1. Les forêts ombrophiles à mésophiles.....	5
1.2. Les forêts xérophiles.....	5
1.3. Les habitats de mangroves, arrières-mangroves et salines.....	6
1.4. Les habitats de falaises, côtes rocheuses, littoral sableux.....	7
1.5. Les îlets.....	7
1.6. Les habitats marins.....	7
1.7. Les habitats agricoles et pastoraux.....	9
2. La biodiversité actuelle et l'endémisme	10
2.1. L'endémisme.....	10
2.2. Les mammifères.....	13
2.3. Les reptiles.....	14
2.4. Les amphibiens.....	16
2.5. Les oiseaux.....	17
2.6. L'entomofaune.....	19
2.7. Les crustacés.....	19
2.8. Les mollusques et les échinodermes.....	20
2.9. Les poissons.....	21
3. Les espèces animales disparues et les espèces menacées	22
3.1. Les espèces disparues.....	22
3.2. Les espèces menacées.....	22
4. Répartition de la biodiversité animale par habitat	24
4.1. Biodiversité des forêts ombrophiles et mésophiles.....	24
4.2. Biodiversité des forêts xérophiles.....	25
4.3. Biodiversité des habitats littoraux : mangroves et arrières-mangroves, salines et plages, îlets et falaises rocheuses.....	25
4.4. Biodiversité des habitats agricoles et pastoraux.....	26
4.5. Biodiversité des habitats marins.....	27
5. Les usagers de l'environnement	29
5.1. Les activités agricoles.....	29
5.2. Les activités sylvicoles.....	30
5.3. Les activités cynégétiques.....	31
5.4. Les activités de loisir.....	32
6. Les menaces sur la faune sauvage et les habitats	34
6.1. La dégradation des habitats.....	34
6.1.1. Les habitats terrestres.....	34
6.1.2. Les îlets.....	37
6.1.3. Les habitats marins.....	37

6.2.	Les espèces exogènes.....	38
6.3.	Le prélèvement d'espèces.....	41
6.4.	Les menaces d'origine naturelle.....	42
7.	La protection, la gestion et la conservation de la faune sauvage et de ses habitats..	43
7.1.	les acteurs concernés par la gestion de la faune et de ses habitats.....	43
7.1.1.	Les administrations et établissement publics.....	43
7.1.2.	Les instances dédiées à la faune et aux habitats.....	47
7.1.3.	Les collectivités territoriales.....	49
7.1.4.	Les associations naturalistes.....	51
7.2.	Les réglementations concernant les espèces.....	52
7.2.1.	Au niveau international et européen.....	52
7.2.2.	Au niveau national.....	55
7.2.3.	Au niveau local.....	60
7.3.	Les réglementations concernant les espaces.....	61
7.3.1.	Les conventions internationales.....	61
7.3.2.	Les protections relatives au Code de l'Environnement.....	61
7.3.3.	Les autres protections.....	64
7.4.	Les documents de programmation concernant la faune et/ou ses habitats.....	67
7.4.1.	Les documents d'orientation et de planification.....	67
7.5.	Les documents non opposables.....	70
8.	Annexes.....	72
	Liste des espèces prioritaires.....	72
	Bibliographie.....	74
	Table des illustrations.....	81
	Table des cartes.....	82
	Table des abréviations.....	83
	Adresses.....	84

1. Description des habitats

Le programme «Corine Land Cover» de l'IFEN utilisé en France métropolitaine ne couvre pas le territoire martiniquais. La typologie utilisée pour la description des habitats est inspirée de la nomenclature UNESCO (UNESCO 1973) reprise et adaptée par les travaux de M Joseph de l'Université des Antilles et de la Guyane et de M. Fiard de la Société des Galeries de Géologie et de Botanique de la Martinique (Fiard 1994; Joseph 1998). La thèse de M. Portecop (Portecop 1978; Portecop 1979) sur la phytogéographie et la cartographie écologique a apporté des compléments. La nomenclature UNESCO est basée en première approche sur les bioclimats créés par le relief de l'île (carte 1).

Rappelons que l'environnement végétal originel (rapportés par les premiers explorateurs) est purement forestier. Les unités végétales observables dans le paysage d'aujourd'hui sont les dérivés des communautés forestières du passé, cela depuis les limites littorales jusqu'aux plus hautes altitudes (Joseph 1998).



De haut en bas : Pitons des Carbets, mare temporaire sur la commune des Anses d'Arlet, Anse Trabaud), photos DIREN, 2003

Carte 1 : Carte de pluviométrie



- Forêt hygrophile
- Forêt xérophile
- Forêt mésophile
- Fourrés de savanes d'altitude
- Mangroves
- Lacs et salines
- Récifs coralliens
- Herbiers sous-marins
- Zones agricoles



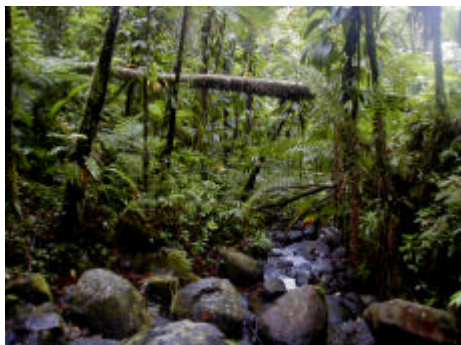
Carte 2 : Les habitats de la Martinique, adaptée de Fiard

La différenciation des formations végétales n'est pas aussi simple qu'exposé ci-dessous en raison des variations locales du relief se traduisant par une inter-gradation des formations végétales

1.1. Les forêts ombrophiles à mésophiles

Les formations sous bioclimat hyper-humide à la cime des montagnes les plus élevées du Nord de la Martinique (de 650m au vent, 800m sous le vent, nébulosité quasi-permanente et pluviosité élevée, supérieure à 5m par an) se caractérisent par des troncs tortueux et peu élevés, aux cimes, branches et troncs chargés d'épiphytes, principalement des bryophytes chamephytiques et des broméliacées, un sous-bois relativement lumineux, riche en fougères herbacées et en mélastomatacées.

Les formations sous bioclimat humide se rencontrent dans le Nord de la Martinique autour de la Montagne pelée et des Pitons du Carbet. En Martinique c'est ce que l'on appelle les « grands bois ». Cette forêt est fortement arrosée, entre 3 et 6 m par an, et se rencontre à des altitudes élevées (entre 300 et 600 m sur la côte au vent et entre 600 et 800/900 m sur la côte sous le vent). La végétation est de type luxuriant avec des arbres de haut port, certains pouvant dépasser les 40 m. Des lianes épiphytes relient les arbres entre eux. Les espèces végétales caractéristiques de ces formations sont le gommier blanc (*Dacryodes excelsa*), le bois-rivière (*Chimarrhis cymosa*), le châtaignier grandes feuilles (*Sloanea truncata*), le châtaignier petites feuilles (*Sloanea sinemariensis*), le magnolia ou bois pin (*Talauma dodeca petala*)... Sous ces arbres de haut port, se développent au gré de la compétition pour la lumière, des arbres de port moyen, des palmiers, des fougères arborescentes.



Les formations sous bioclimat subhumide sec à subhumide (« forêts mésophiles ») sont adaptées à une pluviométrie moyenne, variant, selon les secteurs, entre 2 et 3 m par an. Certaines essences caractérisent ces formations comme le bois blanc (*Simaruba amara*), le poix doux (*Inga laurina*) même si la caractérisation originelle de cette forêt reste difficile en raison de sa secondarisation avancée. Cette forêt est l'espace sur lequel se sont essentiellement développées les activités agricoles et urbaines. Les 9/10^{ème} de sa superficie ont été détruits pour de telles activités. Elles ne subsistent plus que dans le Nord de l'île, du niveau de la mer à environ 300-400 m d'altitude dans des proportions notables, Quelques reliques de ce type forestier existent dans le sud de la Martinique (Montagne du Vauclin, Bois La Charles, Morne Valentin..).

1.2. Les forêts xérophiles

La côte sous le vent est en général occupée par une végétation adaptée à une sécheresse accentuée, notamment pendant la période de « carême » où la pluviométrie est comprise entre 1 et 1.50 m par an. Sous ces conditions, se développe une formation végétale arborescente ou arbustive. On y retrouve le gommier rouge (*Bursera simaruba*), les poiriers

(*Tabebuia pallida et heterophylla*), le bois-savonette (*Lonchocarpus violaceus*), le figuier maudit (*Ficus laevigata*), le mapou (*Guapira fragrans*)... Des arbustes comme le petit merisier (*Schaefferia frutescens*), le lépineux jaune (*Zanthoxylon monophylon*) se développent. La composition végétale varie selon le type de substrat.

Cette forêt est très dégradée en Martinique et quelques espaces relictuels subsistent notamment à la Caravelle.

1.3. Les habitats de mangroves, arrières-mangroves et salines

Face à l'importance des enjeux qui pèsent sur les espaces occupés par la mangrove, celle-ci a fait l'objet de plusieurs études scientifiques depuis 30 ans. Les aspects structurels et fonctionnels de la végétation de la mangrove insulaire ont peu été étudiés à l'exception de l'étude de Brossard (Brossard, Imbert et al. 1991). La Baie de Fort de France a fait l'objet de plusieurs analyses, notamment par Fromard (Fromard 1989), Cuny (Cuny 1990) et surtout par Bouchon et Louis de l'Université des Antilles et de la Guyane (Bouchon, Bouchon-Navarro et al. 1991; Bouchon-Navarro, Bouchon et al. 1992). Il convient de noter les travaux de Chanteur (Chanteur 1980). La DIREN a mené en 1997 une étude bibliographique et scientifique (Marem 1997) en collaboration avec les collectivités locales, le PNRM et l'ONF avec pour objectifs d'identifier les contraintes liées au milieu et de proposer des mesures de protection. Quatre estimations de la surface des mangroves ont été réalisées au cours des 50 dernières années et, en 1994, elle était estimée à 1850 ha soit 6% des espaces boisés (BD TOPO, IGN, 1994). L'ensemble atlantique constitue de petites unités. L'ensemble caraïbe est essentiellement représenté par la baie de Fort de France qui a subi le poids du développement avec notamment l'agrandissement de l'aéroport et le développement de zones industrielles.



La mangrove est un habitat particulier se développant dans les baies bien abritées, calmes et peu profondes. La mangrove est un écosystème ouvert dont l'équilibre dépend du bilan entrée/sortie de matière organique, sédiments, éléments minéraux, entre l'amont (le bassin versant) et l'aval (le milieu marin). Cette spécificité rend cet habitat sensible aux modifications de ces systèmes connexes. Elle se caractérise par un nombre limité d'essences qui ont su s'adapter aux contraintes salines. Plusieurs espèces de palétuviers sont présentes dans la mangrove martiniquaise (*Rhizophora mangle*, *Conocarpus erectus*, *Avicennia nitida*, *Avicennia germinans*,

Laguncularia racemosa). Le niveau d'engorgement du sol et le taux de salinité créent des conditions où la composition végétale diffère (front de mer à *Rhizophora*, fourrés à *Rhizophora*, étangs bois-secs, peuplement monospécifique à *Avicennia* ou à *Laguncularia*...). En arrière, la mangrove peut céder la place à des marais herbacés saumâtres (*Eleocharis mutata*, *Fimbristylis spadicea*, *Paspalum vaginatum*...), à des boisements à *Haematoxylon*, à des fourrés à *Mimosa pigra*.

1.4. Les habitats de falaises, côtes rocheuses, littoral sableux

Les côtes martiniquaises présentent différentes morphologies, des falaises abruptes à forte érosion et des côtes rocheuses soumises à l'action de la mer, un littoral sableux dans les anses. Le littoral sableux est constitué de sable fin et blanc ou de sable gris noir issu de l'activité volcanique (Nord de l'île). Cent vingt plages, pour une longueur de 50 kms (15 % du linéaire côtier) alimentées en matériau corallien, ont une dynamique sujette à l'action des courants. Elles connaissent des phases d'engraissement et de dégraissage que des activités anthropiques viennent parfois contrarier.

1.5. Les îlets

Pour le compte du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Geode Caraïbes a réalisé une expertise biogéographique, écologique et géomorphologique de 24 îlets de la Martinique (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres 2000). La Martinique ne compte pas moins de 48 îlets le long de ses côtes majoritairement sur la côte atlantique. Cette expertise montre que chaque îlet possède des caractéristiques écologiques qui lui sont propres. Ils sont soumis à des conditions pluviométriques faibles, inférieure à 1250 mm/an, un important ensoleillement, une sécheresse climatique très longue.



Les îlets de la réserve naturelle de Sainte Anne. Photos DIREN, 2003

1.6. Les habitats marins

En Martinique, trois grands types de formations coralliennes sont présents :

- Le récif frangeant qui est, de loin, le type d'architecture récifale le plus répandu dans la Caraïbe. Large de quelques mètres à quelques dizaines de mètres, il se poursuit en profondeur par une pente externe récifale plus ou moins abrupte. Ce type de formation est surtout développé sur les côtes sud et est de l'île ;
- Le récif barrière : une barrière récifale, qui a une origine plus algale que corallienne, est installée sur la côte atlantique ;
- Les fonds coralliens non bioconstructeurs sont surtout développés sur la côte caraïbe, à l'Ouest de la Martinique, où les rivages ont des pentes abruptes. Toutefois, la biodiversité de ces communautés est souvent plus riche que sur les formations récifales des côtes Atlantiques.

D'après Bouchon et Laborel (Bouchon and Laborel 1986), les formations récifales les mieux développées sont situées sur la côte sud, dans la région de Sainte Luce ; d'un point de vue géologique aussi bien que biologique, elles sont très différentes de celles des autres secteurs de l'île. Une ligne pratiquement continue de hauts-fonds borde le rivage entre la Pointe du Diamant et Sainte Luce, délimitant une plate-forme, large de quelques kilomètres, immergée sous une dizaine de mètres d'eau et entaillée par des vallées sous-marines devant l'embouchure des rivières (Battistini 1978). En arrière et à l'abri de ces cayes récifales, se sont développées de vastes herbiers de Phanérogames marines et, au niveau de la côte, des mangroves.

La côte Ouest supporte des communautés coralliennes riches. Mais la morphologie particulièrement abrupte des fonds et l'abondance des cendres volcaniques originaires de la Montagne Pelée, pour la partie Nord-Ouest de la côte, ont empêché le développement d'édifices récifaux importants. Les formations coralliennes étaient probablement très abondantes dans la baie de Fort-de-France, mais ces peuplements coralliens ont subi, l'effet dévastateur d'une pollution intense.

Sur la côte atlantique, la partie Nord-Est de l'île (au Nord de Sainte-Marie), est dépourvue de formations récifales.

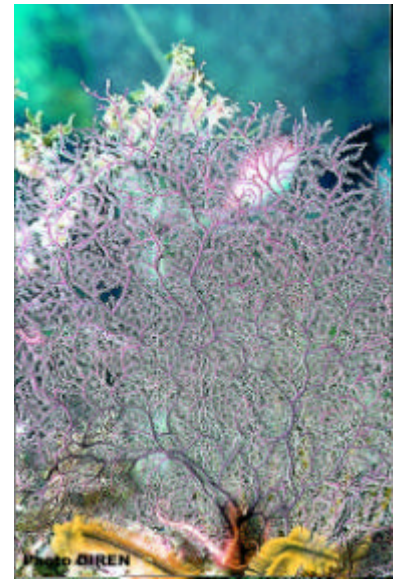
Au sud de la presqu'île de la Caravelle, la barrière récifale, d'origine algo-corallienne, borde la côte sur près de 25 km.

La pente externe récifale de la barrière, d'inclinaison modérée (20°) s'étend jusqu'à -20 m ou -30 m, profondeur à laquelle elle disparaît sous un talus sédimentaire. Cette pente externe supporte deux types de communautés benthiques :

- un peuplement corallien qui débute près de la surface par un horizon à *Acropora palmata* suivi par une zone peuplée de formes massives (*Montastrea*, *Diploria*) ;
- un peuplement algal à base d'Algues brunes (*Sargassum*, *Turbinaria*) qui tend de plus en plus à remplacer le peuplement corallien.

La partie sommitale de la barrière est également occupée par des Sargasses et des *Turbinaria*. La pente interne est constituée par une zone corallienne plus ou moins inclinée ennoyée par le sable vers - 15 m. Le recouvrement de la roche par les coraux est faible. Les fonds du lagon sont occupés par de grands herbiers de Phanérogames marines.

Six espèces de Phanérogames marines ont été recensées en Martinique (Laborel-Deguen 1984), mais les herbiers sont essentiellement constitués par deux espèces : *Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme*. Ils occupent une part prépondérante dans les écosystèmes marins de la Martinique. Ils sont particulièrement bien développés dans les baies. Sur la côte sud de l'île, entre les Anses d'Arlet et la Baie du Robert, ils s'étendent sur environ 3.900 ha (Chauvaud 1997). Dans la Baie de Fort-de-France, ils couvrent environ 240 ha (Manière, Bouchon et al. 1993).



1.7. Les habitats agricoles et pastoraux

L'île de la Martinique est marquée par une utilisation importante de l'espace par les activités humaines (densité moyenne de 350 hab./km²). De plus, en raison de la conformité de l'île avec ses reliefs au Nord très peu aménageables, la population et les activités se concentrent dans le centre et le sud, ce qui a amené à la réduction drastique des forêts originelles mésophile et xérophile.

Les données principales concernant l'occupation des sols montrent que les terres agricoles (SAU) occupent 31 % de la superficie totale soit environ 33 000 Ha, dont les 2/3 correspondent à des terres arables et cultures permanentes et l'autre tiers à de la surface enherbée et à des jardins familiaux.



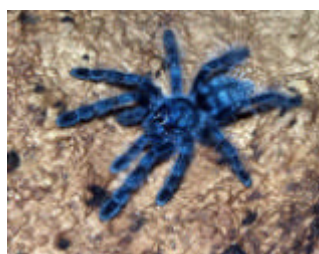
2. La biodiversité actuelle et l'endémisme

2.1. L'endémisme

La biodiversité des espèces se mesure principalement selon deux critères : la **richesse spécifique et l'endémisme**. La richesse spécifique est le **nombre d'espèces taxinomiques différentes** d'une région ou un pays. Quelques espèces dans un écosystème sont des espèces clé au fonctionnement et donc indispensables à la diversité.

La Martinique comme la Guadeloupe sont des îles des Petites Antilles les plus éloignées des foyers de dispersion de la faune et de la flore que constituent l'Amérique du Sud et les Grandes Antilles. En comparaison à la France métropolitaine et au département de la Guyane, le nombre d'espèces est très inférieur (tableau 3). Par exemple, plus de 180 mammifères vivent en Guyane contre une dizaine dans chacune de ces deux îles. Cependant, l'isolement géographique favorise la spéciation et de nombreuses espèces sont endémiques¹. Par exemple, seul 1 % des 180 mammifères terrestres de la Guyane sont endémiques strictes à ce département alors que ce chiffre avoisine 10 % en Martinique et 20 % en Guadeloupe.

Quatre espèces sont endémiques strictes à la Martinique (hors insectes et gastéropodes terrestres, tableau 5) : le carouge (*Icterus bonana*), le serpent trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*), la chauve-souris *Myotis martiniquensis* et la mygale *Avicularia versicolor* (tableau 4). La gorge blanche (*Ramphocynclus brachyurus*) et le trembleur gris (*Cincloerthia gutturalis*) sont endémiques de la Martinique et de Sainte Lucie. Le colibri à tête bleue (*Cyanophaia bicolor*) est endémique de la Martinique et de la Dominique. Par ailleurs, deux espèces de reptiles, l'anolis (*Anolis roquet ssp*) et le sphérodactyle (*Sphaerodactylus vincenti ssp*) ont leurs sous-espèces endémiques à la Martinique. Une vingtaine d'espèces sont endémiques des Petites Antilles (le sporophile rougegorge (*Loxigilla noctis*), le martinet chiquesol (*Chaetura martinica*), l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), la chauve souris monophylle (*Monophyllus plethodon*)... et une dizaine sont endémiques de la Caraïbe (moqueur corossol (*Margarops fuscatus*), colibri huppé (*Orthorhynchus cristatus*), hylodes (*Eleutherodactylus martinicensis* et *E. jonhstonei*)...



Avicularia versicolor



Iguana delicatissima

L'endémisme est la tendance d'une région à avoir des **espèces qui lui sont propres, localisées et exclusives**.¹

		France métropolitaine	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Amphibiens	Diversité	34	1	3	108	-
	Endémisme	4	-	2	5	-
	Taux d'endémisme	12 %	-	67 %	5 %	-
Reptiles terrestres	Diversité	33	8-9	21	158	3
	Endémisme	-	4	6	-	2
	Taux d'endémisme	-	45-50 %	29 %	-	67 %
Mammifères terrestres	Diversité	97	11	14	183	2
	Endémisme	-	1	1-3	2	-
	Taux d'endémisme	-	9 %	7-20 %	1 %	-
Oiseaux nicheurs	Diversité	276	65	70	718	18
	Endémisme	1	2	1	1	7
	Taux d'endémisme	0.5%	3 %	1,5 %	0,15 %	39 %
Mollusques continentaux	Diversité	660	59	91	97	68
	Endémisme	180	15	9	6	21
	Taux d'endémisme	28 %	25 %	10 %	6 %	31 %

Tableau 3 : diversité spécifique (hors espèces introduites) et endémisme stricte de la France métropolitaine et des DOM

Au-delà de l'endémisme stricte à la Martinique, certaines espèces ne se rencontrent qu'aux Petites Antilles ou plus largement qu'à la Caraïbe (tableau 4).

	Nb d'espèces (y compris les introductions)	End Mart	End Ptes Antilles	End Caraïbes	Introduites
Amphibiens	5	-	-	1 (20 %)	4 (80 %)
Reptiles terrestres	16	4 (25 %)	3 (19 %)	2 (12 %)	7 (44 %)
Reptiles marins	5	-	-	-	-
Mamf terrestres et aériens	17	1 (6 %)	3 (18 %)	0	6 (35 %)
Mamf marins	17	-	-	-	-
Oiseaux nicheurs	65	2 (3 %)	11 (16 %)	6 (9 %)	13 (20 %)

Tableau 4 : Nombre total d'espèces, niveau d'endémisme et espèces introduites à la Martinique (entre parenthèse, le taux par rapport au total des espèces)

Classe	Espèce	Nom français	Endémisme
Arachnides	<i>Avicularia versicolor</i>	Mygale	Martinique
Mammifères	<i>Myotis martiniquensis</i>	Chauve-souris	Martinique
Oiseaux	<i>Icterus bonana</i>	Oriole de Martinique	Martinique
Reptiles	<i>Bothrops lanceolatus</i>	Trigonocéphale	Martinique
Reptiles	<i>Liophis cursor</i>	Couresse	Martinique, espèce éteinte ?
Oiseaux	<i>Cinclocerthia gutturalis</i>	Trembleur gris	Martinique et Sainte Lucie
Oiseaux	<i>Ramphocinclus brachyurus</i>	Moqueur à gorge blanche	Martinique et Sainte Lucie
Oiseaux	<i>Cyanophaia bicolor</i>	Colibri à tête bleue	Martinique et Dominique
Reptiles	<i>Anolis roquet ssp</i>	Anolis roquet	Sous espèces Martinique
Reptiles	<i>Sphaerodactylus vincenti ssp</i>	Sphérodactyle de Saint-Vincent	Sous-espèces Martinique
Amphibiens	<i>Leptodactylus fallax</i>	Crapaud des Antilles	Petites Antilles
Arachnides	<i>Acanthoscurria antillensis</i>	Mygale	Petites Antilles
Echinodermes	<i>Tripneustes ventricosus</i>	Oursin blanc comestible	Petites Antilles
Mammifères	<i>Ardops nicholli</i>	Chauve-souris	Petites Antilles
Mammifères	<i>Brachyphylla cavernarum</i>	Chauve-souris à tête de cochon	Petites Antilles
Mammifères	<i>Monophyllus plethodon</i>	Chauve-souris monophylle	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Buteo platypterus rivieri</i>	Petite buse	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Chaetura martinica</i>	Martinet chiquesol	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Cinclocerthia ruficauda</i>	Trembleur brun	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Contopus latirostris</i>	Moucherolle gobemouche	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Geotrygon mystacea</i>	Colombe à croissant	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Loxigilla noctis</i>	Sporophile rougegorge	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Margarops fuscus</i>	Moqueur grivotte	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Myadestes genibarbis</i>	Solitaire à gorge rouge	Petites Antilles
Oiseaux	<i>Myiarchus oberi</i>	Tyran janeau	Petites Antilles
oiseaux	<i>Quiscalus lugubris</i>	Quiscale merle	Petites Antilles
Reptiles	<i>Gymnophthalmus pleei</i>	Gymnophthalmus de Plée	Petites Antilles
Reptiles	<i>Iguana delicatissima</i>	Iguane des Petites Antilles	Petites Antilles
Reptiles	<i>Mabuya mabouya</i>	Scinque mabouya	Petites Antilles
Amphibiens	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Hylode de Johnstone	Caraïbes
Amphibiens	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Hylode de Martinique	Caraïbes
Oiseaux	<i>Columba squamosa</i>	Pigeon à cou rouge	Caraïbes
Oiseaux	<i>Fulica caribaea</i>	Foulque des Caraïbes	Caraïbes
Oiseaux	<i>Margarops fuscatus</i>	Moqueur corossol	Caraïbes
Oiseaux	<i>Orthorhynchus cristatus</i>	Colibri huppé	Caraïbes
oiseaux	<i>Pterodroma hasitata</i>	Pétrel diablotin	Caraïbes
Oiseaux	<i>Vireo altiloquus</i>	Viréo à moustaches	Caraïbes
Oiseaux	<i>Zenaida aurita</i>	Tourterelle à queue carrée	Caraïbes
Reptiles	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Thécadactyle à queue épineuse	Caraïbes

Tableau 5: les espèces endémiques (hors insectes, crustacés, gastéropodes)

2.2. Les mammifères

Dix-sept espèces de **mammifères terrestres et aériens** sont présentes en Martinique (tableau 6). Onze de ces 17 espèces sont des chiroptères ou chauves-souris. La chauve-souris *Myotis martiniquensis* est endémique à la Martinique (une sous-espèce est également présente à la Barbade). Trois autres espèces sont endémiques des Petites Antilles (*Monophyllus plethodon*, *Ardops nicholli*, *Brachyphylla cavernarum*) (Breuil and Masson 1991).

Les six autres espèces de mammifères sont toutes des espèces d'introduction ancienne à récente. Trois espèces de rongeurs anthropophiles (rat noir, surmulot et souris domestique) sont signalées dès le XVII^{ème} siècle. Le marsupial manitou (*Didelphis marsupialis insularis*) malgré son statut taxonomique a été introduit au XVIII^{ème} siècle en provenance de la Grenade (Breuil 2003). La mangouste, espèce prédatrice, a été introduite d'Indonésie en 1891 pour éliminer les rats et les serpents (*Bothrops lanceolatus*). Le raton-laveur a été signalé il y a une dizaine d'années et pourrait provenir de la Guadeloupe. (Bon Saint Côme and Tanasi 1994).



Manicou, DIREN 2001

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Endémisme
Chauves-souris	Chauve-souris	<i>Myotis martiniquensis</i>	Martinique
Chauves-souris	Chauve-souris à tête de cochon	<i>Brachyphylla cavernarum</i>	Petites Antilles
Chauves-souris	Chauve-souris monophylle	<i>Monophyllus plethodon</i>	Petites Antilles
Chauves-souris	Chauve-souris	<i>Ardops nicholli</i>	Petites Antilles
Chauves-souris	Fer de lance commun	<i>Artibeus jamaicensis</i>	Amériques
Chauves-souris	Chauve-souris	<i>Natalus stramineus</i>	Amériques
Chauves-souris	Chauve-souris	<i>Pteronotus davyi</i>	Amériques
Chauves-souris	Noctilion pêcheur	<i>Noctilio leporinus</i>	Amériques
Chauves-souris	Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>	Amériques
Chauves-souris	Sturnire grisâtre	<i>Sturnira lilium</i>	Amériques
Chauves-souris	Chauve-souris	<i>Tadarida brasiliensis</i>	Amériques
Marsupial	Opossum	<i>Didelphis marsupialis insularis</i>	Introduit 18 ^{ème} siècle
Carnivores	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	Introduit récent
Carnivores	Mangouste	<i>Herpestes javanicus auropunctatus</i>	Introduit 19 ^{ème} siècle
Rongeurs	Rat-surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Introduit 17 ^{ème} siècle
Rongeurs	Souris domestique	<i>Mus musculus</i>	Introduit 17 ^{ème} siècle
Rongeurs	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	Introduit 17 ^{ème} siècle

Tableau 6 : les mammifères terrestres et aériens de la Martinique

Quatorze espèces de **mammifères marins** (dauphins et baleines) ont été signalées sur les côtes et le large de la Martinique (Jeremie 2003) (tableau 7). La Guadeloupe signale 17 espèces dans ses eaux territoriales, ce qui laisse à penser que la liste martiniquaise ne serait pas exhaustive.

Ordre	Famille	Nom commun	Nom scientifique
Mysticètes	Balaenopteridae	Baleine à bosse	<i>Megaptera novaeangliae</i>
Mysticètes	Physeteridae	Cachalot	<i>Physeter macrocephalus</i>
Odontocètes	Ziphiidae	Baleine à bec de Blainville	<i>Mesoplodon densirostris</i>
Odontocètes	Delphinidae	Dauphin tacheté pantropical	<i>Stenella attenuata</i>
Odontocètes	Delphinidae	Pseudorque	<i>Pseudorca crassidens</i>
Odontocètes	Delphinidae	Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>
Odontocètes	Delphinidae	Orque naine	<i>Feresa attenuata</i>
Odontocètes	Delphinidae	Dauphin à long bec	<i>Stenella longirostris</i>
Odontocètes	Kogiidae	Cachalot nain	<i>Kogia simus</i>
Odontocètes	Delphinidae	Globicéphale tropical	<i>Globicephala macrorhynchus</i>
Odontocètes	Delphinidae	Dauphin de Fraser	<i>Lagenodelphis hosei</i>
Odontocètes	Delphinidae	Dauphin tacheté de l'Atlantique	<i>Stenella frontalis</i>
Odontocètes	Ziphiidae	Baleine à bec de Cuvier	<i>Ziphius cavirostris</i>
Odontocètes	Delphinidae	Dauphin Clymène	<i>Stenella clymene</i>

Tableau 7 : les mammifères marins de la Martinique (Jeremie 2003)

Le point sur les études :

Peu d'études ont concerné les mammifères terrestres. Une étude de l'AEVA, association basée en Guadeloupe, a compilé des données (hors cétacés et chiroptères) sur la Martinique (Lorvelec, Pascal et al. 2001). Breuil (Breuil 1997) a réalisé un inventaire des espèces de chauves-souris de l'Ilet Chancel. La Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFPEM) a mené en 2000 un inventaire des sites à chauves-souris en Martinique (Issartel 2000). Des notes ponctuelles existent sur la présence du raton laveur depuis 1994 (Bon Saint Côme and Tanasi 1994).

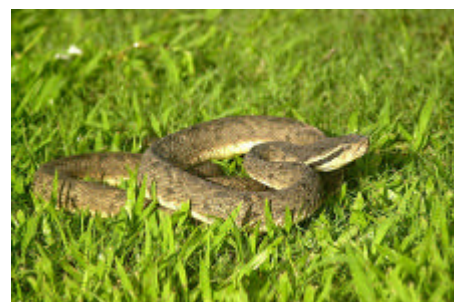
En mars 2004, la SFPEM a mené une étude complémentaire sur les chauves-souris. En 2004, une étude du manitou (*Didelphis marsupialis*) va être initiée par le laboratoire de Paléontologie de l'Université de Montpellier.

Les études sur les mammifères marins sont récentes. L'association Delphinia Sea Conservation a un pôle en Méditerranée et à la Martinique. Elle a centré ses actions dans la réalisation de missions d'étude des cétacés en haute mer. Récemment, l'association la SEPANMAR a initié des études d'inventaires des cétacés (Jeremie 2003).

2.3. Les reptiles

Seize espèces de **reptiles terrestres** ont été recensées (Breuil 2000) (tableau 8). Neuf de ces espèces sont indigènes à la Martinique. Les 7 autres ont été introduites. Deux espèces sont endémiques strictes à la Martinique : la couleuvre couresse (*Liophis cursor*) au statut très critique et le serpent trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*). Deux autres espèces présentent des sous-espèces endémiques à la Martinique : il s'agit du petit mabuya (*Sphaerodactylus vincenti*, 6 sous-espèces) et de l'anolis ou lézard (*Anolis roquet* - l'espèce nominative et 5 sous-espèces -). Trois espèces sont endémiques aux Petites Antilles (l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), le gymnophthalme de Plée (*Gymnophthalmus pleei*) et le mabuya (*Mabuya mabuya*) non revu depuis 150 ans. Enfin, le Thécadactyle (*Thecadactylus rapicauda*) et le sténostome à deux raies (*Leptotyphlops bilineatus*) sont endémiques des Caraïbes.

Les sept autres espèces de reptiles sont toutes des introductions. Trois espèces de tortues de provenance diverses sont signalées : la tortue charbonnière (*Chelonoidis carbonaria*) provenant probablement de la Guyane (Molokoïe et d'introduction ancienne), la tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) issue des animaleries et relâchée dans les cours d'eau et la tortue denticulée (*Chelonoidis denticulata*) dont la présence actuelle reste à établir. L'hémidactyle mabouia (*Hemidactylus mabouya*) est originaire d'Afrique et le tockay (*Gekko gecko*) a été introduit d'Indonésie dans les années 60. Enfin, l'iguane vert (*Iguana iguana*) présent au Fort Saint-Louis à Fort de France, et maintenant dans la moitié sud de l'île, provient des descendants des iguanes des Saintes maintenus en captivité dans le "zoo" du Père Pinchon et libérés dans le fort à la suite de sa fermeture il y a 50 ans.



trigonocéphale, DIREN 2004

Famille	Nom	Nom scientifique	Statut
Viperidae	Trigonocéphale	<i>Bothrops lanceolatus</i>	Martinique
Colubridae	Couresse	<i>Liophis cursor</i>	Martinique, disparu ?
Iguanidae	Anolis de la Martinique	<i>Anolis roquet roquet</i>	Sous-espèce Martinique
Iguanidae	Anolis de la Martinique	<i>Anolis roquet caracoli</i>	Sous-espèce Martinique
Iguanidae	Anolis de la Martinique	<i>Anolis roquet zebrillus</i>	Sous-espèce Martinique
Iguanidae	Anolis de la Martinique	<i>Anolis roquet majolgris</i>	Sous-espèce Martinique
Iguanidae	Anolis de la Martinique	<i>Anolis roquet summus</i>	Sous-espèce Martinique
Iguanidae	Anolis de la Martinique	<i>Anolis roquet salinei</i>	Sous-espèce Martinique
Gekkonidae	Sphérodactyle de Saint-Vincent	<i>Sphaerodactylus vincenti pheristus</i>	Sous-espèce Martinique
Gekkonidae	Sphérodactyle de Saint-Vincent	<i>Sphaerodactylus vincenti ronaldi</i>	Sous-espèce Martinique
Gekkonidae	Sphérodactyle de Saint-Vincent	<i>Sphaerodactylus vincenti festus</i>	Sous-espèce Martinique
Gekkonidae	Sphérodactyle de Saint-Vincent	<i>Sphaerodactylus vincenti adamas</i>	Sous-espèce Martinique
Gekkonidae	Sphérodactyle de Saint-Vincent	<i>Sphaerodactylus vincenti josephinae</i>	Sous-espèce Martinique
Gekkonidae	Sphérodactyle de Saint-Vincent	<i>Sphaerodactylus vincenti psammius</i>	Sous-espèce Martinique
Iguanidae	Iguane des Petites Antilles	<i>Iguana delicatissima</i>	Petites Antilles
Iguanidae	Scinque mabouya	<i>Mabuya mabuya</i>	Petites antilles, disparu ?
Gymnophthalmidae	Gymnophthalme de Plée	<i>Gymnophthalmus pleei pleei</i>	Petites Antilles
Gekkonidae	Thécadactyle à queue épineuse	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Caraïbes
Leptotyphlopidae	Sténostome à deux raies	<i>Leptotyphlops bilineatus</i>	Caraïbes
Testudinidae	Tortue charbonnière	<i>Geochelone carbonaria</i>	Introduit ancien
Testudinidae	Tortue denticulée	<i>Geochelone denticulata</i>	Introduit ancien
Emydidae	Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i>	Introduit récent
Iguanidae	Iguane vert	<i>Iguana iguana</i>	Introduit année 1950
Gekkonidae	Tockay	<i>Gekko gecko</i>	Introduit année 1960
Gekkonidae	Hémidactyle mabouia	<i>Hemidactylus</i>	Introduit ancien
Gymnophthalmidae	Gymnophthalmus d'Underwood	<i>Gymnophthalmus underwoodii</i>	Introduit

Tableau 8 : les reptiles terrestres de la Martinique, d'après Breuil, 2003

Cinq espèces de **tortues marines** fréquentent la Martinique (Chevalier and Lartiges 2001). Trois espèces viennent y pondre (tortues luth, imbriquée et verte). Aux Antilles françaises, les différentes espèces de tortues marines sont généralement décrites par des noms locaux (Tableau 9). Ces dénominations peuvent varier selon les îles ou les sites.

Noms scientifiques	Nom commun	Noms Martiniquais
<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	Tôti vé, tôti blanc, tôti soleil
<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouanne	Kawan, tôti jaune, tôti grand'lo
<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olivâtre	Zekal ron
<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	Karet
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	Tôti a klin, tôti cerkeil, kawan, tôti chaloup, tôti gran d'lo

Tableau 9 : les tortues marines des Antilles françaises

Le point sur les études :

Les reptiles terrestres sont étudiés par le Muséum d'Histoire Naturelle en la personne de Michel Breuil (Breuil 1997; Breuil 1999; Breuil 2002; Breuil 2004). Un ouvrage est en cours de rédaction pour la Martinique. Ce travail se couple d'analyses génétiques modifiant le statut de certaines espèces. Le trigonocéphale a été étudié dans une approche médicale en raison de la toxicité de son venin et un DEA a été soutenu sur cette espèce en 2002 (Gros-Desormeaux 2002).

L'ONCFS a produit un plan de restauration des tortues marines dans les Petites Antilles (Chevalier 2003). Ce document constitue le fil conducteur des actions à mettre en œuvre en Martinique. Actuellement, les pontes, les indices ponctuels de présence et tous types d'informations sur les tortues sont recueillis par la DIREN et la SEPANMAR dans le cadre de l'Observatoire des tortues marines.

2.4. Les amphibiens

Cinq espèces d'**amphibiens** sont actuellement présentes en Martinique (tableau 10) (Breuil 2000) et une a disparu, le crapaud de la Dominique : *Leptodactylus fallax* (Lescure 2000). Une seule espèce serait indigène et endémique des Caraïbes (*Eleutherodactylus martinicensis*). Quatre espèces ont été introduites mais le statut de l'hylode de Johnstone (*Eleutherodactylus johnstonei*) est indéfini (introduit ou indigène). Le crapaud géant (*Bufo marinus*) a été introduit au XIX^{ème} siècle ; un dendrobate (*Colostethus chalcopis*), décrit comme endémique de la Martinique (Kaiser, Coloma et al. 1994), a un statut énigmatique. La rainette des maisons (*Scinax cf. ruber*) a été signalée pour la première fois par Breuil (Breuil 1997) et se rencontre dans toute la moitié sud de la Martinique.



E. Johnstonei, Breuil

Ordre	Famille	Espèce	Statut
Anura	Leptodactylidae	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Endémique des Caraïbes
Anura	Bufo	<i>Bufo marinus</i>	Introduit
Anura	Dendrobatidae	<i>Colostethus chalcopis</i>	Introduit ?
Anura	Hylidae	<i>Scinax cf. ruber</i>	Introduit
Anura	Leptodactylidae	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Introduit ?

Tableau 10 : les amphibiens présents à la Martinique

Le point sur les études :

Le travail sur les amphibiens est conjoint à celui des reptiles terrestres (MNHN). Michel Breuil a mené pour l'ONF une étude sur le Nord de la montagne Pelée en 1997 (Breuil 1997). Des travaux plus anciens de Lescure (Lescure 1979; Lescure 1979; Lescure 2000) se sont intéressés à l'introduction d'amphibiens et à la disparition du crapaud des Antilles (*Leptodactylus fallax*). Une étude génétique sur *Bufo marinus* est en cours par l'INRA.

2.5. Les oiseaux

Plus de 200 espèces **d'oiseaux** fréquentent l'île de la Martinique (Bon Saint Côme and Le Dru 1994). Ces espèces peuvent être endémiques (au niveau de la Martinique, des Petites Antilles ou de la Caraïbe), indigènes mais non endémiques (elles existent aussi hors de la Caraïbe), migratrices ou introduites. La Martinique a été identifiée comme une « Zone d'Endémisme » pour les oiseaux des Petites Antilles (Bird Life International - <http://www.birdlife.net/>). En effet, deux espèces sont endémiques de la Martinique - l'Oriole de Martinique (*Icterus bonana*) et la sous-espèce de la gorge-blanche (*Ramphocinclus brachyurus*) ; onze sont endémiques des Petites Antilles et cinq sont endémiques des Caraïbes (tableau 11). Une cinquantaine d'espèces sédentaires (non migratrices) dont l'aire de répartition dépasse la Caraïbe nichent à la Martinique (moqueur des savanes (*Mimus gilvus*), ortolan (*Columbina passerina*)...).

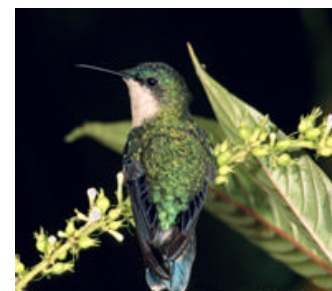
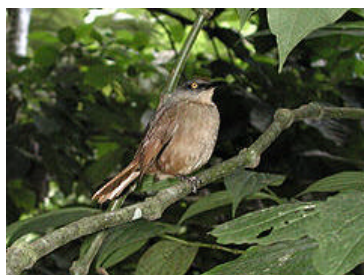


Environ 110 espèces migratrices fréquentent la Martinique. Certaines d'entre elles viennent nicher à la Martinique (9 espèces) comme les sternes, les puffins, les phaétons. Plus de 80 espèces séjournent en Martinique pour hiverner ou au cours d'une halte vers le Sud des Amériques (chevaliers, bécasseaux, canards, certains passereaux...). Signalons qu'une trentaine d'espèces ne fréquentent la Martinique que de manière occasionnelle comme le pélican brun qui est signalé entre le Prêcheur et le Carbet.

Une vingtaine d'espèces est signalée comme exogènes à la Martinique. Bien que certaines soient arrivées naturellement comme le héron garde-bœuf ou le vacher luisant, la grande majorité de ces espèces a été introduite à partir de relâchers de cages ou de volières. Peu d'informations sont disponibles sur la taille et la dynamique des populations de ces espèces mais il semble que certaines d'entre-elles soient en expansion (bengali, sporophile...).

Famille	Nom	Nom scientifique	Endémisme
Icteridae	Oriole de Martinique	<i>Icterus bonana</i>	Martinique
Mimidae	Moqueur à gorge blanche	<i>Ramphocinclus brachyurus</i>	Sous-esp Martinique
Trochilidae	Colibri à tête bleue	<i>Cyanophaia bicolor</i>	Sous-esp Martinique
Columbidae	Colombe à croissant	<i>Geotrygon mystacea</i>	Petites Antilles
Emberizidae	Sporophile rougegorge	<i>Loxigilla noctis</i>	Petites Antilles
Falconidae	Petite buse	<i>Buteo platypterus</i>	Petites Antilles
Ictéridae	Quiscale merle	<i>Quiscalus lugubris</i>	Petites Antilles
Mimidae	Trembleur gris	<i>Cinclocerthia gutturalis</i>	Petites Antilles
Mimidae	Trembleur brun	<i>Cinclocerthia ruficauda</i>	Petites Antilles
Mimidae	Moqueur grivotte	<i>Margarops fuscus</i>	Petites Antilles
Muscicapidae	Solitaire à gorge rouge	<i>Myadestes genibarbis</i>	Petites Antilles
Tyrannidae	Tyran janeau	<i>Myiarchus oberi</i>	Petites Antilles
Tyrannidae	Moucherolle gobemouche	<i>Contopus latirostris</i>	Petites Antilles
Columbidae	Tourterelle à queue carrée	<i>Zenaida aurita</i>	Caraïbes
Columbidae	Pigeon à cou rouge	<i>Columba squamosa</i>	Caraïbes
Mimidae	Moqueur corossol	<i>Margarops fuscatus</i>	Caraïbes
Rallidae	Foulque des Caraïbes	<i>Fulica caribaea</i>	Caraïbes
Vireonidae	Viréo à moustaches	<i>Vireo altiloquus</i>	Caraïbes

Tableau 11 : Endémisme aviaire (Bon Saint Côme and Le Dru 1994)



De gauche à droite : Trembleur brun, solitaire à gorge-rouge et colibri à tête bleue, espèces endémiques des Petites Antilles

Le point sur les études :

Différents guides de reconnaissances et de biologie des espèces d'oiseaux sont disponibles pour les Antilles (Pinchon 1963; Garrido, Keith et al. 1985; Bénito-Espinal 1990; Bénito-Espinal and Hautcastel 2003). Des suivis de populations de limicoles sont réalisés par le Parc Naturel Régional sur les réserves naturelles des îlets de Sainte Anne et de la Caravelle (Bulens, Le Dru et al. 1994; Brithmer, Nicolas et al. 2000; Brithmer and Pascal 2000; Brithmer 2001). L'association d'Ornithologie de la Martinique (AOMA) et le PNRM suivent l'évolution des populations de la gorge-blanche (*Ramphocinclus brachyurus*), espèce endémique de la Martinique, sur la presqu'île de la Caravelle. Elle a lancé, par ailleurs, un suivi des populations de l'avifaune introduite en milieu agricole. La Fédération Départementale des Chasseurs et l'ONCFS mènent des études sur les columbidés et plus particulièrement sur la tourterelle à queue carrée (*Zenaida aurita*) depuis 1986 (Tayalay 1995; Lartiges and Levesque 2000). L'année 2004 verra le lancement d'une étude sur les « perdrix » - *Geotrygon montana* et *Geotrygon mystacea* - par l'ONCFS, la Fédération des Chasseurs et la DAF. Une étude sur les limicoles des Petites Antilles (Guadeloupe et Martinique) est prévue pour 2004 par l'ONCFS. Par ailleurs, une thèse de l'Université des Antilles et de la Guyane sur la relation espace-avifaune est en cours depuis mi-2003.

2.6. L'entomofaune

Aucun inventaire exhaustif n'est disponible sauf pour certains ordres (lépidoptères rhopalocères, lépidoptères hétérocères (Sphingidae, Saturnidae, Arctidae et en partie les noctuelles et pyrales (Le Duchat d'Aubigny, Lalanne-Cassou et al. 1995), Castnidae (Pierre and Pierre-Baltus 2003), Pterophoridae (Bigot and Deknuydt 1998)). Chalumeau s'est intéressé aux coléoptères et en particulier aux Scarabeidae. Parmi cette famille, l'espèce la plus connue est le dynaste hercule dont la sous-espèce martiniquaise (*Dynastes hercules reidi*) est protégée par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 1995 (Pinchon 1976). Trente-trois espèces de Scarabeidae ont été recensées en Martinique dont 6 endémiques de l'île et 6 autres des Antilles (Chalumeau 1983). Il s'est aussi intéressé aux coléoptères Cicindelidae (Balazuc and Chalumeau 1978). Villiers a mené une étude sur les Cerambycidae (Villiers 1980). Parmi l'ordre des orthoptères, une étude des phasmes a été effectuée en 1998 et cinq espèces ont été recensées et une est considérée comme endémique de la Martinique (Donskoff, Langlois et al. 1999; Dorel, Langlois et al. 2000). La Société Française d'Odonatologie a réalisé en 1999 un inventaire partiel des libellules de Martinique (Dommanget 2000; Donnelly 2000; Dumont 2000). Une liste de 22 espèces d'anisoptères (demoiselles) et de zygoptères (libellules) a été établie. Peu de renseignements sur certains ordres comme les Hyménoptères, Diptères, Hémiptères (hétéroptères), isoptères sont disponibles.



Matoutou, DIREN 2003

Bonet a produit un rapport sur les mygales martiniquaises en 1994 (Bonet 1994). La matoutou, *Avicularia versicolor*, endémique de la Martinique est protégée par arrêté préfectoral du 9 novembre 1995. D'autre part, Lopez a étudié d'autres arachnides (Lopez 1994; Lopez 1996-1997). Cinq espèces de scorpions ont été décrites de la Martinique (Lourenço 1984; Lourenço 1987).

Le point sur les études :

Aucune étude n'est inscrite à l'heure actuelle dans un programme défini. Les études passées sont des études ponctuelles (SFO, INRA, ASPER). Les collections du Père Pinchon sont consultables au Conseil Régional et une diffusion des connaissances est prévue. Les inventaires ZNIEFF comportent un volet entomofaune.

En vue de combler les lacunes, des inventaires sur les ordres cités plus-haut sont nécessaires.

2.7. Les crustacés

Plus de 40 espèces de **crustacés décapodes** (homards, crabes, langoustes) ont été recensées en Martinique et la liste n'est pas exhaustive (Maréchal 1998; Lim, Meunier et al. 2002). 13 espèces de crustacés fréquentent les eaux douces de la Martinique (Lim, Meunier et al. 2002). Trois de ces espèces sont endémiques des Antilles. Les autres espèces se rencontrent en



Langouste royale, photo DIREN 2003

mer (certains crabes, araignées et les crevettes de mer...), sur l'estran, le littoral sableux ou en mangroves et en arrières-mangroves (crabes dont certains très prisés pour leur chair comme *Cardisoma guanhumi*).

Le point sur les études :

Les crabes de terre (*Cardisoma guanhumi*) font l'objet d'études menées par l'association AMEPAS basée à Sainte Anne avec l'Université des Antilles et de la Guyane (Dubois 1997; Etile 1998; AMEPAS 2001). Une thèse a débuté sur la biologie de la reproduction du crabe de terre en 2003. Les suivis des populations, la biologie de la reproduction, et une étude socioculturelle apportent les éléments nécessaires à la gestion de cette espèce (réglementation).

Les crustacés décapodes d'eau douce ont été inventoriés par le Muséum National d'Histoire Naturelle et un ouvrage a été édité (Lim and Daubat 1995; Lim, Meunier et al. 2002). Une thèse est en cours de réalisation sur les crustacés primitifs des mares (Rabet 2004).

2.8. Les mollusques et les échinodermes

Sur 37 espèces de **mollusques terrestres** recensées, au moins 11 et peut être 15 sont endémiques (Bouchet and Von Cosel 1991). Par ailleurs, sur les 20 espèces de **mollusques d'eaux douces** recensés, aucune ne présente un endémisme (Bouchet and Von Cosel 1991). *Melanoides tuberculata* a été découverte pour la première fois en 1979 en provenance d'Afrique de l'Est. Les études ont montré une rapide colonisation de toute l'île (Pointier, Thaler et al. 1993). Une autre espèce, *Amerianna carinata*, venant d'Australie a été découverte dans la rivière du Galion en 1987 (Pointier 1996). Il est raisonnable de penser que d'autres espèces ont été introduites via les échanges maritimes, en particulier dans les rades et les ports.



Plus de 360 espèces de **mollusques marins** ont été recensées en 1984 (Lamy, Pointier et al. 1984) mais les auteurs admettent qu'un nombre de 500 à 600 espèces fréquentent les eaux marines et exploitent les herbiers, les récifs coralliens. Lesley Sully a réalisé plusieurs inventaires pour la Société des Galeries de Géologie et de Botanique de la Martinique et une collection y est entreposée. Ses travaux ont donné lieu à la publication d'ouvrages (Sully 1984; Sully 1990; Sully and Tucker Abbott 1998). Le plus connu de tous les mollusques marins est le lamby (*Strombus gigas*), espèce soumise à réglementation internationale (CITES), qui fait l'objet d'un commerce aux retombées importantes dans toute la Caraïbe (TRAFFIC 2003).

Une quarantaine d'espèces d'échinodermes se rencontre dans les eaux de la Martinique et le plus connu est l'oursin blanc *Tripneustes ventricosus*. Cette espèce est très consommée et recherchée en Martinique. Sa pêche est réglementée par un arrêté préfectoral. Sur des secteurs prédéfinis, sa pêche est autorisée pour un mois et uniquement par des professionnels.

Le point sur les études :

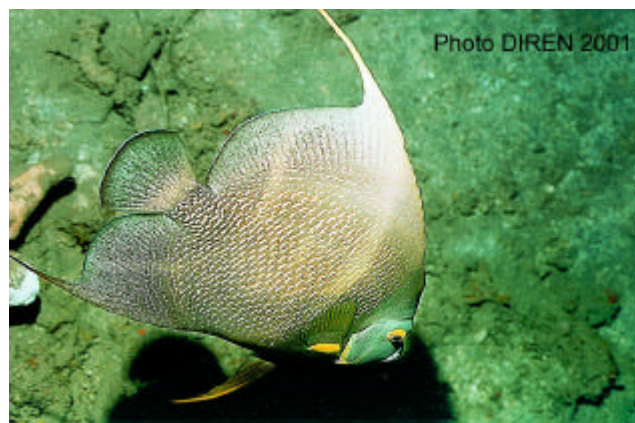
Une étude récente sur le lambi et son commerce dans la Caraïbe a été réalisée dans le cadre de la CITES par TRAFFIC² en 2003 (TRAFFIC 2003).

L'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais (OMMM) coordonne et réalise les actions techniques adoptées par le comité local Martinique de l'Initiative Française pour les Récifs CORalliens (IFRECOR) en faisant l'acquisition de connaissances sur le milieu récifal.

2.9. Les poissons

Les Orientations de Gestion et de Conservation de la faune sauvage et de ses habitats n'a pas pour objet de s'intéresser aux poissons.

Cependant pour information, un inventaire des poissons des formations récifales de la Martinique a permis de recenser 143 espèces (Bouchon and Laborel 1986; Bouchon-Navarro, Bouchon et al. 1992). Dans la baie de Fort-de-France, 87 espèces vivent en bordure de mangrove (Louis, Bouchon et al. 1995) et 65 espèces dans les herbiers de Phanérogames (Bouchon-Navarro, Bouchon et al. 1992). Au total, environ 300 espèces de poissons fréquentent les côtes de la Martinique, si on considère également les espèces pélagiques. De plus, la Martinique compte 22 espèces de poissons d'eau douce (Lim, Meunier et al. 2002).



² TRAFFIC est un programme commun du WWF (Fonds Mondial pour la Nature) et de l'UICN (Union Mondiale pour la Nature) consacré à la surveillance du commerce d'espèces sauvages

3. Les espèces animales disparues et les espèces menacées

3.1. Les espèces disparues

L'UICN a recensé 7 espèces dans la catégorie « Eteinte » (EX) (IUCN 2003), mais il apparaît à la lecture de la bibliographie que le chiffre s'élève à 11 espèces disparues en Martinique (tableau 12).

Deux espèces de mammifères se sont éteintes, dont 1 endémique de la Martinique. Il s'agit d'un rongeur *Megalomys desmarestii* dont la dernière population aurait vécu sur les flancs de la Montagne Pelée et se serait éteinte suite à l'éruption de 1902 (Balouet and Alibert 1989). La seconde est le phoque-moine carnivore éteint. Le lamentein (*Trichechus manatus*) a disparu de la Martinique mais il est encore présent à Cuba, en Floride, et sur les côtes atlantiques de l'Amérique du Sud.

Cinq espèces d'oiseaux ont disparu de la Martinique. L'ara et le perroquet de la Martinique, espèces endémiques à la Martinique, se sont éteints dès l'arrivée des premiers européens. La chouette des terriers, le flamant rose et le troglodyte familial ont disparu.

L'herpétofaune (reptiles et amphibiens) de la Martinique est très appauvrie. Elle a vu la disparition de deux reptiles, l'holotropide (*Leiocephalus herminieri*), endémique de la Martinique, et le boa constrictor (*Boa constrictor*). Deux autres espèces de reptiles, le scinque mabouia (*Mabuya mabouya*) et la couresse de Martinique (*Liophis cursor*) n'ont pas été revus depuis plusieurs décennies (Breuil and Day 1997; Breuil 2000). Un crapaud (*Leptodactylus fallax*), encore présent à la Dominique ne fait plus partie de la faune martiniquaise.

Signalons que quatre espèces (3 oiseaux et un rongeur - l'agouti -) ont été introduites de par le passé et ne sont plus présentes actuellement en Martinique.

Classe	Nom	Nom scientifique	Statut biologique
Oiseau	Perroquet de Martinique	<i>Amazona martinica</i>	Eteint
Oiseau	Ara de Martinique	<i>Ara martinica</i>	Eteint
Mammifère	Rat Musqué	<i>Megalomys demarestii</i>	Eteint
Mammifère	Phoque-moine des Caraïbes	<i>Monachus tropicalis</i>	Eteint
Amphibien	Crapaud des Antilles	<i>Leptodactylus fallax</i>	Disparu
Oiseau	Flamant rose	<i>Phoenicopus ruber</i>	Disparu
Oiseau	Chouette des terriers	<i>Speotyto cunicularia</i>	Disparu
Oiseau	Troglodyte familial	<i>Troglodytes aedon</i>	Disparu
Mammifère	Lamantin	<i>Trichechus manatus</i>	Disparu
Reptile	Boa constrictor	<i>Constrictor constrictor</i>	Disparu
Reptile	Holotropide de l'Herminier	<i>Leiocephalus herminieri</i>	Disparu
Oiseau	Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>	Introduit-Disparu
Oiseau	Perruche	<i>Forpus passerinus</i>	Introduit-Disparu
Oiseau	Messenger solitaire	<i>Sagittarius serpentarius</i>	Introduit-Disparu
Mammifère	Agouti	<i>Dasyprocta leporina</i>	Introduit-Disparu

Tableau 12 : les espèces de vertébrés disparus de la Martinique. <http://www.redlist.org/>

3.2. Les espèces menacées

La liste Rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature classe les espèces animales et végétales selon leur risque d'extinction en 9 catégories : **Eteint (EX)**, **Eteint à l'état sauvage (EW)**, **En danger critique d'extinction (CR)**, **En danger (EN)**, **Vulnérable (VU)**, **Quasi menacé (NT)**, **Préoccupation mineure (LC)**, **Données insuffisante (DD)** et **Non évalué (IUCN 2003)**.

Tortue luth, Niel



Un certain nombre d'espèces de la Martinique a été évalué par l'IUCN. Les Antilles françaises accueillent toujours une forte diversité de tortues marines mais les effectifs de la quasi-totalité des espèces ont très nettement chuté. Ainsi, deux espèces de tortues marines - la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) - sont en danger critique d'extinction (CR). De même chez les reptiles terrestres, la couleuvre couresse (*Liophis cursor*) est dans cette même catégorie. Son dernier refuge pourrait être le Rocher du Diamant mais elle n'a pas été contacté depuis plusieurs dizaines d'années. Quatre espèces sont considérées comme en danger (EN) par l'IUCN : il s'agit de la sous-espèce du moqueur gorge-blanche (*Ramphocinclus brachyurus*), endémique à la Martinique, et de trois autres espèces de tortues marines (tableau 13).

Classe	Nom	Nom scientifique	IUCN
Reptiles	Tortue luth	<i>Dermochelys coriacea</i>	CR
Reptiles	Tortue imbriquée	<i>Eretmochelys imbricata</i>	CR
Reptiles	Couresse	<i>Liophis cursor</i>	CR
Oiseaux	Moqueur à gorge blanche	<i>Ramphocinclus brachyurus</i>	EN
Reptiles	Tortue verte	<i>Chelonia mydas</i>	EN
Reptiles	Tortue caouanne	<i>Caretta caretta</i>	EN
Reptiles	Tortue olivâtre	<i>Lepidochelys olivacea</i>	EN
Oiseaux	Oriole de Martinique	<i>Icterus bonana</i>	VU
Gastéropodes		<i>Amphicyclotulus liratus</i>	VU
Reptiles	Iguane des Petites Antilles	<i>Iguana delicatissima</i>	VU
Oiseaux	Foulque des Caraïbes	<i>Fulica caribea</i>	NT
Échinodermes	Oursin	<i>Echinus esculentus</i>	NT
Mammifères	Chauve-souris	<i>Ardops nicholli</i>	NT
Mammifères	Chauve-souris	<i>Tadarida brasiliensis</i>	NT
Mammifères	Globicéphale tropical	<i>Globicephala macrorhynchus</i>	LC
Mammifères	Noctilion pêcheur	<i>Noctilio leporinus</i>	LC
Mammifères	Chauve-souris à tête de cochon	<i>Brachyphylla cavernarum</i>	LC
Mammifères	Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>	LC
Mammifères	Fer de lance commun	<i>Artibeus jamaicensis</i>	LC
Mammifères	Chauve-souris	<i>Natalus stramineus</i>	LC

Tableau 13 : Les espèces menacées d'après l'IUCN (IUCN 2003). <http://www.redlist.org/>

Certaines espèces ne figurent pas dans la liste fournie par l'IUCN mais apparaissent dans d'autres synthèses comme le Livre Rouge des oiseaux menacés des régions françaises d'Outre-Mer (Thibault, Guyot et al. 1988). Ainsi, aux espèces listées ci-dessus, s'ajoutent pour la Martinique, le moqueur trembleur (*Cinlocerthia gutturalis*), classé en danger. Le gangan (*Coccyzus minor*), le cohé (*Caprimulgus cayennensis*), le colibri à tête bleue (*Cyanophaia bicolor*), le martin-pêcheur (*Ceryle torquata*), le tyran grosse-tête (*Myiarchus*

oberi), le moucherolle gobe-mouche (*Contopus latirostris*), sont identifiées comme « espèces d'intérêt particulier ».

4. Répartition de la biodiversité animale par habitat

Les espèces animales ont des sensibilités écologiques différentes, certaines sont inféodées à un type de milieu donné (espèce euryèce), d'autres occupent une large gamme d'habitat (espèce ubiquiste). D'autres espèces se situent entre ces deux extrémités. Pour plus d'informations sur les espèces, il est nécessaire de se reporter aux fiches synthétiques présentées en annexes.

4.1. Biodiversité des forêts ombrophiles et mésophiles

Deux grands blocs de forêts hygrophiles couvrent environ 15 000 ha de la Montagne Pelée et aux Pitons du Carbet.



Dans ce type d'habitat, se rencontrent l'Oriole de la Martinique (*Icterus bonana*) - endémique de l'île -, le solitaire à gorge rousse (*Myadestes genibaris*), le colibri à tête bleue (*Cyanophaia bicolor*) et la petite buse (*Buteo platypterus*), endémiques des Petites Antilles, les perdrix *Geotrygon montana* et *G. mystacea*, le colibri falle-vert (*Eulampis holosericus*), la paruline jaune (*Dendroica petechia*), des espèces gibiers telles que le ramier à cou rouge (*Columba squamosa*), la tourterelle à queue carrée (*Zenaida aurita*) et le moqueur grivotte (*Margarops fuscatus*) (De Mercey 1996).

Des amphibiens et des reptiles vivent également dans ces habitats. La seule espèce d'amphibien indigène à la Martinique (l'hylode de Martinique, endémique de la Caraïbe) est signalée sur les flancs de la montagne Pelée (Breuil 1997). Les reptiles tels que le sphérodactyle de Saint-Vincent, l'anolis roquet, le thecadactyle, le trigonocéphale se rencontrent dans ces forêts. L'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est localisé dans certains secteurs de cette forêt (Bois Jourdan, Anse Couleuvre). Notons que c'est dans cet habitat en grande majorité intacte que pourrait subsister la couleuvre couresse (*Liophis cursor*).

Les chauves-souris frugivores et insectivores fréquentent également cet habitat. Les espèces frugivores sont utiles à la régénération de la forêt par la dissémination des graines. La chauve-souris *Monophyllus plethodon*, endémique des Petites Antilles, est une espèce frugivore qui fréquente la forêt hygrophile. Le manicoü (*Didelphis marsupialis insularis*) a été observé dans ces forêts et le raton laveur (*Procyon lotor*) a été aperçu. Il pourrait provenir de la Guadeloupe.

La biodiversité des insectes n'est pas connue mais de nombreuses espèces y trouvent les conditions nécessaires pour réaliser leur cycle de vie. Le scarabée le plus remarquable est le dynaste hercule (*Dynastes hercules reidi*) dont la sous-espèce est endémique à la Martinique. Cette espèce est protégée par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 1995. La

matoutou (*Avicularia versicolor*), mygale endémique de la Martinique, est également protégée par ce même arrêté préfectoral

4.2. Biodiversité des forêts xérophiles

Le moqueur à gorge-blanche (*Ramphocinclus brachyurus*), endémique de la Martinique par sa sous-espèce et en danger (EN) selon l'UICN, se rencontre dans les forêts sèches de la presqu'île de la Caravelle et fait l'objet d'études au sein de la Réserve Naturelle (Bulens, Le Dru et al. 1994). Une quarantaine de couples serait présente. Cependant, elle est aussi présente aux abords de la Réserve Naturelle de la Caravelle dans des habitats similaires. Des oiseaux comme le coulicou (*Coccyzus minor*) et le tyran grosse-tête (*Myiarchus oberi*), endémique des Petites Antilles, sont menacés par la destruction de cet habitat (Thibault, Guyot et al. 1988). La fragmentation de cet habitat en sus de la disparition de biotopes favorables, favorise l'expansion d'espèces introduites prédatrices comme le vacher-luisant (ou merle de Sainte-Lucie) qui parasite les nids du tyran grosse-tête. On observe également le saltator gros-bec (*Saltator albicollis*), le colibri huppé (*Orthorhynchus cristatus*). Ces espèces ne sont pas strictement inféodées à cet habitat mais c'est dans celui-ci que les populations semblent les plus fortes. Les anolis et plus rarement le gymnophthalme de Plée évoluent dans ce type d'habitat. Les chauves-souris insectivores et frugivores fréquentent également ces forêts.



4.3. Biodiversité des habitats littoraux : mangroves et arrières-mangroves, salines et plages, îlets et falaises rocheuses

Certaines espèces de crabes et de crustacés vivent dans cet habitat : certains ciriques (*Callinectes exasperatus*), les « cémafôt » (*Uca sp.*) et le mantou (*Ucides cordatus*) vivent sous les racines des palétuviers ; les crabes de terre (*Cardisoma guanhumi*) et les touloulous (*Gecarcinus lateralis*) en zones sèches d'arrière-mangrove.

Une vingtaine d'espèces d'oiseaux fréquente la mangrove comme sites de pose et de repos au cours de leur migration (limicoles), de nidification, d'alimentation ou de dortoir (hérons garde-bœufs, aigrettes).

Les plans d'eaux calmes et peu profonds constituent un biotope favorable au développement d'une faune marine abondante et diversifiée.

Le littoral sableux et les étangs salins sont fréquentés par plusieurs espèces migratrices comme les limicoles (pattes-jaunes, bécasseaux...), les anatidés (canard, sarcelles...). Au cours de leur migration du Grand Nord (Canada) vers le Sud de l'Amérique (Argentine, Brésil), certains limicoles font une halte migratrice dans les Antilles pour se reposer et s'alimenter. Les pics d'abondance des limicoles en Martinique s'observent de septembre à novembre. En revanche, la Martinique est peu concernée par le retour des oiseaux migrants vers leurs lieux de nidification. Certains individus de limicoles hivernent en



Martinique. D'après les suivis effectués par le Parc Naturel Régional depuis 1997 (Brithmer, Nicolas et al. 2000), les limicoles les plus fréquents sont le bécasseau semi-palmé (*Calidris pusilla*) et le bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*), espèces protégées. D'autres espèces de limicoles et échassiers fréquentent ce type d'habitat en proportions variables (*Calidris mauri*, *Charadrius semipalmatus*, *Arenaria interpres*, *Actitis macularia*, *Calidris fuscicollis*...). Les anatidés sont représentés par la sarcelle bleue (*Anas discor*), espèce gibier. Les chauves-souris comme le molosse commun (*Molossus molossus*) sont signalées dans ces habitats.

Une expertise des îlets de la Martinique, réalisée en 1999 par le laboratoire Géode Caraïbes de l'UAG pour le Conservatoire du Littoral (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres 2000), a notamment recensé les espèces animales présentes sur ces îlets. Le sucrier à ventre jaune (*Coereba flaveola*), l'élénie siffleuse (*Elaenia martinica*), le sporophile à gorge rousse (*Loxigilla noctis*), le quiscale merle (*Quiscalus lugubris*), le saltator gros-bec (*Saltator alibicollis*), le vireo à moustaches (*Vireo altiloquus*), la tourterelle à queue carrée (*Zenaida aurita*) ont été observées sur certains îlets où les conditions biologiques sont satisfaisantes. Le martin pêcheur à ventre roux (*Ceryle alcyon*) a été observé sur un îlet, l'îlet Petit Vincent.

Les îlets sont fréquentés par plusieurs espèces de laridés comme la sterne bridée (*Sterna anaethetus*), la sterne de dougall (*Sterna dougallii*). L'îlet Boisseau est l'un des rares îlets à accueillir une colonie de sterne de dougall estimée à 200 nids en 1997 (Brithmer and Pascal 2000; Brithmer 2001). Le Rocher du Diamant, impressionnant par ses falaises, les îlets de la Réserve Naturelle de Sainte Anne, accueillent le noddi brun (*Anous stolidus*), la frégate superbe (*Fregata magnificens*), le grand paille en queue (*Phaeton aethereus*), la sterne bridée (*Sterna anaethetus*) ainsi que le fou brun (*Sula leucogaster*). Le faucon pèlerin, migrateur a été signalé sur les îlets de la réserve naturelle de Sainte Anne.

Une population estimée à 400 iguanes (*Iguana delicatissima*) est recensée sur un seul îlet de la Martinique : l'îlet Chancel. La présence de cette espèce endémique des Petites Antilles sur cet unique îlet (mais elle est aussi présente à l'intérieur des terres) nécessite une conservation adaptée. Par ailleurs, la couleuvre couresse (*Liophis cursor*) n'a pas été observée depuis les années 60 (Breuil and Day 1997) et son dernier refuge serait le Rocher du Diamant.

Les infractuosités des falaises rocheuses constituent des gîtes potentiels pour les chauves-souris tout comme certaines grottes sur les îlets (îlet Chancel) (Issartel 2000).

4.4. Biodiversité des habitats agricoles et pastoraux

Dans les habitats agricoles et ruraux, plusieurs espèces ont été observées comme le héron garde-bœufs, le tyran gris, le moqueur grivotte, le sucrier à ventre jaune, le quiscale merle, le sporophile à face noire (De Mercey 1996). L'hirondelle à ventre blanc, le martinet chiquesol qui est peu commune et endémique des Petites Antilles, le martinet sombre survolent ces espaces ouverts. Des limicoles s'alimentent dans les champs labourés, les prairies humides



mais aucune étude ne s'est intéressée aux potentialités de ces habitats comme site de nourrissage pour ces espèces en halte migratrice. Le pluvier semi-palmé, le pluvier argenté, le pluvier bronzé, l'échasse d'Amérique, le chevalier grivelé, le maubèche des champs, la bécassine des marais, le bécassin roux, le bécasseau à poitrine cendrée, le petit et le grand chevalier, le chevalier solitaire, les bécasseaux semipalmés, minuscules et sanderling. La dégradation de la qualité des milieux humides naturels par le drainage des terres agricoles et l'assèchement réduit les capacités d'accueil pour ces oiseaux migrateurs.

La colombe à queue noire ou ortolan et la tourterelle à queue carrée fréquentent également les espaces agricoles. Cette dernière se rencontre très fréquemment en ville et dans les jardins des particuliers en raison de la tranquillité et des potentialités de nourriture offerte.

Les mares à usage pastoral ont été creusées pour constituer des réserves d'eau et sont localisées le plus souvent dans le sud de l'île. Des mares temporaires d'origine artificielle sont implantées ici et là mais aucune cartographie n'existe. Etifier-Chalono (1997) a étudié la flore de ces mares mais aucune étude ne s'est intéressée à sa faune. Beaucoup sont actuellement délaissées mais un programme de remise en état est à l'étude (Commune de Sainte Anne).

Les oiseaux, amphibiens (*Bufo marinus* et *Scinax* cf. *ruber*), insectes aquatiques, mollusques d'eau douce, crustacés fréquentent les mares mais aucune étude ne confirme les espèces.

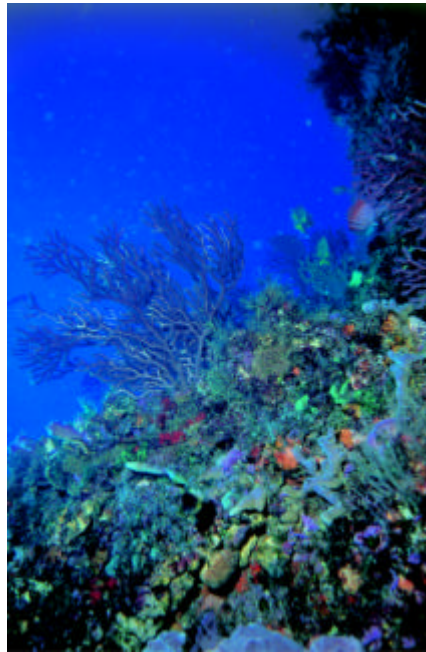
Les bassins de rétention d'eau et d'élevage des écrevisses (Bassin de Séguineau) sont fréquentés ou visités par quelques oiseaux tels que la grèbe à bec bigarré, espèce considérée comme rare ou localisée en Martinique mais a une distribution américaine (Feldmann, Le Dru et al. 1995), la grande aigrette, l'aigrette bleue, le héron garde-bœufs, le héron vert, le bihoreau gris, le bihoreau violacé. Des anatidés migrateurs fréquentent ces habitats, en particulier la sarcelle à ailes bleues qui est la plus prélevée par les chasseurs. Le canard colvert, le dendrocorygne à ventre noir dont les effectifs mondiaux sont considérés comme en diminution et l'érismanthe roux sont observés plus rarement. La poule d'eau commune et le râle gris dont la sous-espèce est endémique des Petites Antilles et considérée comme rare en Martinique a été observée dans les bassins d'élevage mais elle fréquente aussi la mangrove.

4.5. Biodiversité des habitats marins

Cinq espèces de tortues marines existent dans la Caraïbe : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) (Claro and Lazier 1986; Fretey 1990; Chevalier and Lartiges 2001). La tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*) ne semble pas fréquenter les eaux martiniquaises.

Quatorze espèces de mammifères marins (dauphins et baleines) ont été signalées sur les côtes et le large de la Martinique (Jeremie 2003). Le cachalot (*Physeter macrocephalus*), le dauphin commun (*Delphinus delphinus*), le globicéphale brun (*Globicephala macrorhynchus*) sont régulièrement observés au large des côtes des Antilles françaises.

Quarante-cinq espèces de coraux (Hydrocoralliaires et Scléactiniaires) constituent les peuplements coralliens des côtes de la Martinique (Bouchon and Laborel 1986). Les prospections réalisées autour de l'île, au cours de la mission Corantilles 2, ont permis de dénombrer environ 370 espèces (Lamy, Pointier et al. 1984). Environ 70 espèces d'éponges ont été dénombrées sur les côtes de la Martinique (Vacelet 1984). Trente-cinq espèces de gorgones ont été inventoriées entre la surface et - 35 m sur les récifs de La Martinique (Philippot 1986).



5. Les usagers de l'environnement

5.1. Les activités agricoles

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) occupe, en 1998, 31 % du territoire contre 35 % en 1991 (tableau 14). Les landes et friches improductives sont passées de 10 300 ha en 1991 à 15 300 ha en 1998 tout particulièrement en raison d'une mécanisation délaissant les terres pentues.

	1998 (en ha)	%
Superficie Agricole Utilisée	33 690	30 %
<i>Dont : terres arables</i>	<i>19 955</i>	
Landes et friches improductives	15 340	14 %
Superficies boisées	47 500	42 %
Autres (terrains non agricoles, bassins d'aquaculture...)	13 470	12 %
Superficie Totale	110 000	100 %

Tableau 14 : répartition du territoire départemental, source DAF, Service de la Statistique Agricole

Les terres agricoles se partagent entre les terres arables (19 960 ha en 1998) et les surfaces toujours en herbe (11 240 ha) (tableau 15). Plus de la moitié des terres arables est consacrée à la culture de la banane (carte 3). La canne à sucre, destinée à la production de rhum et de sucre, a progressé légèrement ces 10 dernières années. Elle est principalement localisée dans le centre et le Nord. La culture de l'ananas est présente dans le Nord. Les cultures maraîchères sont présentes de manière encore assez modeste sur le Nord Caraïbes, le centre, et plus faiblement au Sud. Les superficies toujours en herbes, dont 64% sont des prairies naturelles et 28 % des parcours productifs (pâturages naturels non entretenus), représentent une part importante du territoire.

	1998 (en ha)	%
Banane	11 200	33 %
Canne à sucre	3 100	9 %
Surface en herbe	11 240	33 %
Cultures légumières	4 090	12 %
Autres (fruitiers, cultures florales, végétaux divers...)		12 %
SAU	33 690	100 %

Tableau 15 : répartition de la SAU, source DAF, Service de la Statistique Agricole

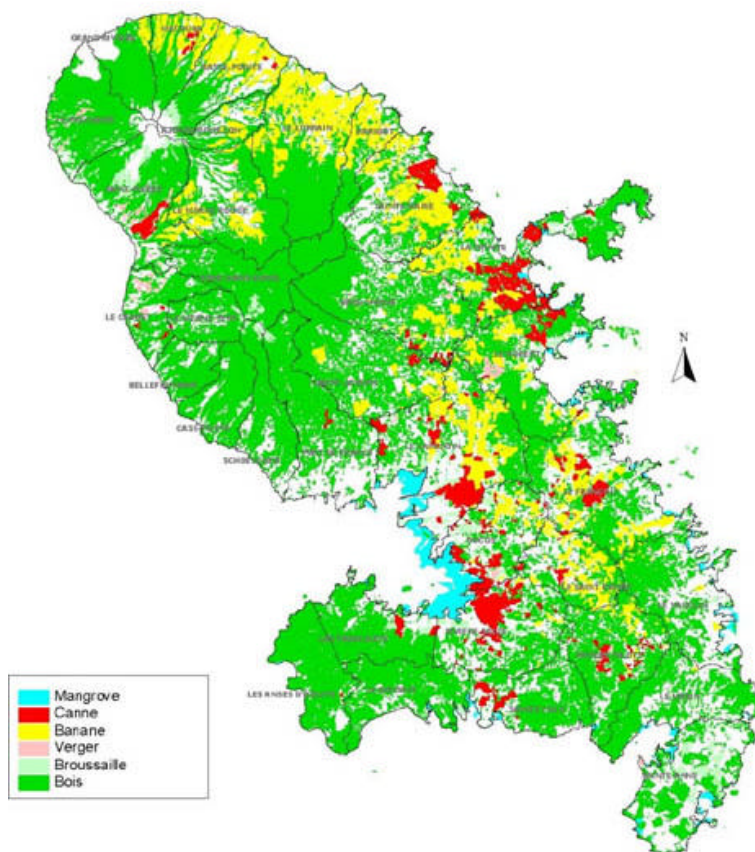
Par ailleurs, l'agriculture familiale, qui s'oppose à l'agriculture intensive, est courante. L'agriculture martiniquaise est caractérisée par de petites exploitations : 30 % font moins de 1 ha, 80 % moins de 5 ha. Les superficies de plus de 10 ha concernent moins de 10 % des exploitations mais plus de 60 % des terres cultivées.

L'élevage, principalement des porcs et des volailles (tableau 16) est source de pollution. Trop d'éleveurs continuent de déverser les effluents dans les ravines. L'élevage extensif des bœufs maintient une pression sur les milieux ouverts. L'élevage caprin et ovin peut

localement amener un surpâturage et menacer les habitats ou contraindre leur développement.

	1994	1995	1996	1997	1998
Bovins	30	29	28	26	25
Porcins	22	12	12	12	12
Caprins	16	15	15	11	11
Ovins	28	20	18	17	17

Tableau 16 : évolution du cheptel en milliers de tête, sources DAF, Service de la statistique agricole



Carte 3 : La sole agricole, source DAF, 2001

5.2. Les activités sylvicoles

La forêt en Martinique couvre 46 500 ha, soit 40 % de la surface de l'île. L'Office National des Forêts gère directement trois types de forêts qui représente environ 12 000 ha se répartissent en 9 721 ha de forêt départementalo-domaniale, 2039 ha de forêt domaniale du littoral et 986 ha de forêt départementale. L'ONF gère aussi les domaines du Conservatoire du Littoral ainsi que les zones de mangroves (1840 ha). En outre, intervenant pour le compte du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, l'Office assure le contrôle des défrichements en forêt privée. L'action de l'établissement dans l'île est axée sur trois missions essentielles :



- La protection des espaces naturels remarquables qui représentent 87 % des surfaces gérées (forêt tropicale humide, forêt littorale, mangrove...) ;
- Le développement du tourisme vert, atout économique important pour la région ;
- La mise en valeur économique des peuplements forestiers produisant du bois de grande qualité (mahogany et essences locales, sur 13 % des surfaces gérées).

Sur les plantations et sur celles qui se mettent en place, l'ONF a pour but de favoriser la biodiversité en atteignant un chiffre de 25% d'essences locales dont des essences « à graines » telles que le gommier blanc (*Dacryodes excelsa*), le bois pistolet (*Guarea sp.*). Une liste d'essences favorable aux oiseaux et aux chauves-souris a été dressée par l'ONF (tableau 17).

Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique	Nom commun
<i>Dacryodes excelsa</i>	Gommier blanc	<i>Aiphanes minima</i>	Glou-glou
<i>Talauma dodecapetala</i>	Magnolia	<i>Simaruba amara</i>	Bois blanc
<i>Tapura latifolia</i>	Bois côte	<i>Inga laurina</i>	Pois doux gris
<i>Pouteria hahniana</i>	Barac	<i>Inga ingoides</i>	Pois doux poilus
<i>Aniba bracteata</i>	Laurier jaune	<i>Ocotea cernua</i>	Laurier isabelle
<i>Ocotea leucoxylo</i>	Laurier fine	<i>phoebe elongata</i>	Laurier canelle
<i>Pouteria chrysophylloides</i>	Caïmitier	<i>Nectandra dominicana</i>	Laurier gombo
<i>Garcinia humilis</i>	Abricot bois	<i>Ocotea martinicensis</i>	Laurier racine
<i>Pouteria multiflora dusii</i>	Pain d'épice	<i>Eugenia greegi X albicans</i>	Bois cendre
<i>Hesteria coccinea</i>	Bois perdrix	<i>Plinia pinata</i>	Bois muscade
<i>Guarea ramiflora</i>	Bois pistolet	<i>Cecropia peltata</i>	Bois canon
<i>Guarea perrottetiana</i>	Bois pistolet	<i>Symplocos martinicensis</i>	Graine bleue
<i>Erythroxylo squamatum</i>	Bois grive	<i>Byrsonima coriacea</i>	Bois tan
<i>Geoffroea inermis</i>	Angelin	<i>Miconia mirabilis</i>	Cré-cré
<i>Pouteria semecarpifolia</i>	Contrevent	<i>Heliconia sp.</i>	Balisiers

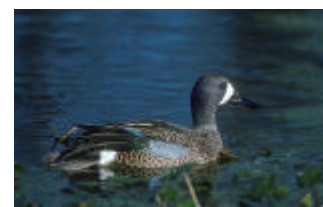
Tableau 17 : essences arborées à conserver lors des aménagements forestiers, ONF.

5.3. Les activités cynégétiques

La loi du 7 juillet 1953 introduit dans le département de la Martinique la législation métropolitaine en matière de chasse. Toutefois, les dispositions des articles R. 22-1 à R-222-81 du Code Rural ne sont applicables qu'après leur adaptation à la situation locale.

La Fédération des Chasseurs de la Martinique comptabilise environ 1500 chasseurs organisés en une vingtaine d'associations. La Fédération des Chasseurs est un établissement privé chargé de missions d'intérêt général. Généralement, elle doit apporter son concours pour la prévention du braconnage, la gestion des habitats, prévenir et indemniser les dégâts de gibier (pas de dégâts en Martinique), préparer les candidats à l'examen du permis de chasse et mettre à disposition de l'ONCFS les équipements nécessaires aux épreuves du permis, assurer des formations ouvertes aux titulaires du permis de chasse (faune sauvage, réglementation, armes...).

La Loi du 26 juillet 2002 impose aux Fédérations de rédiger et de mettre en œuvre un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique où est stipulé le « projet » de la Fédération (gestion de la faune et des habitats, actions de formations, de sensibilisation...).



Sarcelle à ailes bleues,
photo Danzenbaker

La période de chasse est fixée chaque année par arrêté préfectoral. Pour la saison de chasse 2003-2004, l'ouverture a été fixée du 14 juillet au 31 janvier avec des conditions particulières suivant les espèces :

- Ramier et grive tous les jours du 14 juillet au 28 septembre et les dimanches et jours fériés du 5 octobre au 21 décembre
- Tourterelle locale, tourterelle turque et ortolan les dimanches et jours fériés du 24 août au 21 septembre.

La chasse se pratique sur des parcelles louées par les associations sur la forêt domaniale du littoral (160 ha), sur le domaine public maritime (220 ha), sur la forêt départementalo-domaniale (1750 ha) et sur des parcelles privées (surface non estimée).

Deux types de chasse se rencontrent en Martinique : la chasse aux migrateurs sur le littoral et la chasse sur crêtes forestières pour tirer au vol ou à la pose des ramiers et tourterelles.



En zones humides, la chasse au « gibier d'eau »¹ s'accompagne de l'aménagement de plans d'eaux stagnants appelés « miroirs de chasse ». Ceux-ci s'observent sur des secteurs en arrière de pratiquement toutes les mangroves de l'île. Dans les espaces forestiers, la chasse au « gibier terrestre »² nécessite la présence de trouées naturelles. Des trouées artificielles sont réalisées par défrichage de zones boisées sans l'avis du

gestionnaire (ONF).

Les adjudications des lots de chasse seront redéfinies au cours du premier semestre 2004 par l'Office national des forêts pour les adjudications publiques (Ordonnance du 11 décembre 2003).

5.4. Les activités de loisir

Le tourisme est surtout perçu comme consommateur d'espace littoral et le produit balnéaire reste le principal argument touristique de l'île. Les équipements liés au tourisme balnéaire sont principalement concentrés sur les communes de Trois-Ilets, Diamant, Sainte-Anne, Trinité et Sainte-Luce (carte 4).

Au-delà du tourisme balnéaire, il s'exerce à la Martinique des activités de pleine nature. La randonnée pédestre a cours sur les sentiers balisés et entretenus par l'ONF (une trentaine de sentiers est accessible du Nord au Sud). Des professionnels de la Randonnée encadrent une partie de cette activité via des brevets d'état d'accompagnateur en

¹ Ce sont les espèces appartenant aux familles taxonomiques des *Anatidés*, *Charadriidés* et *Scolopacidés*, figurant dans l' « arrêté du 17 février 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dans le département de la Martinique ».

² Ce sont les espèces appartenant aux familles taxonomiques des *Columbidés* et de *Mimidés*, figurant dans l' « arrêté du 17 février 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dans le département de la Martinique ».

montagnes. La surfréquentation de certains sites comme la réserve Naturelle de la Caravelle, la Montagne Pelée pourrait présenter un impact négatif sur la flore et la faune (aucune étude à l'heure actuelle). Pour l'année 2004, le Parc Naturel Régional va mener une étude d'impact de la fréquentation touristique sur la Réserve Naturelle de la caravelle (stationnement de véhicules, indices de fréquentation).

Des randonnées équestres parcourent certaines plages, sentiers de randonnée et chemins des exploitations agricoles. De plus, depuis quelques années des activités nouvelles se développent comme le canyoning, l'escalade ainsi que des activités motorisées comme la randonnée en 4X4 et en quads. Le passage de tels engins sur des sites fragiles peut être la source d'une destruction des sols et de la végétation.

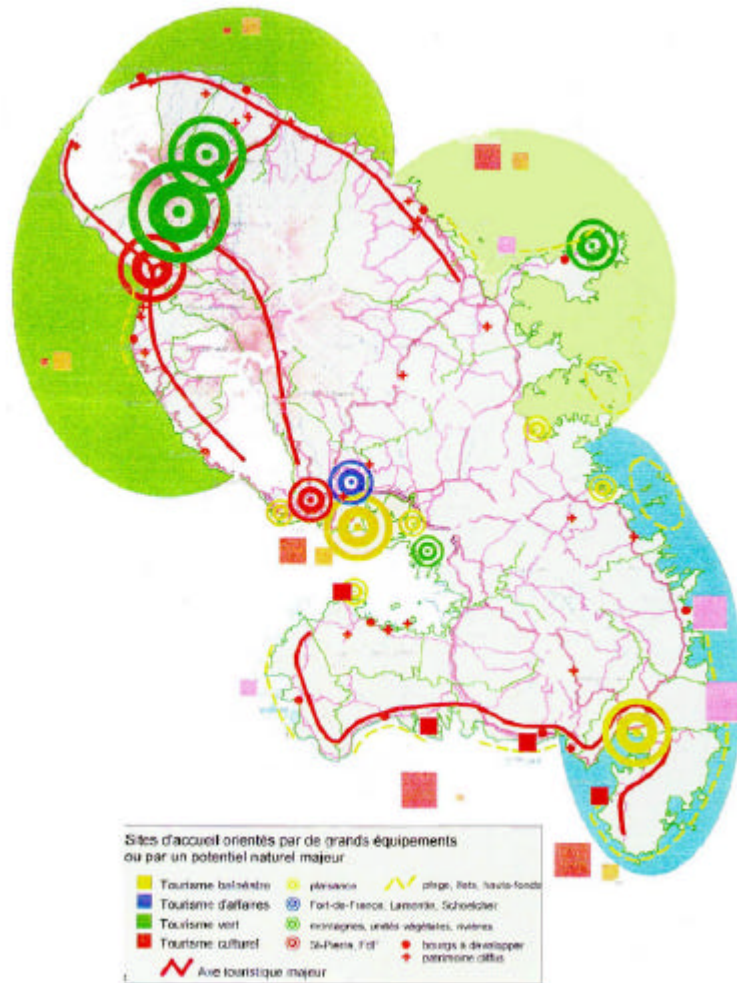


L'activité de Kayak a lieu sur le littoral sud depuis Fort de France au Robert en vue de découvrir les îlets mais aussi la mangrove (baie de Génipa, Rivière-Pilote, Sainte Anne...). L'impact lié au dérangement des sites parcourus en mangroves n'est pas connu.

La navigation de plaisance et de commerce altère certains sites. Les ancres mouillées par les navires sur les fonds coralliens et d'herbiers provoquent une dégradation de ces écosystèmes (Bouchon,

Bouchon-Navarro et al. 2002).

La plongée sous-marine s'exerce de façon dispersée en Martinique mais l'action des palmes, l'accrochage des coraux menacent cet écosystème.



Carte 4 : les pôles touristiques de la Martinique, source Schéma d'aménagement et de Développement, Conseil Général

6. Les menaces sur la faune sauvage et les habitats

6.1. La dégradation des habitats

L'île de la Martinique est un espace de 1100 km² avec une densité moyenne de 350 hab/km² au recensement de 2003, la plus haute de France hors région parisienne.

6.1.1. Les habitats terrestres

L'extension de l'habitat humain au détriment des espaces naturels et agricoles s'est accélérée ces dernières décennies (mitage). Ce mitage a surtout lieu dans les parties centrales et méridionales de l'île (les mornes calcaires à végétation xérophile du sud, les mangroves, les forêts xérophiles littorales, zones humides), le Nord étant naturellement protégé par ses reliefs escarpés. Les formations humides d'arrière mangrove dans leur faciès neutre (formations à *Pterocarpus indicus*, *Thespesia populnea*) ou dans leur faciès salé à sursalé (formations sèches à *Conocarpus erectus*), habitats particulièrement riches en faune, ont pratiquement disparu sous la



pression conjuguée de l'agriculture et de l'urbanisation. La zone la plus touchée est la mangrove de la baie de Fort de France dont la surface est passée de 1518 ha en 1974 à 1260 en 1994, soit une réduction d'environ 17 % (SIEE 1998).

La notion de protection des paysages dans les documents d'aménagement est récente ; pourtant, comme le rappelle le SAR, les dégradations dues au mitage des espaces ruraux et celles liées à la mauvaise intégration des constructions dans leur environnement ainsi qu'à la qualité architecturale insuffisante, constituent un problème spécifique. Le SAR note que les documents d'urbanisme locaux n'assurent pas toujours une protection efficace des zones boisées contre l'urbanisation et le mitage. Certains territoires actuellement protégés comme les sites inscrits et les sites classés ou les territoires du Conservatoire du Littoral sont soumis à de fortes pressions et les constructions illégales sont également présentes sur ces territoires bénéficiant d'une protection forte.

L'impact sur les populations animales n'a jamais fait l'objet d'études ni de suivi en Martinique mais il est reconnu qu'un impact négatif existe et ce, selon le degré de sensibilité des espèces. Cet impact peut être direct par la perte d'individus ou indirects par la perte d'habitats favorables au succès reproducteur, à la qualité alimentaire, au repos.

La perte de connectivité entre les espaces, en particulier les espaces boisés, peut isoler des populations et se fragiliser par la faiblesse des effectifs les rendant plus vulnérables à des facteurs « aléatoires » (réservoirs génétiques limités, réponses plus faibles à une catastrophe naturelle). La connaissance de la biologie des populations n'est pas satisfaisante pour apporter des réponses claires. La notion de connectivité n'est pas la même pour des oiseaux que pour des insectes ou des arachnides, certaines espèces de ces derniers groupes pouvant être vulnérables. La notion de corridor dans les projets d'aménagement agricole ou péri-urbain serait alors à étudier et à considérer.



Les trouées dans des espaces fermés est une des causes de l'expansion des espèces exotiques (introduites) dans les milieux (UICN 2000). Ces espèces se développent, gagnent de nouveaux espaces à la faveur des espaces perturbés et dégradés. C'est le cas du sporophile curio (*Oryzoborus angolensis*), espèce nouvellement introduite qui colonise de nouveaux espaces. L'installation de cette espèce exotique peut représenter une menace pour des espèces indigènes comme le sporophile rouge-gorge (*Loxigilla noctis*) ou le sporophile à face noire (*Tiaris bicolor*) (De Mercey 1996).

Les plages et les arrières-plages ont subi de fortes déstructurations dues à l'urbanisation privant les tortues marines de sites de ponte. Les plages sont très fréquentées ce qui peut engendrer des menaces sur les populations de tortues lorsqu'elles viennent pondre ou lors de l'éclosion des œufs. En effet, le développement de structures sur la plage réduit l'espace alloué à la ponte ou gênent les tortues dans l'accès à des sites favorables. Les lumières nocturnes gênent les tortues récemment écloses car elles se dirigent à l'aide de la luminosité de la mer (Chevalier and Lartigues 2000).

Bien qu'il n'existe aucun inventaire de la faune dans les différents espaces agricoles de type bananeraies et canne à sucre, il est admis que ces milieux ont une faible biodiversité. L'usage de produits phytosanitaires et de destruction des nuisibles (rats et escargots) réduit fortement la biodiversité (disparition des espèces proies comme les insectes) et peut avoir des impacts négatifs à plus ou moins long terme sur les espèces qui se trouvent en bout de chaîne alimentaire (réductions des capacités reproductives) chez les rapaces tels que le malfini (*Buteo platypterus*) et les grigris (*Falco sp.*) mais aussi sur les autres espèces d'oiseaux. Pour analyse toxicologique, des ortolans (*Columbina passerina*) ont été transmis en fin d'année 2003 par la Fédération des Chasseurs à la Direction des Services Vétérinaires. Les résultats n'ont pas été communiqués à ce jour. Les chauves-souris sont sensibles aux produits phytosanitaires utilisés en agriculture. L'emploi d'insecticides raréfie les proies des espèces insectivores. Par ailleurs, elles concentrent les insecticides dans ses matières graisseuses. Les chauves-souris frugivores peuvent pâtir de l'emploi de produits de traitement sur les fruitiers.

Des pollutions d'origine chimique, à forte toxicité, peuvent s'observer à proximité des zones industrielles. A la Martinique, une évaluation écotoxicologique menée en 1991 dans la baie de Fort-de-France par J. Pellerin-Massicotte et ses collaborateurs (Pellerin-Massicotte 1991), révèle la contamination d'invertébrés et de poissons par le zinc, les biphenylpolychlores, divers produits phytosanitaires et Mirex. Il est reconnu que ces produits peuvent exercer une influence sur les réactions métaboliques des oiseaux. Dans le cas des migrateurs, leur aptitude à s'orienter est perturbée, en particulier lorsqu'ils passent par des cycles rapides de prise et de perte de poids en transformant activement les tissus dans lesquels les produits chimiques toxiques risquent d'être stockés pour la migration.



Les cours d'eau souffrent des prélèvements lors de la période sèche nommée carême. Certains ne coulent plus durant cette période et aucune étude ne s'est intéressée aux impacts sur les faunes invertébré et piscicole. Le document du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique 2003) propose une cartographie des usages et prélèvements pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation ainsi qu'une carte des disponibilités à l'étiage. La qualité des eaux fait l'objet de suivi et une carte de la qualité hydrologique et physico-chimique est disponible.

Les carriers prélevant d'importants volumes de sables et de graviers dans le Nord-Ouest de l'île et mettent en suspension de la matière troublant les eaux des rivières qui s'accumule dans les baies marines.

Certaines communes ne possèdent pas de stations d'épuration, d'autres ne disposent pas d'un réseau de tout-à-l'égout ; par ailleurs les stations d'épurations, souvent anciennes, doivent être remises aux normes. Il existe un risque important de dégradation de la qualité de l'eau de mer par les eaux usées, en particulier au niveau des anses et des baies.

Le traitement des déchets et des ordures ménagères pose des problèmes car les décharges sont toutes situées en bordure du littoral avec de forts risques d'infiltration en profondeur de produits toxiques qui finissent par se diluer dans les eaux de ruissellement

et les nappes phréatiques. Par exemple, la décharge de Fort de France ne possède pas de traitement des lixiviats alors qu'elle est à ciel ouvert et qu'elle se situe juste en dessus de la baie de Fort de France.

6.1.2. Les îlets

La qualité environnementale actuelle des îlets est variable : l'îlet du Galion sert de référence avec une forêt structurée et complexe. Certains îlets présentent une occupation humaine de plus ou moins grande importance (tableau 18).

Actuellement, se met en place des arrêtés de protection de Biotope pour préserver le patrimoine naturel de ces îlets.

De plus, une forte pression touristique s'exerce sur les îlets essentiellement sur les plages. Cette fréquentation touristique, qui reste à évaluer, peut engendrer des dérangements de certaines espèces (en particulier sur l'îlet Chancel sur les zones de ponte de l'iguane des Petites Antilles ou sur le Rocher du Diamant où nichent les espèces marines) mais aussi accroître les déchets. Le mouillage des ancres de bateaux autour des îles menace les fonds en cassant les formations coralliennes, en particulier les fragiles acropores.

Par ailleurs, certains îlets sont surpâturés par des troupeaux d'ovins ou de cabris empêchant la régénération naturelle de la végétation et augmentant l'érosion.

Enfin, rappelons que la présence humaine sur les îlets s'est accompagnée de celle des rats, des chats, prédateurs des œufs des oiseaux marins et des chauves-souris.



Nom	Etat
Ilet Loup-Garou	Phase de conservation avancée
Ilet Galion	Phase de conservation avancée
Ilet la Perle	Phase de conservation avancée
Rocher de la Caravelle	Phase de conservation avancée
Ilet Madame	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Thierry	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Oscar	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Petite Grenade	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Chevalier	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Gros Ilet	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Petite Martinique	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet la Grotte	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Petit Vincent	Anthropisation mais éléments conservés
Ilet Frégate	Dégradés
Ilet Lapins	Dégradés

Tableau 18 : Etat de conservation des îlets de la Martinique (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres 2000)

6.1.3. Les habitats marins

La lente dégradation des écosystèmes coralliens, due en grande partie à l'expansion démographique et économique des îles est un état de fait général pour les Antilles (Rogers

1985; Smith, Rogers et al. 1996). Dès les années 80, l'état de dégradation des écosystèmes marins de la Martinique avait été constaté (Bouchon and Laborel 1986; Bouchon, Bouchon-Navarro et al. 1987; Bouchon, Bouchon-Navarro et al. 1987).

L'un des problèmes majeurs qui affecte les récifs coralliens de la Martinique est la prolifération des algues au détriment des coraux. Les communautés coralliennes ont régressé partout depuis une quinzaine d'années, remplacées, dans de nombreuses zones récifales, par des communautés algales. Résultant de l'eutrophisation des eaux côtières, ce phénomène s'est par ailleurs aggravé après une épizootie survenue en 1982 qui a provoqué une forte régression des oursins diadèmes herbivores : *Diadema antillarum*.

La baie de Fort-de-France, dont le bassin versant draine la moitié de la surface de la Martinique, était la zone la plus riche en nombre d'espèces de coraux en Martinique. Ceci était dû à la grande diversité des biotopes existants (herbiers à *Thalassia*, hauts-fonds, tombants rocheux). Aujourd'hui, les communautés benthiques de la baie de Fort-de-France sont soumises à une pollution d'origine urbaine (organique et chimique) et à une pollution par hypersédimentation. La prédominance actuelle de ce dernier type d'agression masque pratiquement l'effet des autres phénomènes : actuellement toute la bordure orientale du fond de la baie de Fort-de-France est occupée par des épandages de vase molle, dont certaines parties seulement sont colonisées par des herbiers.

Les herbiers de Phanérogames souffrent de l'augmentation de la turbidité de l'eau dans les baies, qui provoque la régression de leur limite inférieure de distribution bathymétrique. Par ailleurs, ils ont été souvent détruits par des actions mécaniques (travaux d'aménagement côtiers, dragages). Le degré d'envasement de ces herbiers dans les baies est un phénomène en augmentation constante (Bouchon, Bouchon-Navarro et al. 2002).

6.2. Les espèces exogènes

Une espèce est dite exogène (ou exotique, étrangère, allochtone), lorsqu'elle se trouve en dehors de son aire de répartition naturelle ou de son aire de dispersion potentielle. Ces espèces sont dites introduites lorsqu'elles ont été déplacées hors de leur aire de répartition de façon fortuite ou intentionnelle par l'homme ou par le biais de ses activités. Une espèce exogène devient invasive lorsqu'elle devient un agent de perturbation de l'écosystème où elle s'est établie et nuit à la diversité biologique de son milieu d'accueil. Les invasions biologiques sont maintenant considérées comme l'une des principales causes d'appauvrissement de la biodiversité après la destruction des habitats. Les îles, au fort taux d'endémisme, sont particulièrement vulnérables à l'introduction d'espèces exogènes.



En Martinique, à la lecture de la bibliographie, une quarantaine d'espèces a été introduite représentant 38 % de toutes les espèces de mammifères terrestres, reptiles terrestres, amphibiens et oiseaux sédentaires confondues (tableau 19 et tableau 20).

	Nb d'espèces présentes	Nb d'espèces introduites et % relatif
Mamf terrestres	17	6 (35%)
Reptiles terrestres	16	7 (44%)
Amphibiens	5	4 (80%)
Oiseaux nicheurs	60	~20 (30%)

Tableau 19 : espèces introduites, tableau quantitatif

La biologie des espèces introduites est peu connue localement et les perturbations qu'elles ont occasionnées sur les écosystèmes d'accueil sont difficiles à apprécier du fait de l'ancienneté de leur intégration. Il est généralement admis que les espèces introduites (mangouste, raton laveur, souris domestique, rat noir, rat-surmulot, iguane vert, amphibiens et autres reptiles), ont toutes, à des degrés divers, un effet perturbateur sur le fonctionnement et la biodiversité des écosystèmes d'accueil. Les connaissances manquent parfois pour évaluer correctement la nature et l'importance de cet effet (AEVA, Lorvelec et al. 2001). Le Manicou intègre dans son régime omnivore des œufs et des couvées d'oiseaux tout comme le raton-laveur. Cependant, les problèmes majeurs de cet ordre sont en Martinique posés par l'Iguane vert (*Iguana iguana*), introduit dans les années 60 et qui vagabonde depuis le fort Saint Louis de Fort de France. Cette espèce peut s'hybrider avec l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) comme cela a été le cas aux Saintes (Breuil and Sastre 1993). A l'heure actuelle, les populations de ces deux espèces ne semblent pas en contact (l'iguane des Petites Antilles est localisé sur l'îlet Chancel et dans des forêts difficiles d'accès au Nord), cependant le développement de la population de l'iguane vert le menace à court terme. Le même problème se pose avec le Gymnophthalmus de plée (*Gymnophthalmus pleii*) endémique de la Martinique, concurrencé par le Gymnophthalmus d'Underwood (*Gymnophthalmus underwoodi*) largement répandu en Caraïbe et Amérique et introduit accidentellement en Martinique (Breuil 2000). La mangouste, originaire d'Asie a été introduite en 1891 pour limiter les populations de rats et du trigonocéphale. Son introduction est évoquée comme la source de raréfaction de certaines espèces de l'herpétofaune (Pinchon 1967; Pinchon 1976; Lescure 1979; Powell, Henderson et al. 1996; Censky and Kaiser 1999; Henderson and Powell 1999) et d'oiseaux nichant au sol ou à proximité du sol. C'est le cas de la gorge blanche (*Ramphocinclus brachyurus*), endémique de la Martinique. Le rat noir (*Rattus rattus*) est également un prédateur anthropophile redoutable. La prédation occasionnée par ces espèces sur l'herpétofaune et l'avifaune est encore actuellement très importante, comme en témoignent les premiers effets de la dératisation sur les îlets de la Réserve naturelle des îlets de Sainte Anne (Pascal 1999). Ces quatre îlots, totalisant 5,6 ha situés au sud de la Martinique, hébergent d'importantes colonies d'oiseaux marins à l'époque de la reproduction. L'éradication a eu pour conséquence, dès l'année 2000, une augmentation spectaculaire du succès reproducteur des oiseaux (Brithmer 2001).



Parmi les oiseaux, le Vacher luisant ou Merle de Sainte-Lucie (*Molothrus bonariensis*) d'introduction naturelle vers 1960 parasite les nids d'espèces indigènes comme carouge (*Icterus bonana*) endémique de la Martinique. Ce merle pond son œuf dans le nid d'autrui et le jeune expulse ses concurrents. D'autres espèces d'oiseaux ont été introduites à partir

de volières et de cages. C'est le cas des tisserins (Ploceidae et Estrilidae) souvent relâchés concurrentiellement dans leur niche écologique les Emberizidae et les Parulidae (Didine et sucriers) locaux. La Tourterelle turque (*Streptopelia decaocta*), issue de volières pourrait entrer en concurrence avec la Tourterelle à queue carrée locale (*Zenaida aurita*) et son hybridation a été évoquée. Une petite population d'amazone, *Amazona amazonica*, espèce introduite au début des années 1990 par un relâcher de cage, s'est installée dans les zones résidentielles de Fort de France (Cluny, Didier, Bellevue). Cette population a augmenté de 20 % par an depuis son installation (Koenig 2000).

La Rainette des maisons (*Scinax cf ruber*) arrivée récemment (20-25 ans) est répartie au sud d'une ligne Lamentin-le Robert mais elle est en expansion (Breuil 2000). On citera la présence du Raton-laveur, probablement introduit depuis la Guadeloupe qui peut avoir un impact sur l'herpétofaune et l'avifaune locale. Il se nourrit de crustacés, de mollusques, de poissons, d'amphibiens et d'oiseaux, mais il est également un gros consommateur de fruits (ananas), de canne à sucre et de patates douces (Bon Saint Côme and Tanasi 1994). Certaines introductions accidentelles de Thiaridae, petits mollusques gastéropodes importés sous formes de pontes fixés sur les végétaux d'aquariophilie, ont concurrencé deux espèces locales au point de les faire disparaître.

Classe	Nom scientifique	Origine	Quand	Nom commun	Etat pop	Evol pop
Amphibiens	<i>Scinax cf ruber</i>		Récent	rainette des maisons	Faible	augmentation
Amphibiens	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>		Récent	Hylode de Johnstone	Moyen	Inconnu
Amphibiens	<i>Bufo marinus</i>		Milieu 19 ^{ème} siècle	Crapaud géant	Moyen	Stable
Oiseaux	<i>Oryzoborus angolensis</i>	Afrique	10-50 ans	Sporophile curio	Inconnu	Augmentation
Oiseaux	<i>Amandava amandava</i>	Asie	10-50 ans	Bengali rouge	Moyen	Inconnu
Oiseaux	<i>Estrilda melpoda</i>		10-50 ans	Astrild à joues oranges	faible	inconnu
Oiseaux	<i>Estrilda troglodytes</i>			Astrild cendré	Inconnu	inconnu
Oiseaux	<i>Estrilda astrild</i>			Astrild ondulé	Inconnu	inconnu
Oiseaux	<i>Lonchura punctulata</i>			Capucin damier	Inconnu	inconnu
Oiseaux	<i>Lonchura maja</i>			Capucin à tête blanche	Inconnu	inconnu
Oiseaux	<i>Lonchura cucullata</i>		10-50 ans	Capucin nonnette	faible	inconnu
Oiseaux	<i>Lonchura malacca</i>		10-50 ans	Capucin à dos marron	faible	inconnu
Oiseaux	<i>Uraeginthus bengalus</i>		10-50 ans	Cordon-bleu à joues rouges	faible	inconnu
Oiseaux	<i>Uraeginthus ianthinogaster</i>			Cordon-bleu violacé	Inconnu	inconnu
Oiseaux	<i>Euplectes orix</i>		10-50 ans	Euplecte ignicolore	faible	inconnu
Oiseaux	<i>Ploceus cucullatus</i>		10-50 ans	Tisserin gendarme	faible	inconnu
Oiseaux	<i>Amazona amazonica</i>	Amérique du Sud	10-50 ans	Amazone aourou	faible	augmentation
Oiseaux	<i>Psittacus erithacus</i>		10-50 ans	Perroquet jaco	Inconnu	inconnu
Oiseaux	<i>Columba livia</i>	Europe		Pigeon domestique	Bon	Augmentation
Oiseaux	<i>Bubulcus ibis</i>	Afrique, naturelle	50-60 ans	Héron garde-boeufs	Bon	Augmentation
Oiseaux	<i>Streptopelia decaocto</i>	Europe	50 ans	Tourterelle turque	Moyen	Augmentation
Oiseaux	<i>Molothrus bonariensis</i>	naturelle		Vacher luisant	Moyen	augmentation
Oiseaux	<i>Melopsittacus undulatus</i>			Perruche ondulée	Inconnu	inconnu
Oiseaux	<i>Forpus passerinus</i>			Toui été	Inconnu	inconnu
Mammifères	<i>Procyon sp</i>	Guadeloupe ?	Quelques années	Raton laveur	faible	augmentation
Mammifères	<i>Herpestes javanicus</i>	Asie	19 ^{ème} siècle	Mangouste	Bon	inconnu

	<i>auropunctatus</i>					
Mammifères	<i>Rattus norvegicus</i>		17 ^{ème} siècle	Rat-surmulot	Bon	inconnu
Mammifères	<i>Rattus rattus</i>		17 ^{ème} siècle	Rat noir	Bon	inconnu
Reptiles	<i>Iguana iguana</i>	Amérique du sud	50 ans	Iguane vert	faible	inconnu
Reptiles	<i>Trachemys scripta elegans</i>		Récent	Tortue de Floride	faible	stable
Reptiles	<i>Gekko gekko</i>	Asie	Récent	Tockay	Moyen	inconnu
Reptiles	<i>Hemidactylus mabouia</i>		Ancien ?	Hémidactyle mabouia	Inconnu	inconnu
Reptiles	<i>Gymnophthalmus underwoodi</i>	Amériques ?	Récent ?	Gymnophthalmus d'Underwood	Inconnu	inconnu
Reptiles	<i>Chelonoidis carbonaria</i>	Guyane	Ancien	Tortue charbonnière	faible	stable
Reptiles	<i>Chelonoidis denticulata</i>	Guyane	Ancien	Tortue denticulée	faible	stable
Crustacés	<i>Macrobrachium rosenbergii</i>			Chevrette d'élevage	faible	inconnu

Tableau 20 : les espèces introduites à la Martinique

L'introduction d'espèces en milieu insulaire qui est un espace particulièrement fragile, pose la question du contrôle des entrées sur le territoire et du devenir des espèces déjà installées.

6.3. Le prélèvement d'espèces

Les espèces les plus concernées par le prélèvement hors de son milieu naturel sont essentiellement des espèces marines. Les modalités relatives à la capture, la vente des lambis, oursins blancs, crabes de terre et langoustes sont réglementées par des arrêtés préfectoraux et des zones de non-pêche (cantonnements de pêche). Cependant, ces réglementations ne sont pas toujours respectées et des actes de braconnage sont régulièrement relevés pour alimenter les marchés. A l'inverse de la pêche des oursins, autorisée qu'aux professionnels, la pêche au crabe de terre est accessible à tous. Cette espèce est très prisée à la fin du carême en avril. Les contrôles effectués par les agents de l'ONCFS ont montré que les périodes de capture et que la taille autorisée des individus ne sont pas toujours respectées. Cette taille de 7cm au-dessous laquelle toute capture est interdite a été fixée suite aux études conjointes menées par l'association AMEPAS et par l'Université des Antilles et de la Guyane. Le lambi, très prisé, est une espèce au commerce réglementé internationalement par la Convention de Washington. En 2003, les volumes déclarés en export de la Jamaïque (seul état autorisé à exporter vers la Martinique) et en import à la Martinique divergent ; ce qui indique que des fraudes ont lieu.



Ratière pour la capture des crabes de terre

A ces espèces réglementées, s'ajoute le braconnage d'espèces protégées. Les tortues marines (et leurs œufs) peuvent faire l'objet de braconnage lorsqu'elles se prennent dans les filets des pêcheurs ou lorsqu'elles viennent pondre. Dans le même cadre, les cétacés, et plus particulièrement les dauphins, gênent certaines activités de pêche et font l'objet d'atteinte pouvant amener à la mort de l'individu. Les colombidés du genre *Geotrygon* (*G. montana* et *G. mystacea*) sont protégées mais sa chasse est revendiquée. Globalement, l'impact du braconnage est peu connu à la Martinique.

La chasse pratique des prélèvements sur les espèces gibiers. Bien gérées, les populations animales peuvent supporter un prélèvement. Les mesures de gestion efficace

mises en œuvre par la Fédération des Chasseurs ont amené les populations de tourterelles à queue carrée à augmenter (Soubeyran 2003). Cependant, l'activité de chasse peut poser problème lorsque les espèces ne bénéficient pas de mesures de gestion. Ainsi, certains chasseurs évoquent la diminution des populations des espèces migratrices (Gros-Desormeaux 2002).

Le serpent martiniquais - *Bothrops lanceolatus* - est prélevé dans la nature pour alimenter les spectacles touristiques (Pitts).

6.4. Les menaces d'origine naturelle

Les mouvements de terrain sont très communs en Martinique. Chute de pierres et de blocs à partir des reliefs à forte pente, éboulements des masses rocheuses (tel celui de Bellefontaine en 1991), glissements de terrain (commune de Fonds-Saint-Denis en 1998), concernent à des degrés variables l'ensemble des communes martiniquaises. Des coulées de boue succèdent à l'éboulement ou au glissement de terrain, lorsque ce dernier a créé un barrage naturel dans une vallée étroite qui cède sous le poids de l'eau accumulée en amont. Le ravinement et la reptation constituent deux autres mouvements de terrains connus. Ils induisent respectivement des phénomènes d'érosion régressive et un déplacement du manteau d'altération sur les versants au relief le plus accusé.

La subduction de la plaque tectonique Atlantique sous la plaque Caraïbe expose la Martinique à des séismes. Elle est située en zone IIIc (de plus forte sismicité). Le séisme de 1839 causa la mort de 300 personnes à Fort de France.

Les éruptions volcaniques ont fortement marqué le relief et la nature de l'île. Les dernières éruptions du volcan actif de la montagne Pelée datent de 1902-1905, 1929-1932. Celle du 8 mai 1902 détruisit la ville de Saint Pierre peuplée de 26 000 habitants. Les manifestations du même épisode éruptif ont également affecté Morne-Rouge et le Prêcheur, tandis que les retombées de cendres se sont produites sur un territoire beaucoup plus large. L'éruption de 1902 serait à l'origine de la disparition du rat-pilori (*Megalomys desmarestii*). Les éruptions ont surtout un impact direct sur la flore et indirectement sur la faune. Ainsi, cette même éruption entraîna la disparition du chou-palmiste (*Prestoea montana*) sur la Montagne Pelée ; il est encore présent en dehors de ces zones. De plus, là où se trouvait de la forêt, aujourd'hui se rencontre une végétation rase et arbustive.

Enfin, la Martinique est fréquemment affectée par des perturbations atmosphériques plus ou moins dévastatrices, dont les ouragans ou cyclones tropicaux, accompagnés de vents violents, de pluies torrentielles, et sur mer, de houles et d'ondes de tempêtes. Certains îlets peuvent être submergés par ces ondes comme se fut le cas en 2003 sur certains îlets de la Réserve naturelle de la Caravelle couchant les poiriers et détruisant la végétation herbacée (J.C. Nicolas, comm. Perso).

7. La protection, la gestion et la conservation de la faune sauvage et de ses habitats

7.1. les acteurs concernés par la gestion de la faune et de ses habitats

7.1.1. Les administrations et les établissements publics

➤ **La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)**

La DIREN est un service déconcentré du Ministère chargé de l'environnement placé sous l'autorité du préfet de région. Une de ses missions consiste à mettre en œuvre les politiques de l'Etat en matière de protection de la faune et des habitats :

- Maîtrise d'ouvrage d'études sur la faune,
- Instruction des demandes de CITES, des demandes de captures d'espèces protégées,
- Maîtrise d'ouvrage des ZNIEFF,
- Montage des dossiers de protection des espaces (réserves naturelles, Arrêté de Protection de Biotope, sites classés, sites inscrits...),
- Financement des réserves naturelles,
- Communication vis-à-vis du public sur les milieux naturels et la faune
- Service rapporteur des dossiers de subvention DOCUP et contrat de plan Etat-Région portant sur l'environnement.
- Police de l'environnement
- Appui aux associations en charge de l'environnement



C'est d'une façon générale le groupe ressources et milieux naturels qui traite ces différents sujets.

Le Service Eaux, Milieux Aquatiques (SEMA) a pour mission la surveillance de la qualité de l'eau des rivières, par un suivi chimique et biologique, participe ou conduit des études sur le milieu aquatique.

Le Service Actions et Valorisation pour l'Environnement (SAVE) a pour objet la communication sur le thème de l'environnement et l'instruction de dossiers concernant les associations.

<http://www.martinique.environnement.gouv.fr/>

➤ **La Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

La Direction de l'Agriculture et de la Forêt est un service déconcentré du ministère chargé de l'Agriculture. La DAF a essentiellement un rôle en matière agricole, avec une fonction réglementaire et une fonction d'aide à l'agriculture.

La fonction réglementaire recouvre la délivrance d'autorisations, contrôle et surveillance de l'application à l'agriculture du droit du travail... La fonction d'aide à l'agriculture consiste à gérer les aides financées par l'Etat et l'Union Européenne, notamment les Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

La DAF assure aussi une fonction de conseil et d'appui technique, une fonction statistique de recueil et d'analyse de données sur l'agriculture et la forêt, une fonction de



police (loi sur l'eau, poursuite des infractions en matière de chasse, de pêche et forestières) et une fonction de facilitateur entre usagers de l'espace (agriculteurs/chasseurs).

C'est la DAF qui assure le secrétariat du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) et qui prépare les arrêtés préfectoraux relatifs à la chasse et les projets de réserves de chasse. La DAF est d'une manière générale le service sur lequel s'appuie la préfecture en matière de chasse.

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/pages/agriculture.html>

➤ **la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)**

Par rapport à la DIREN, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), autre service déconcentré du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, s'occupe des installations classées et des établissements présentant des risques majeurs. Son rôle est de définir des prescriptions techniques, de contrôler les installations, de proposer les poursuites administratives ou pénales et de renforcer et d'adapter les prescriptions techniques pour une meilleure sécurité et une amélioration de l'environnement.

<http://www.ggm.drire.gouv.fr/>

➤ **La Direction des Affaires Maritimes**

L'administration des Affaires Maritimes (AFMAR) dépend du ministère de l'équipement, des transports et du logement. La Direction Régionale des AFMAR de Martinique s'occupe de l'administration des navires et des marins, du soutien économique des activités liées à la mer, de la gestion des concessions de culture marine, de la surveillance et la police de la navigation et l'assistance et du sauvetage. Les Affaires maritimes sont le service rapporteur pour toutes les subventions concernant la pêche et les ressources halieutiques. Concernant la faune marine, les AFMAR s'occupent de la réglementation des pêches et cultures marines (préparation de l'arrêté pêche), assurent la police de la pêche, la surveillance des pollutions marines, la circulation des engins motorisés sur le littoral.

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/pages/affmar.html>

➤ **La Direction Départementale de l'Équipement**

La DDE est un service déconcentré du Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement du Tourisme et de la Mer. La DDE est chargée de mettre en œuvre, sous l'autorité du préfet, la politique de l'État en matière de routes pour le compte des collectivités, de logement, d'habitat, d'aménagement, de transports, d'environnement et d'urbanisme. Les missions de la DDE qui nous intéressent dans le cadre des ORGFH portent essentiellement sur les habitats : exercice de la police des faits susceptibles d'altérer la qualité des eaux marines, assistance aux maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, plan de prévention des risques...) et



instruction des documents d'urbanisme (permis de construire...) et d'occupation du Domaine Public Maritime.

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/pages/dde.html>

➤ **La Direction des Services Vétérinaires**

La DSV est un service déconcentré du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche qui s'occupe essentiellement de l'élevage : identification des animaux, contrôles des élevages, épidémiologie et filière viande. En matière de faune sauvage, la DSV a un rôle dans l'instruction des certificats de capacités, document nécessaire à toute personne détenant de la faune sauvage, dans l'instruction des autorisations d'ouverture et dans le contrôle des établissements présentant de la faune sauvage au public. Par ailleurs, le service Santé et protection animale pilote un dossier concernant la gestion des chiens errants, en partenariat avec les communes.

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/pages/veterinaire.html>

➤ **L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).**

L'ONCFS est un établissement public à caractère administratif dont les missions concernent la faune gibier ainsi que l'ensemble de la faune sauvage. Ses missions sont essentiellement de deux types : la police de la chasse et de l'environnement et la recherche sur la faune (gibier essentiellement). L'ONCFS organise et contrôle les examens du permis de chasse.



En Martinique, l'ONCFS est représenté par un Service Départemental de Garderie composé actuellement de 2 agents assermentés pour la police de la nature. Une troisième personne occupera un poste vacant en septembre 2004. Jusqu'en 2000, le Centre National de Recherche Appliquée (CNERA) « faune d'outre-mer » basé à Montpellier coordonnait en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Martinique un certain nombre d'études dans les Antilles françaises (suivi des populations de tourterelles à queue carrée notamment). La recherche appliquée est maintenant décentralisée au niveau de la Délégation Régionale outre-mer, basée à Kourou en Guyane française.

<http://www.oncfs.gouv.fr>

➤ **L'Office National des Forêts (ONF)**

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial, ce qui signifie qu'il recherche un équilibre budgétaire au niveau national. Les missions de l'ONF sont définies par le code forestier. Sa mission première est la gestion (aménagement, surveillance, vente des bois) des forêts publiques : forêt départementalo-domaniale, forêt domaniale du littoral, forêt départementale, parties boisées des terrains du CELRL soumis au régime forestier, et parties boisées du DPL-DPM. Parallèlement à ces missions régaliennes, l'ONF a des activités commerciales dans le domaine de l'arbre et des espaces naturels.



En matière de chasse, l'ONF loue des droits de chasse sur des lots de forêt relevant du régime forestier. Les agents assermentés de l'ONF peuvent verbaliser en cas d'infractions au code de l'environnement (chasse, dépôt d'ordure...) et au code forestier (défrichements, coupe de bois...).

Par ailleurs en Martinique, l'ONF assure un certain nombre de missions particulières : l'instruction des demandes de défrichement, un volet recherche forestière portant sur la sylviculture des essences présentant un intérêt commercial potentiel : mahogany, poirier pays ...

<http://www.onf.fr/pres/orga/9020.htm>

➤ **Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL).**

Le CELRL est un établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de l'environnement. Le CELRL a pour mission d'acquérir, à l'amiable ou par préemption, des terrains fragiles ou menacés, situés en zone littorale. Le conseil des rivages d'Amérique, constitué d'élus locaux, des représentants du conservatoire et de l'administration, est l'instance qui propose les parcelles à acquérir. Le conseil d'administration décide de l'acquisition. Le conservatoire ne possède pas de personnel de gestion sur le terrain, il affecte la gestion, par convention, à des collectivités locales, établissements publics ou associations spécialisées. Il y a un représentant du conservatoire en Martinique, qui fait partie de la délégation outre-mer basée à Caen.



<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=8&rubec=83>

➤ **La Gendarmerie**

La gendarmerie nationale est une force de police à caractère militaire, dépendant du ministère de la défense. Sa mission principale est d'assurer le maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire national. Elle a donc vocation à faire respecter les lois en matière d'environnement (infractions au code de l'urbanisme, au code de l'environnement, au code forestier).

<http://www.martinique.pref.gouv.fr/pages/gendarmerie.html>

➤ **La Recherche publique**

Basés en Guadeloupe, le Centre d'Etudes Appliquées au Milieu Naturel des Antilles et de la Guyane (CEMINAG) et l'unité Dynamique des Ecosystèmes Caraïbes et biologie des espèces associées (DYNECAR) de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) mènent essentiellement des recherches sur le milieu marin : courantologie et dynamique des sédiments côtiers, cartographie par télédétection des écosystèmes marins côtiers, étude des communautés benthiques, ichtyologie, recherches sur la biologie des Mollusques et des Crustacés.

L'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) et le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) n'ont pas actuellement de programme concernant directement la faune sauvage et ses habitats.

L'IFREMER, présent depuis 1970, concentre ses activités sur l'aquaculture tropicale marine et sur le développement de la pêche en mer. Ses travaux ont permis la création de fermes aquacoles locales, et la relance de l'activité halieutique par la pêche des poissons pélagiques sur les dispositifs concentrateurs de poissons (DCP). Elle assure la liaison avec les laboratoires métropolitains pour répondre aux besoins exprimés concernant la qualité du milieu marin et la connaissance de l'environnement côtier

Certaines recherches sur la faune de Martinique sont conduites par des missions ponctuelles du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris ou par des unités de recherche d'autres Universités, voire par des associations spécialisées dans des groupes zoologiques particuliers.

<http://www.univ-ag.fr/>

<http://www.inra.fr/Internet/Centres/Antilles-Guyane/centre/zoot/martinique.html>

<http://www.ifremer.fr/francais/implant/antilles.htm>

http://www.cirad.fr/fr/le_cirad/cirad_monde/pays.php?id=191

<http://www.mnhn.fr/>

7.1.2. Les instances dédiées à la faune et aux habitats

➤ **Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)**

Ce comité n'est pas encore approuvé, il le sera prochainement. Il sera composé de personnalités reconnues pour leur expertise en matière de patrimoine naturel. La modification de l'article L.411-5 du code de l'environnement en 2002 officialise le CSRPN et étend son champ de compétence à l'ensemble des questions touchant à la connaissance de la richesse biologique, à la protection des espaces et à la prise en compte de la conservation de la diversité biologique dans la gestion des territoires.

➤ **Le Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)**

Le CDCFS est une instance consultative, présidée par le préfet, qui a pour objet de donner un avis sur les moyens propres à préserver la faune sauvage et ses habitats, et à favoriser la gestion du capital cynégétique. Ce conseil composé de représentant des chasseurs, des naturalistes et de l'Etat, se réunit au moins une fois par an pour discuter des dates d'ouverture de la chasse. Le secrétariat est assuré par la DAF.

➤ **La Commission départementale des sites, perspective et paysage**

La commission des sites est présidée par le préfet et comprend des représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des personnes qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie et des sciences de la nature. Elle est divisée en 4

formations chargées de donner des avis sur les dossiers présentés. La commission est réunie en tant que de besoin en fonction du nombre de dossiers à examiner. La formation « sites et paysages » donne son avis sur les propositions de classement et d'inscription des sites, sur les demandes d'autorisation de travaux en sites classés, et sur diverses questions d'urbanisme ; la formation « protection de la nature » donne son avis sur la création de réserves naturelles et d'arrêtés de protection de biotope ainsi que sur les demandes d'autorisation de travaux dans ces sites ; la formation « faune sauvage captive » donne son avis sur les certificats de capacité pour l'entretien d'animaux non domestiques et sur les demandes d'autorisation d'ouverture d'établissement d'élevage, de vente ou de présentation au public d'animaux vivants non domestiques.

Sur le même principe, il existe une commission des carrières chargée d'examiner tous les projets de création et d'extension de carrières.

➤ **Le Comité de pilotage des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH).**

Le comité de pilotage ayant suivi d'élaboration du présent document d'orientation doit se réunir une fois par an pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre et actualiser les orientations (d'après circulaire DNP/CFF N° 02/02). Au bout de 5 ans, il doit participer à la révision des Orientations.

➤ **Les Comités consultatifs des réserves naturelles**

Chaque réserve naturelle possède un comité consultatif composé d'élus concernés, de gestionnaires et de scientifiques, placé sous l'autorité du préfet. Ce comité se réunit au moins une fois par an pour donner un avis sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des sites. C'est l'occasion de faire un bilan annuel de la gestion de la réserve.

➤ **Le Comité de Bassin**

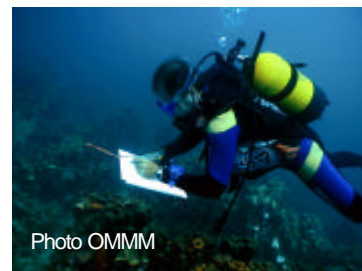
Le comité de bassin est une assemblée qui regroupe les différents acteurs agissant dans le domaine de l'eau. Son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de la protection des milieux naturels aquatiques à l'échelle d'un grand bassin hydrographique. Le secrétariat est assuré par la DIREN. Le comité de bassin élabore le Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestions des Eaux (SDAGE) et en suit l'exécution.

➤ **La Mission Inter Service de l'Eau Elargie (MISEE)**

La MISEE est une structure de coordination des services de l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, DSAS, Direction de l'Agriculture et de la Forêt - DAF, DDE, DIREN...) qui vise à améliorer la lisibilité, l'efficacité et la cohérence de l'action administrative principalement de l'exercice de la police de l'eau en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La MISEE instruit et réglemente pour le compte du préfet toute action sur les cours d'eau.

➤ **L'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)**

L'IFRECOR est une action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités d'Outre-Mer. Cette initiative recouvre toutes les actions et mesures prises en faveur des récifs, dans l'objectif de leur protection et de leur gestion durable. Un comité national IFRECOR est chargé de définir une stratégie pour la conservation des récifs et de piloter la mise en œuvre de cette stratégie déclinée en plan d'actions. Cette initiative s'appuie sur un comité local IFRECOR, dont la DIREN assure le secrétariat. Dans le cadre de l'IFRECOR, la Martinique reçoit des crédits utilisés pour des actions en faveur des récifs : communication, sensibilisation, réseaux de surveillance de l'état des récifs... Ces actions sont programmées et mises en œuvre en Martinique par l'Observatoire des Milieux Marins Martiniquais (OMMM).



<http://www.environnement.gouv.fr/ifrecor/default.htm>

7.1.3. Les collectivités territoriales

➤ **La Région**

La Région possède un service environnement. En matière de faune et d'habitat, la région n'intervient pas directement mais participe à la sélection des dossiers de subvention et peut participer au financement dans le cadre du Document Unique de Programmation (DOCUP) ou du contrat de plan Etat-Région. Les lignes du DOCUP qui nous intéressent dans le cadre des ORGFH portent sur les instruments de connaissance du patrimoine naturel et sur la gestion et la valorisation des espaces naturels. La région peut aussi être maître d'ouvrage de certains projets. La Région a réalisé le Schéma d'Aménagement Régional et le Schéma de mise en Valeur de la Mer (SAR-SMVM) dans le cadre de ses compétences en matière de planification et d'aménagement du territoire.



<http://www.cr-martinique.fr/index.php>

➤ **Le Département**

Le Conseil Général, en matière de faune et d'habitat, intervient essentiellement en tant que propriétaire d'espaces naturels : espaces boisés relevant ou non du régime forestier. Dans ce cadre, il peut décider des aménagements à effectuer sur ses terrains : entretien, création de sentiers de randonnées, plantations, parcours pédagogique... Une partie des terrains du département est par ailleurs louée à des agriculteurs. La Direction de l'Aménagement, de l'Economie et du Tourisme est en charge des dossiers relatifs à l'aménagement et à l'environnement dont le Plan Départemental d'Itinéraires de



Promenade et de Randonnées (PDIPR), les plans d'exploitation et d'aménagement forestier, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Rural), le tourisme...

Elle instruit les permis de construire et les certificats d'urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les anciennes Zones d'Aménagement Concertées (ZAC).

Le Département peut aussi intervenir comme partenaire financier pour des dossiers de subventions touchant au milieu naturel (DOCUP).

La Direction des Infrastructures et de l'Eau intervient en matière d'environnement, d'eau potable, d'irrigation, d'assainissement des eaux usées, de protection contre la mer et contre les crues... Cette Direction intervient également en matière de sécurité des populations (veille météorologique, prévision des crues, surveillance sismique...).

<http://www.cg972.fr/>

➤ **Le Parc Naturel Régional**

Trente-deux communes de la Martinique totalisant près de 63 000 ha se sont engagées en 1976 avec l'État dans une politique contractuelle innovante et dynamique, associant étroitement protection du patrimoine et développement local.



L'article R244-1 du code rural stipule qu'un parc naturel régional a pour objet :

- de protéger le patrimoine (naturel et culturel d'une région) par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- de contribuer à l'aménagement du territoire
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.
- D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines de la protection par la gestion adaptée, du développement, de l'accueil et l'information, de l'aménagement...
- De contribuer à des programmes de recherche

Le Parc Régional Naturel gère les deux réserves naturelles de la Martinique: la Caravelle et les îlets de Sainte Anne.

➤ **Les Communes**

Le maire d'une commune peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative, prendre des arrêtés municipaux réglementant des pratiques de récolte de faune sur le territoire de la commune dans la mesure où ces pratiques risquent de troubler l'ordre public.

En matière de gestion des milieux, c'est le maire qui accorde les permis de construire après instruction des dossiers par la DDE. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont élaborés sous maîtrise d'ouvrage de la commune et approuvés par le conseil municipal après vérification de conformité par le préfet.

<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/lesparcs/martc.html>

7.1.4. Les associations naturalistes

Plusieurs associations naturalistes mettent à l'œuvre leurs compétences au service de la connaissance de la faune sauvage et de la sensibilisation du public. La paragraphe suivant ne saurait être exhaustif.

L'association naturaliste la SEPANMAR (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique) est chargée de mettre en œuvre le plan de restauration des tortues marines (rédigé par l'ONCFS) pour la Martinique. Elle collecte et traite les informations pour l'observatoire des tortues marines et a lancé un programme de suivi et d'inventaire des cétacés. Elle a également des actions de sensibilisation à l'environnement.

L'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais (OMMM), de statut associatif, coordonne et réalise les actions techniques adoptées par le comité local Martinique de l'Initiative Française pour les Récifs CORalliens (IFRECOR). Elle suit l'état de santé des récifs coralliens, réalise des descriptions de sites sous-marins d'intérêt patrimonial, conseille à la conception de projets techniques, sensibilise et diffuse des connaissances.

L'AMEPAS (Association Mémoire et Patrimoine de Sainte Anne) s'est essentiellement consacrée à l'étude du crabe de terre (*Cardisoma Guanhumi*) en collaboration avec l'Université des Antilles et de la Guyane. Elle dispose d'un local d'animation et de sensibilisation du public sur la plage des salines à Sainte Anne. Elle rayonne aussi sur des problématiques d'aménagement du site des salines.

L'AOMA (Association d'ornithologie de la Martinique) mène des études sur la gorge-blanche, espèce endémique, et a participé à la dératissage des îlets de la réserve naturelle de Sainte-Anne.

Les associations ASSAUPAMAR (ASSociation pour la SAUvegarde du PATrimoine MARTiniquais), PUMA (Pour Une Martinique Autrement), l'Arbre à Vie ont pour objet de défendre et de protéger l'environnement et le cadre de vie martiniquais.

De statut associatif, le Conservatoire Botanique des Petites Antilles, créé le 18 octobre 2003, a pour objectifs, tout comme la Société des Galeries de Géologie et de Botanique, d'approfondir les connaissances sur la flore sauvage menacée et le fonctionnement des écosystèmes qui les abritent, de protéger les biotopes des populations menacées, d'engager des mesures de conservation et d'informer les publics.

7.2. Les réglementations concernant les espèces

7.2.1. Au niveau international et européen

➤ **La Convention de Washington sur le transport et le commerce de la faune et de la flore sauvage (CITES) et sa transcription en droit européen**

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Comme le commerce des plantes et des animaux sauvages dépasse le cadre national, sa réglementation nécessite la coopération internationale pour préserver certaines espèces de la surexploitation. La CITES a été conçue dans cet esprit de coopération. Aujourd'hui, elle confère une protection (à des degrés divers) à plus de 30.000 espèces sauvages - qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées.

La CITES a été préparée suite à une résolution adoptée en 1963 à une session des membres de l'UICN (l'actuelle Union mondiale pour la nature). [Le texte de la Convention](#) a finalement été adopté lors d'une réunion de représentants de 80 pays tenue à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 3 mars 1973 ; le 1er juillet 1975, elle entrait en vigueur. Les espèces couvertes par la CITES sont réparties en trois Annexes :

- Annexe I : les espèces menacées d'extinction
- Annexe II : les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce doit être contrôlé pour éviter qu'elles ne le deviennent et les espèces qui ressemblent à des espèces déjà inscrites aux Annexes I et II
- Annexe III : les espèces pour lesquelles un pays demande aux Parties leur aide pour les protéger

La mise en œuvre de la CITES dans l'Union européenne est assurée depuis 1984 par une panoplie de règlements. En 1997, après 15 ans, l'ancienne législation a été remplacée par deux nouveaux règlements, qui constituent depuis lors la clé de voûte de la législation communautaire en matière de commerce d'espèces sauvages. Les Annexes communautaires reprennent les Annexes de la CITES avec quelques modifications :



- Annexe A : Toutes les espèces en Annexe I, quelques espèces en Annexe II et III et quelques espèces non CITES
- Annexe B : Toutes les espèces en Annexe II, quelques espèces en Annexe III et quelques espèces non CITES

- Annexe C : Toutes les autres espèces en Annexe III sauf celles pour lesquelles l'UE a émis une réserve
- Annexe D : Quelques espèces en Annexe III pour lesquelles l'UE a émis une réserve et les espèces non CITES

Ainsi, une quarantaine d'espèces indigènes est concernée par la transcription de la CITES en Martinique (tableau 21).

CITES	Classe	Nom	Nom scientifique
Annexe A I	Oiseaux	Faucon pélerin	<i>Falco peregrinus</i>
Annexe A I	Mammifères	Baleine à bosse	<i>Megaptera novaeangliae</i>
Annexe A I	Mammifères	Cachalot	<i>Physeter macrocephalus</i>
Annexe A I	Reptiles	Tortue caouanne	<i>Caretta caretta</i>
Annexe A I	Reptiles	Tortue verte, chélonée franche	<i>Chelonia mydas</i>
Annexe A I	Reptiles	Tortue luth	<i>Dermochelys coriacea</i>
Annexe A I	Reptiles	Tortue imbriquée, caret de l'Atlantique	<i>Eretmochelys imbricata</i>
Annexe A I	Reptiles	Tortue olivâtre, Chélonée olivâtre	<i>Lepidochelys olivacea</i>
Annexe A II	Oiseaux	Busard Saint Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Annexe A II	Oiseaux	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Annexe A II	Oiseaux	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
Annexe A II	Oiseaux	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Annexe A II	Gastéropodes	Lambis	<i>Strombus gigas</i>
Annexe A II	Mammifères	Orque naine	<i>Feresa attenuata</i>
Annexe A II	Mammifères	Globicéphale tropical	<i>Globicephala macrorhynchus</i>
Annexe A II	Mammifères	Cachalot pygmée	<i>Kogia breviceps</i>
Annexe A II	Mammifères	Cachalot nain	<i>Kogia simus</i>
Annexe A II	Mammifères	Dauphin de Fraser	<i>Lagenodelphis hosei</i>
Annexe A II	Mammifères	Baleine à bec de Blainville	<i>Mesoplodon densirostris</i>
Annexe A II	Mammifères	Baleine à bec de Gervais	<i>Mesoplodon europaeus</i>
Annexe A II	Mammifères	Orque	<i>Orcinus orca</i>
Annexe A II	Mammifères	Pseudorque	<i>Pseudorca crassidens</i>
Annexe A II	Mammifères	Dauphin bleu et blanc	<i>Stenella coeruleoalba</i>
Annexe A II	Mammifères	Dauphin tacheté de l'Atlantique	<i>Stenella frontalis</i>
Annexe A II	Mammifères	Dauphin à long bec	<i>Stenella longirostris</i>
Annexe A II	Mammifères	Dauphin tacheté pantropical	<i>Stenella attenuata</i>
Annexe A II	Mammifères	Sténo	<i>Steno bredanensis</i>
Annexe A II	Mammifères	Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>
Annexe A II	Mammifères	Baleine à bec de Cuvier	<i>Ziphius cavirostris</i>
Annexe B II	Actinopterygii	Hippocampe	<i>Hippocampus sp</i>
Annexe B II	Amphibiens	Colostethe à œil de bronze	<i>Colostethus chalcopis</i>
Annexe B II	Oiseaux	Petite buse	<i>Buteo platypterus</i>
Annexe B II	Oiseaux	Colibri à tête bleue	<i>Cyanophaia bicolor</i>
Annexe B II	Oiseaux	Dendrocygne des Antilles	<i>Dendrocygna arborea</i>
Annexe B II	Oiseaux	Madère	<i>Eulampis jugularis</i>
Annexe B II	Oiseaux	Colibri falle-vert	<i>Eulampis holosericeus</i>
Annexe B II	Oiseaux	Crécelle d'amérique	<i>Falco sparverius</i>
Annexe B II	Oiseaux	Colibri huppé	<i>Orthorhynchus cristatus</i>
Annexe B II	Oiseaux	Falle vert	<i>Sericotes holosericeus</i>
Annexe B II	Elasmobranchii	Requin baleine	<i>Rhincodon typus</i>
Annexe B II	Reptiles	Iguane des Petites Antilles	<i>Iguana delicatissima</i>

Tableau 21: les espèces martiniquaises concernées par la CITES transcrite en droit européen

CITES : <http://www.cites.org/fra/index.shtml>

Droit européen : http://europa.eu.int/comm/environment/cites/legislation_fr.htm
<http://www.eu-wildlifetrade.org/html/fr/intro.asp>

➤ **La Convention sur les espèces migratrices ou convention de Bonn, 23 juin 1979**

En vigueur dans 57 pays, cette convention concerne la protection des espèces migratrices et leur habitat. Dans ce cadre, il existe aujourd'hui onze accords avec une couverture régionale. Malheureusement, dans la mer des Caraïbes, à part la Jamaïque, aucun autre pays n'est signataire de cette convention alors qu'elle constitue un cadre idéal pour la mise en œuvre de mesures de protection communes en faveur des espèces qui se déplacent dans ces eaux comme les cétacés.

<http://www.wcmc.org.uk/cms/>

➤ **La Convention baleinière internationale**

La Convention internationale pour la régulation des baleines a été signée à Washington D.C. le 2 décembre 1946. La Commission baleinière internationale (CIB) est une émanation de la Convention dont le but est de veiller à la bonne conservation de la population des baleines et au développement raisonné de l'industrie baleinière.

<http://www.iwcoffice.org/>

➤ **La convention sur la diversité biologique ou convention de Rio de Janeiro**

Entrée en vigueur en France en 1994, cette convention vise à conserver la diversité biologique. Les pays signataires de ce texte s'engagent à développer des stratégies, plans et programmes nationaux visant à conserver la diversité biologique sur leur territoire. Cela passe par la mise en place d'aires protégées, la réhabilitation et la restauration des écosystèmes dégradés, la régulation et la gestion des activités affectant la diversité biologique. Actuellement, elle n'a pas eu d'effets en Martinique.

www.biodiv.org

➤ **La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ou convention de Berne**

La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe a été adoptée à Berne le 19 septembre 1979, lors de la 3ème Conférence ministérielle européenne sur l'environnement. Elle est entrée en vigueur le 1er juin 1982. Neuf Etats plus la Communauté économique européenne étaient Parties contractantes à la Convention lors de la première réunion du Comité permanent, qui s'est tenue en septembre 1982. Les directives (oiseaux, habitats) ou les outils financiers (Life) liés à cette convention ne sont pas applicables aux DOM.

<http://www.nature.coe.int/french/cadres/berne.htm>

➤ La Convention de Carthagène

Cette convention a été adoptée en mars 1983 à Cartagena de India (Colombie) par les états de la Caraïbe pour la protection et la mise en valeur de la Mer des Caraïbes et est entrée en vigueur en 1986. C'est le seul traité régional concernant l'environnement qui protège les écosystèmes marins et côtiers tout en promouvant la coopération régionale. L'application s'est traduite par la mise en place d'un Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC). Le secrétariat est assuré par l'Unité de Coordination Régionale du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-CAR/UCR) basée en Jamaïque.

Le protocole SPAW, signé en 1990, est le nom donné à l'un des trois protocoles pour la mise en œuvre de la convention de Cartagena. Il a pour objectifs la protection, la préservation et la gestion durable des espaces sensibles et des espèces sauvages menacées. Ce protocole est devenu une loi internationale le 18 juin 2000. Pour sa mise en œuvre, la France accueille un Centre d'Activité Régional (CAR) en Guadeloupe.

Les espèces protégées appartiennent aux groupes suivants : les coraux, les Phanérogames marines, les Gorgones, le lambis, la langouste royale (*Panulirus argus*), les tortues de mer, les oiseaux de mer et le lamantin.

<http://www.cep.unep.org/>

7.2.2. Au niveau national

Plusieurs arrêtés ministériels fixent les mesures de protection des espèces en Martinique et touchent plus de 160 espèces protégées intégralement sur le territoire martiniquais :

- **L'arrêté ministériel du 17 avril 1981** a accordé à toutes les espèces de chauves-souris se trouvant sur le territoire national un statut de protection stricte (tableau 22).

Nom	Nom scientifique
Chauve-souris	<i>Pteronotus davyi</i>
Chauve-souris	<i>Ardops nicholli</i>
Chauve-souris	<i>Tadarida brasiliensis</i>
Chauve-souris	<i>Natalus stramineus</i>
Chauve-souris	<i>Myotis martiniquensis</i>
Chauve-souris à tête de cochon	<i>Brachyphylla cavernarum</i>
Chauve-souris monophylle	<i>Monophyllus plethodon</i>
Fer de lance commun	<i>Artibeus jamaicensis</i>
Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>
Noctilion pêcheur	<i>Noctilio leporinus</i>
Sturnire grisâtre	<i>Sturnira lilium</i>

Tableau 22: les chauves-souris protégées à la Martinique

- **Les arrêtés ministériels du 17 février 1989** protègent les mammifères, les reptiles, les amphibiens et les oiseaux de la Martinique figurant sur des listes respectives.

- Les mammifères terrestres

Neuf espèces de mammifères sont protégées à la Martinique. La liste reprend les chauves-souris à laquelle s'ajoute le marsupial -*Didelphis marsupialis*- ou manicoü. Toutes les espèces de chauves-souris recensées à la Martinique n'ont pas été reportées sur cet arrêté par manque de connaissance lors de sa rédaction. Néanmoins, l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 confère un statut de protection stricte de toutes les espèces de chauves-souris sur le territoire national donc martiniquais.

- Les oiseaux

Cent sept espèces d'oiseaux sont protégées à la Martinique (tableau 23).

Nom	Nom scientifique	Nom	Nom scientifique
Aigrette neigeuse	<i>Egretta thula</i>	Martin-pêcheur sédentaire	<i>Ceryle torquata</i>
Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>	Merle à lunettes	<i>Turdus nudigenis</i>
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Moqueur à gorge blanche	<i>Ramphocinclus brachyurus</i>
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	Moqueur des savanes	<i>Mimus gilvus</i>
Bécasseau du nord ouest	<i>Calidris mauri</i>	Moucherolle gobemouche	<i>Contopus latirostris</i>
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	Mouette rieuse d'Amérique	<i>Larus atricilla</i>
Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites rubrucollis</i>	Noddi brun	<i>Anous stolidus</i>
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Organiste louis-d'or	<i>Euphonia musica</i>
Bécasseau semi-palmé	<i>Calidris pusilla</i>	Oriole de Martinique	<i>Icterus bonana</i>
Bihoreau violacé	<i>Nycticorax violacea</i>	Pélican brun	<i>Pelecanus occidentalis</i>
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	Petit héron bleu	<i>Egretta caerulea</i>
Colibri à tête bleue	<i>Cyanophaea bicolor</i>	Petite buse	<i>Buteo platypterus</i>
Colibri falle-vert	<i>Eulampis holosericeus</i>	Phaéton à bec jaune	<i>Phaeton lepturus</i>
Colibri huppé	<i>Orthorhynchus cristatus</i>	Phaéton à bec rouge	<i>Phaeton aethereus</i>
Colombe à croissant	<i>Geotrygon mystacea</i>	Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Colombe roux violet	<i>Geotrygon montana</i>	Poule sultane	<i>Porphyryla martinica</i>
Coulicou à bec jaune	<i>Coccyzus americanus</i>	Puffin d'Audubon	<i>Puffinus lherminieri</i>
Coulicou masqué	<i>Coccyzus minor</i>	Puffin majeur	<i>Puffinus gravis</i>
Crécelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	Quiscale merle	<i>Quiscalus lugubris</i>
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Râle de Caroline	<i>Porzana carolina</i>
Elénie siffleuse	<i>Elaenia martinica</i>	Saltator gros-bec	<i>Saltator albicollis</i>
Engoulevent à queue blanche	<i>Caprimulgus cayennensis</i>	Solitaire à gorge rouge	<i>Myadestes genibarbis</i>
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Spatule rose	<i>Ajaia ajaja</i>
Erismature de la Jamaïque	<i>Oxyura jamaicensis</i>	Sporophile à face noire	<i>Tiaris bicolor</i>
Erismature rousse	<i>Oxyura dominica</i>	Sporophile rougegorge	<i>Loxigilla noctis</i>
Falle vert	<i>Sericotes holosericeus</i>	Sterne bridée	<i>Sterna anaethetus</i>
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Sterne fuligineuse	<i>Sterna fuscata</i>
Fou à pieds rouges	<i>Sula sula</i>	Sterne naine	<i>Sterna antillarum</i>
Fou brun	<i>Sula leucogaster</i>	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Fou masqué	<i>Sula dactylatra</i>	Sterne royale	<i>Sterna maxima</i>
Foulque d'Amérique	<i>Fulica americana</i>	Sucrier à poitrine jaune	<i>Coereba flaveola</i>
Foulque des Caraïbes	<i>Fulica caribaea</i>	Sylvette à capuchon	<i>Wilsonia citrina</i>

Frégate superbe	<i>Fregata magnificens</i>	Sylvette à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>
Goglu des Prés	<i>Dolichomyx oryzivorus</i>	Sylvette à gorge jaune	<i>Dendroica dominica</i>
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Sylvette à gorge orangée	<i>Dendroica fusca</i>
Gravelot à double collier	<i>Charadrius vociferus</i>	Sylvette à moustache	<i>Dendroica discolor</i>
Gravelot de Wilson	<i>Charadrius wilsonia</i>	Sylvette couronnée	<i>Seiurus aurocapillus</i>
Gravelot semi-palmé	<i>Charadrius semi-palmatus</i>	Sylvette des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>
Grèbe à bec cerclé	<i>Podilymbus podiceps</i>	Sylvette du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>
Gros martinet noir	<i>Nephoecetes niger</i>	Sylvette flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>
Guignette américaine	<i>Actitis macularia</i>	Sylvette hoche-queue	<i>Seiurus motacilla</i>
Héron garde-bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	Sylvette jaune	<i>Dendroica petechia</i>
Héron vert	<i>Butorides virescens</i>	Sylvette noire et blanche	<i>Mniotilta varia</i>
Hirondelle des églises	<i>Progne dominicensis</i>	Sylvette orangée	<i>Protonotaria citrea</i>
Hirondelle des granges	<i>Hirundo rustica</i>	Sylvette parula	<i>Parula americana</i>
Hirondelle des rivages	<i>Riparia riparia</i>	Sylvette rayée	<i>Dendroica striata</i>
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Sylvette verte	<i>Dendroica virens</i>
Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>	Tangara écarlate	<i>Piranga olivacea</i>
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Trembleur brun	<i>Cinclocerthia ruficauda</i>
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Tyran gris	<i>Tyrannus dominicensis</i>
Madère	<i>Eulampis jugularis</i>	Tyran grosse tête	<i>Myiarchus stolidus</i>
Martinet chiquesol	<i>Chaetura martinica</i>	Viréo à moustaches	<i>Vireo altiloquus</i>
Martin-pêcheur ceinturé	<i>Ceryle alcyon</i>		

Tableau 23: les oiseaux protégés à la Martinique

Il convient de noter que deux espèces endémiques ne figurent pas sur cette liste : le trembleur gris (*Cinclocerthia gutturalis*) et le tyran janneau (*Myiarchus oberi*).

- Les reptiles

Huit espèces de reptiles terrestres sont protégées à la Martinique (tableau 24).

Nom	Nom scientifique
Améïve	<i>Ameiva pleei</i>
Anolis roquet	<i>Anolis roquet</i>
Couresse	<i>Liophis cursor</i>
Gymnophthalmus de Plée	<i>Gymnophthalmus pleei</i>
Iguane des Petites Antilles	<i>Iguana delicatissima</i>
Sténostome à deux raies	<i>Leptotyphlops bilineatus</i>
Sphérodactyle de Saint Vincent	<i>Sphaerodactylus vincenti</i>
Thécadactyle à queue épineuse	<i>Thecadactylus rapicauda</i>

Tableau 24 : les reptiles terrestres protégés à la Martinique

Cependant, le lézard -*Ameiva pleei*- ne fait pas partie de la faune martiniquaise mais se rencontre dans les îles du banc d'Anguilla (Anguilla, Saint-Martin, Saint-Barthélemy). De plus, le scinque mabouya (*Mabuya mabuya*) qui pourrait encore exister en Martinique n'est pas protégé.

- Les amphibiens

Quatre espèces d'amphibiens figurent sur l'arrêté ministériel (tableau 25).

Nom	Nom scientifique
Hylode de Martinique	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>
Eleutherodactyle	<i>Eleutherodactylus barlegnei</i>
Eleutherodactyle	<i>Eleutherodactylus pinchoni</i>
Hylode de Johnstone	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>

Tableau 25 : les amphibiens protégés à la Martinique

Il convient de noter que les Eleuthéroactyles -*Eleutherodactylus barlegnei* et *E. pinchoni*- figurent sur l'arrêté mais ne font pas partie de la faune de l'île.

- **L'arrêté ministériel du 16 mars 1993** fixe la liste des tortues marines protégées (tableau 26) :

Nom	Nom scientifique
Tortue luth	<i>Dermochelys coriacea</i>
Tortue caouanne	<i>Caretta caretta</i>
Tortue olivâtre	<i>Lepidochelys olivacea</i>
Tortue de Ridley	<i>Lepidochelys kempii</i>
Tortue à écailles	<i>Eretmochelys imbricata</i>
Tortue verte	<i>Chelonia mydas</i>

Tableau 26 : les reptiles marins protégés à la Martinique

- **L'arrêté ministériel du 27 juillet 1995** fixe la liste des Mammifères marins protégés sur le territoire national. Tous les cétacés (baleines et dauphins) bénéficient de cette protection.
- **L'arrêté ministériel du 15 mai 1986** relatif à la Guyane s'étend à tout le territoire national. Une douzaine d'espèces non protégées à la Martinique est concernée (tableau 27).

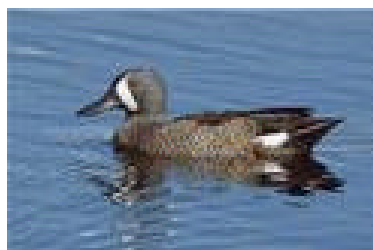
Nom	Nom scientifique
Aigrette tricolore	<i>Egretta tricolor</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Grand héron	<i>Ardea herodias</i>
Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Mouette de Bonaparte	<i>Larus philadelphia</i>
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Sterne Hansel	<i>Sterna nilotica</i>
Sterne Caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>

Tableau 27: les espèces protégées par l'arrêté du 15 mai 1986

- **L'arrêté ministériel du 17 février 1989** fixe la liste des espèces gibiers dont la chasse est autorisée sur le territoire du département de la Martinique. 32 espèces d'oiseaux sont gibiers à la Martinique (Tableau 28).

Nom	Nom scientifique	Nom	Nom scientifique
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Colombe roux violet	<i>Columbina passerina</i>
Canard siffleur d'Amérique	<i>Anas americana</i>	Dendrocygne à ventre noir	<i>Dendrocygna autumnalis</i>
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Dendrocygne fauve	<i>Dendrocygna bicolor</i>
Sarcelle à ailes vertes	<i>Anas crecca</i>	Bécassine des marais	<i>Galinago galinago</i>
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	Bécasseau roux	<i>Limnodromus griseus</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Berge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Moqueur corossol	<i>Margarops fuscatus</i>
Tournepierre roux	<i>Arenaria interpres</i>	Moqueur grivotte	<i>Margarops fuscus</i>
Petit Morillon	<i>Aythya affinis</i>	Bécasseau à échasses	<i>Micropalama himantopus</i>
Morillon à collier	<i>Aythya collaris</i>	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>
Maubèche des champs	<i>Bartramia longicauda</i>	Pluvier doré d'Amérique	<i>Pluvialis dominica</i>
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	Petit chevalier à pattes jaunes	<i>Tringa flavipes</i>
Chevalier semi-palmé	<i>Catoptrophorus semipalmatus</i>	Grand chevalier à pattes jaunes	<i>Tringa melanoleuca</i>
Pigeon à calotte blanche	<i>Columba leucocephala</i>	Tourterelle à queue carrée	<i>Zenaida aurita</i>
Pigeon à cou rouge	<i>Columba squamosa</i>	Colombe oreillard	<i>Zenaida auriculata</i>

Tableau 28 : les espèces gibiers de la Martinique fixée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989



De gauche à droite : tourterelle à queue carrée, sarcelle à ailes bleues et grand chevalier pattes jaunes, 3 espèces gibiers à la Martinique

- **La loi Barnier de 1995** (L 411-3 du Code de l'Environnement) stipule qu'il est interdit d'introduire dans le milieu naturel tout animal non indigène au territoire d'introduction et non domestique. Cette loi n'a pas fait l'objet de décrets d'application en Martinique.

7.2.3. Au niveau local

- **L'arrêté préfectoral du 9 novembre 1995** protège la mygale *Avicularia versicolor* et le dynaste hercule (*Dynastes hercules reidi*).
- **Crabes de terre (*Cardisoma guanhumi*) arrêté préfectoral du 9 décembre 2002**
La capture, la vente ou l'achat est interdite toute l'année pour les crabes d'une largeur de carapace inférieure ou égale à 7 cm. La date de campagne de capture du crabe de terre est fixée du 15 février au 15 juillet.
- **Langoustes (*Panulirus argus* et *P. guttatus*) arrêtés préfectoraux du 23 octobre 1964 et du 27 septembre 1984**
La pêche est interdite entre le 1er janvier et le 31 mars (période de reproduction). La pêche de nuit et la pêche en bouteilles sont interdites. Seule la pêche uniquement à la main des individus de taille supérieure à 22 cm est autorisée pour la langouste royale *P. argus* et de 14 cm pour la langouste brésilienne *P. guttatus*.
- **Lambis (*Strombus gigas*) arrêté préfectoral du 29 décembre 1999**
La pêche est interdite du 1er avril au 31 août. La capture des lambis dont la coquille est inférieure à 22cm et sans pavillon évasé, et les lambis dont le poids de chair est inférieur à 250g est interdite. La pêche en bouteille et la pêche de loisir sont interdites.
- **Oursin blanc (*Tripneustes ventricosus*) arrêté préfectoral du 2 octobre 2003**
Sa pêche est probatoire uniquement au profit des marins pêcheurs professionnels. Pour l'année 2003, la campagne a été fixée du 6 octobre au 6 novembre et du 1^{er} au 15 décembre. Entre 6 et 12 heures et que les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La pêche, la mise ne vente et le colportage des oursins de taille inférieure à 90 mm (hors piquants) est interdite.
- **L'arrêté préfectoral du 20 avril 1978** protège tous les madrépores (coraux) de la Martinique.
- **L'arrêté préfectoral du 18 juin 2003** fixe les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison de chasse 2003-2004.



oursin blanc



langouste royale

7.3. Les réglementations concernant les espaces

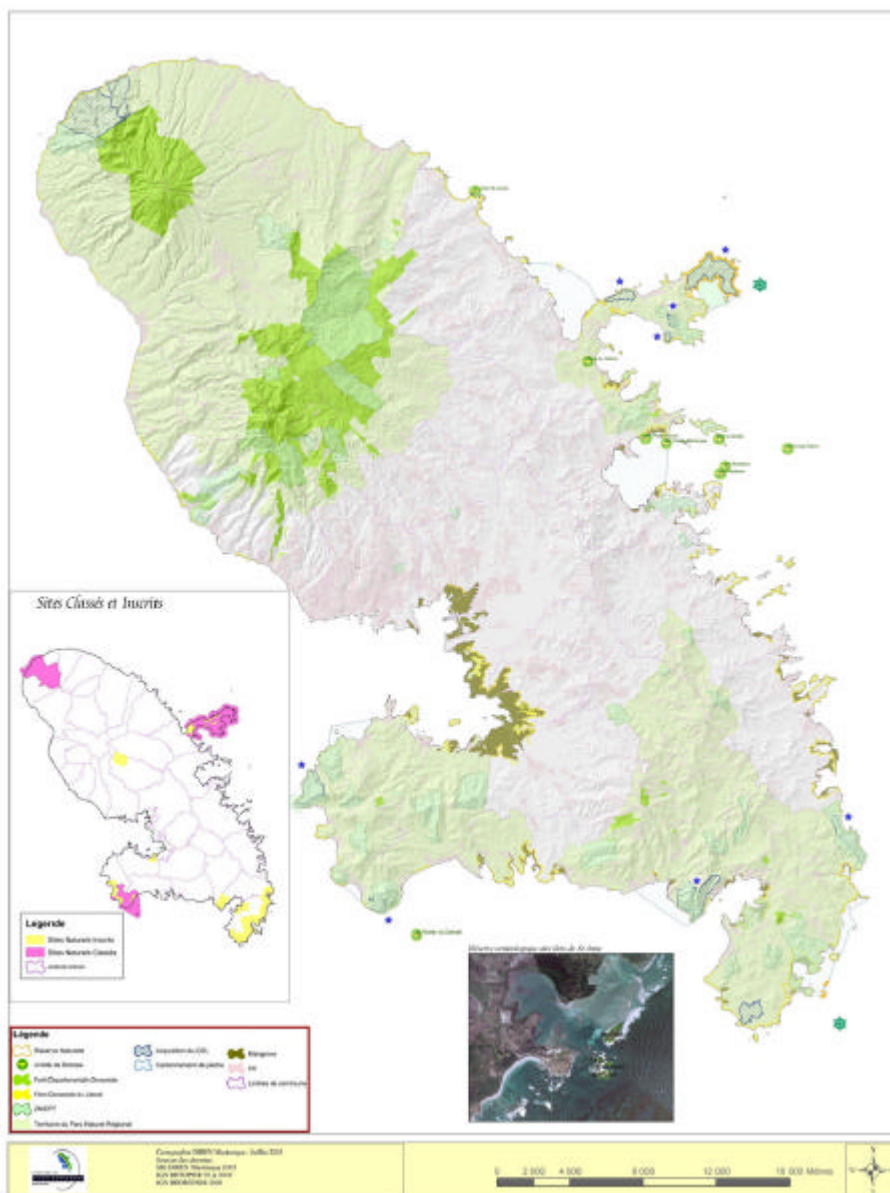
7.3.1. Les conventions internationales

➤ **La Convention de RAMSAR**

Il s'agit d'une reconnaissance de l'importance des zones humides à travers un réseau international de sites. Un dossier a été proposé pour classer en RAMSAR la baie de Fort de France mais actuellement le dossier est au point mort.

7.3.2. Les protections relatives au Code de l'Environnement

Différentes protections existent en Martinique qui parfois se superposent dans l'espace (carte 5).



Carte 5 : les espaces protégés de la Martinique, source DIREN, 2004

- **Les Réserves Naturelles** protègent des espaces de toutes actions pouvant nuire au patrimoine naturel. Il s'agit d'une protection forte. Deux réserves naturelles existent en Martinique :
- La réserve naturelle de la presqu'île de la Caravelle a été créée par l'arrêté ministériel du 2 mars 1976. Elle couvre une superficie de 517 Ha. On rencontre la Gorge-Blanche, espèce endémique à la Martinique dans ses forêts sèches.
 - La réserve naturelle des Ilets de Sainte Anne a été créée par décret ministériel du 11 août 1995. Quatre îlets sont concernés -îlet Hardy, îlet Percé, îlet Burgeaux, îlet Poirier- qui totalisent 5,57 Ha. Cette réserve est un lieu privilégié pour la nidification des oiseaux marins.
- **Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)**, mesure locale, permettent de réglementer les activités humaines dans des biotopes abritant des espèces protégées. Treize Arrêtés de protection de biotope sont effectifs en Martinique, un est en signature et 4 sont en projets (Ilet Chancel, Ilet Ramier, Grottes à chauve-souris du Cap et du Morne au Vent) (tableau 29).

Commune	APB	Date de l'arrêté	Superf	Enjeu
Le Diamant	Ilet du Diamant	AP du 1 mars 1994	5.79 ha	Présence d'espèces rares (Couresse, et nombreux oiseaux qui viennent nicher : Pailles en queue, fous bruns, touaous, faux touaous, sternes, moines).
Trinité	Forêt lacustre du Galion	AP du 15 janvier 1999	15 ha	Conservation du milieu utile aux espèces de mangre médaille et de figuier blanc.
Ste Marie	Secteur Pain de sucre – Pointe Tenos	AP du 15 janvier 1999	20.65 ha	Colonie nicheuses de sternes de Dougall, et de sternes bridées.
Le Robert	Ilet Loup Garou	AP du 22 octobre 2003	0.54 ha	Colonies de sternes de Dougall
Le Robert	Ilet Boisseau	AP du 22 octobre 2003	1.91 ha	Avifaune (bécasseau)
Le Robert	Ilet La Grotte	AP du 22 octobre 2003	5.7 ha	Mûrier pays, avifaune (colibri, paruline jaune, viréo à moustache...).
Le Robert	Ilet Petite Martinique	AP du 22 octobre 2003	4.9 ha	avifaune (colibri, paruline jaune, élénie siffleuse...).
Le Robert	Ilet Petit Vincent	AP du 22 octobre 2003	0.62 ha	avifaune (colibri, paruline jaune, martin pêcheur à ventre roux...)
Le Robert	Ilet Madame	AP du 22 octobre 2003	2.86 ha	Mûrier pays, avifaune (colibri, paruline jaune, moqueur de savane...)
Le François	Ilet Oscar	AP du 4 avril 2004	5.71 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, moqueur de savane
Le François	Ilet Long	AP du 4 avril 2004	23.62 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, moqueur de savane
Le François	Ilet Lavigne	AP du 4 avril 2004	14 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, tyran gris
Le François	Ilet Frégate	AP du 4 avril 2004	3.67 ha	Avifaune : colibri, paruline jaune, moqueur de savane

Tableau 29 : les Arrêtés de Protection de Biotope à la Martinique

- **Les sites classés** visent à maintenir le paysage et éviter les opérations d'aménagement incontrôlées. Trois sites classés existent en Martinique (tableau 30).
- **Les sites inscrits** visent à préserver le paysage en soumettant à déclaration préalable toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux. Actuellement, onze sites naturels inscrits existent (tableau 30).

Commune	Nom	Type de protection	Date de mise en place de la protection	Surface
Prêcheur Grand-Rivière	Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée	Sites classés	Décret du 28/05/1996	2100 ha
Trinité	Presqu'île de la Caravelle		Décret du 16/01/1998	3100 ha dont 1750 DPM
Anses d'Arlet Diamant	Les Mornes de la Pointe du Diamant et le Rocher du Diamant		Décret du 04/04/2001	1429 ha dont 681 DPM
Sainte-Anne	Baie des Anglais	Sites inscrits	AM du 30/09/1986	644 ha
	Etang des Salines/Savane des Pétrifications		AM du 26/12/1988	577 ha
	Cul-de-Sac Ferré		AM du 14/03/1984	420 ha
	Crève-Cœur		AM du 28/11/1988	159 ha
	Zone des caps		AM du 22/08/1980	319 ha
Marin	Cul-de-Sac		AM du 16/05/1989	564 ha
Anses d'Arlet	Morne Champagne et village des Anses d'Arlet		AM du 16/05/1989	320 ha
Trois-Ilets	Village de la Poterie		AM du 25/06/1987	91 ha
Trinité	Presqu'île de la Caravelle : Anse l'Etang-Beauséjour-Tartane- Morne Rouge-Spoutourne		AM du 24/08/1998	311 ha
Saint-Joseph	Vallée de la Rivière Blanche		AM du 22/08/1989	452 ha
Diamant-Anses D'Arlet	Petite anse – anse cafard		AM du 29/04/03	126 ha

Tableau 30 : Les sites classés et les sites inscrits à la Martinique

- **Les acquisitions du Conservatoire du Littoral** constituent une protection foncière forte. Onze sites ont été acquis depuis 1982 totalisant 1595 ha auxquels s'ajoute l'étang des salines sur la commune de Sainte Anne qui lui a été affecté en 1988 (tableau 31).

Sites	Communes	Date d'acquisition	Superficie
Macabou	Marin	1982	113 ha
Anse Couleuvre	Prêcheur / Grand-Rivière	1984	509 ha
Pointe Rouge	Trinité	1985	55 ha
Presqu'île de la Caravelle	Trinité	1988	257 ha
Morne Larcher	Diamant / Anses d'Arlet	1988	64 ha
Cap Salomon	Anses d'Arlet	1994	137 ha
Fond Moulin	Grand-Rivière	1999	170 ha
Morne ACA	Marin	2000	238 ha

Habitation Blin	Trinité	2000	16 ha
Pointe Borgnèse	Marin	2001	10 ha
Habitation Blin	Trinité	2001	26 ha
Etang des Salines	Sainte Anne	1988	97 ha

Tableau 31 : Les sites du Conservatoire de Littoral

- **Les cantonnements de pêche** au nombre de sept constituent des espaces marins où l'activité de pêche est interdite (tableau 32). Ces espaces ne constituent pas une protection proprement dite car elle n'est valable que 3 ans renouvelables et l'objectif est de pérenniser l'activité de pêche.

Sites	Communes	Date d'acquisition
Baie de Trinité/ Ste Marie	Trinité/Ste Marie	AP du 1 février 2002
Baie du Cap Chevalier	St Anne	AP du 22 octobre 2002
Pointe Borgnèse et Pointe Philippeau	Ste Luce	AP du 27 décembre 2002
Baie du Trésor	Trinité/Ste Marie	AP 8 janvier 1999
Baie du Robert	Le Robert	AP du 23 mars 2000
Ilet à ramier	Trois îlets	
Petite Anse	Anses d'Arlet	

Tableau 32 : les cantonnements de pêche à la Martinique

7.3.3. Les autres protections

➤ **Les inventaires ZNIEFF**

Cinquante ZNIEFF ont été décrites sur soixante-quinze identifiées en Martinique, essentiellement des espaces forestiers (tableau 33). Il ne s'agit pas d'un type de protection particulier mais d'un inventaire de milieux jugés remarquables. Cet inventaire concerne les zones terrestres comme les zones marines (quatre ZNIEFF mer identifiées en 2003). Les ZNIEFF font l'objet d'un porté à connaissance.

Commune	Nom	Années de description	Surface
Diamant, Trois îlets	Morne Gardier – Morne du Riz	1989 - 1997	1000 ha
Trinité	Morne de la Régale – Morne Batterie	1989 - 1999	100 ha
Sainte Anne	Morne Malgré tout	1989 - 2001	50 ha
Sainte Anne	Morne Marguerite – Morne Manioc	1989 - 1999	75 ha
Sainte Anne	Morne Caritan – Morne Joli coeur	1989 - 1999	60 ha
Anses d'Arlet	Cap Salomon	1989	300 ha
Trinité	Baie du Trésor	1989	
Anses d'Arlet	Cap Salomon	1989	
Rivière-Pilote, Marin	Morne Aca	1990	69 ha
Marin, Vauclin	Macabou – pointe Macré	1991	274 ha
Trinité	Mangrove du Galion	1991	15 ha
Robert	Bois Pothau – Pointe Banane	1991 - 1997	268 ha
Vauclin	Montagne du vauclin	1991	56 ha
Sainte Luce	Ravine St Pierre – Morne Préfontaine	1991	226 ha
Sainte Anne	Morne Belfond	1992	140 ha
François	Rocher Leclerc	1992	39 ha

Saint-Esprit	Bois la charles – Morne David	1992 et 1999	117 ha
François	Morne Valentin	1992	34 ha
Trois Ilets	La Bertrand	1992	10 ha
Prêcheur	Vallées de Anse Coulevre et Anse Céron	1993	292 ha
Trois Ilets, Diamant	Morne des Pères	1993	306 ha
Robert, François	Pointe La Rose	1993	200 ha
Rivière-Pilote, Marin	Rocher Zombi	1993	109 ha
Lorrain, Morne-Rouge	Morne Jacob	1993	1600 ha
Robert	Ilet Chancel	1993	80 ha
Fort de France	Montgérald	1993	21 ha
Anses d'Arlet	Morne Genty-La croix	1994	133 ha
Sainte Anne	Baie des Anglais	1994 – 1999 - 2001	478 ha
Saint-Esprit	Morne Monésie	1994	22.5 ha
Lamentin, Saint Joseph	Fond Epingles	1994	3 ha
Schoelcher, Fort de France	Morne Bois d'Indes	1994	293.5 ha
Anses d'Arlet	Morne Bigot – Morne Léone	1994	97,3 ha
Diamant	Rocher du Diamant	1994	
Robert	Havre du Robert	1994	
Anses d'Arlet, Diamant	Morne Larcher -Pointe du Diamant	1995	252 ha
Case Pilote, Bellefontaine	Morne Rose – Cap enragé	1995	410 ha
Trinité	Pointe Jean Claude et Pointe Bateau	1995	24 ha
Fonds Saint Denis	Montée du Grand Plateau et Morne à Liane	1995-1997	70 ha
Rivière-pilote, Marin	Morne Sulpice	1995	130 ha
Saint Joseph	Plateau Perdrix	1995 – 1998	153 ha
Gros-Morne	Morne des Olives- Rivière Rouge	1995-1998	344 ha
Anses d'Arlet	Morne Jacqueline	1997	94 ha
Lorrain, Morne Rouge	Bois Jourdan	1997	448 ha
Fort de France	Plateau Dumauzé	1997 -1999	94 ha
Anses d'Arlet	Morne Gallochat	1998	200 ha
Marigot	Bois Duhaumont	1998	44 ha
Case Pilote, Morne Vert, Schoelcher	Morne Chapeau Nègre	1998	191 ha
Rivière-pilote	Morne Camp	1999-2001	154 ha
Trinité	Pointe Rouge Caravelle	2001	113 ha
Fonds Saint Denis, Morne Vert	Morne Vert - Morne Eclair – Morne Diamant	2001	221 ha

Tableau 33 : les ZNIEFF à la Martinique

➤ Les forêts soumises au régime forestier

Le régime forestier est appliqué par l'Office National des Forêts (ONF) sur un certain nombre de massifs boisés couvrant 15 559 ha (carte 8) dont une forêt domaniale du littoral totalisant 2034 ha, deux forêts Départementalo-Domaniales couvrant 9733 ha, cinq forêts de l'établissement public Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres recouvrant 815 ha, une forêt de collectivité, la forêt départementale occupant 1137 ha et 1840 ha de mangroves, domaine public maritime sur lequel s'applique le code forestier (tableau 34).

Commune	Nom	Plan de Gestion	Surface
Ajoupa-Bouillon, Bellefontaine, Case-pilote, Fonds-Saint-Denis, Fort de France, Gros Morne, Lorrain, marigot, Morne Rouge, Morne Vert, Saint Joseph, Sainte Marie, Schoelcher	Forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet	A paraître début 2004	6948 ha
Schoelcher	Forêt départementalo-domaniale des Anglais	Prévu pour 2005	108 ha
Bellefontaine, Case-Pilote	Forêt départementalo-domaniale la Discorde	Prévu pour 2005	108 ha
Sainte-Marie	Forêt départementalo-domaniale la Philippe	Prévu pour 2005	8 ha
Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Grand-Rivière, Prêcheur, Macouba, Saint-Pierre	Forêt départementalo-domaniale de la Montagne Pelée	Révision prévue pour 2004-2005	2291 ha
Robert	Forêt départementalo-domaniale de Pointe Savane	A paraître début 2004	26 ha
Marin, Sainte Anne, Rivière Pilote, Trois Ilets, Sainte Luce, Saint-Esprit, François	Forêt départementalo-domaniale du Sud	Révision prévue pour 2004	213 ha
Prêcheur, Grand-Rivière, Saint Pierre, Carbet, Bellefontaine, Case Pilote, Lamentin, Ducos, Rivière Salée, Trois Ilets, Anses d'Arlet, Diamant, Sainte Luce, Marin, Sainte Anne, Vauclin, François, Robert, Trinité, Sainte Marie, Marigot, Lorrain, Basse Pointe, Macouba, Grand' Rivière	Forêt domaniale littorale	En attente d'une stabilisation foncière	1998 ha
Sainte Anne, François, le Marigot, le Lorrain, Basse-Pointe, Gros Morne, Saint Joseph, Fort de France, Fonds Saint Denis, Morne Rouge, Saint Pierre	Forêts départementales	Révision prévue pour 2004	1130 ha
Prêcheur, Grand Rivière, Trinité, le Marin, Anses d'Arlet	Forêts du CELRL	Prévu pour 2005	814 ha

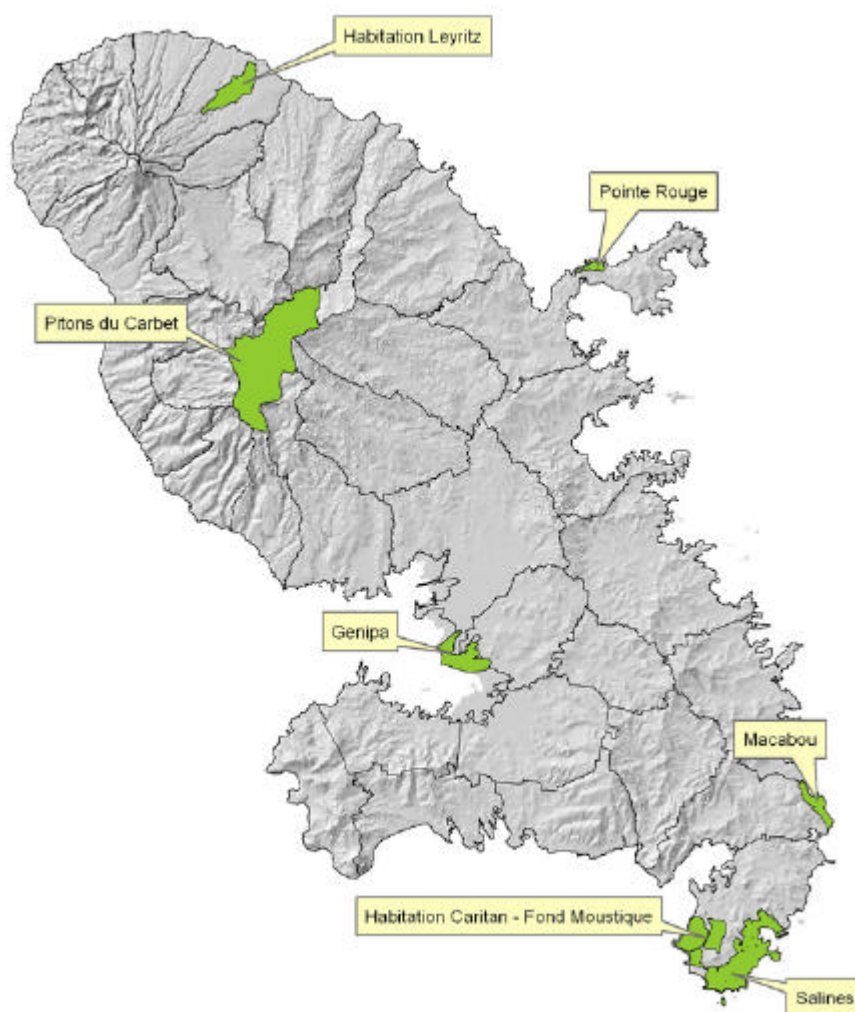
Tableau 34 : les forêts soumises au régime forestier à la Martinique, source DIREN 2004.

➤ Les réserves de chasse

Cinq réserves de chasse ont été créées sur arrêté ministériel et quatre sur arrêté préfectoral (tableau 35 et carte 6).

Commune	Nom	Date de l'arrêté	Surface
Trinité	Pointe Rouge	AM du 9 février 1989	131 ha
Lamentin / Ducos	Baie de Fort de France	AM 14 octobre 1976	250 ha
Trinité	Presqu'île de la Caravelle	AM du 2 mars 1976	517 ha
Le Marin	Grande Savane 50 pas - grande savane Cap Macré	AM du 26 octobre 1987	144 ha
St Anne	Habitation Caritan et Fonds moustique	AM du 1 septembre 1987	290 ha
St Anne	Salines Dillon - Baie des Anglais	AP-14 octobre 2003	575 ha
Fort de France/Schoelcher/Fonds St Denis/Marigot	Piton du Carbet forêt domaniale	AP du 15 avril 1998	1880 ha
St Anne	Salines Blondel	AP du 28 septembre 1992	55 ha
Basse Pointe	Habitation Leyritz, Sénécourt Béranger/ Moulin l'Etang Eyma	AP du 12 février 1993	406 ha

Tableau 35 : les réserves de chasse de la Martinique



Carte 6 : les réserves de chasse à la Martinique, cartographie DIREN

7.4. Les documents de programmation concernant la faune et/ou ses habitats

7.4.1. Les documents d'orientation et de planification

➤ Le Document Unique de Programmation (DOCUP)

Le DOCUP (Document unique de programmation) adopté par la Commission européenne le 20 décembre 2000, constitue un plan de développement d'ensemble de la Martinique pour la période 2000-2006. Fruit d'une concertation très large entre la Commission européenne, l'Etat, les collectivités locales et les représentants du monde socio-économique martiniquais, c'est un document contractuel qui affiche des orientations stratégiques et détaille les financements européens, nationaux et locaux programmés. Pour les années 2000-2006, 1 433 millions d'euros de crédits publics sont consacrés au développement de la Martinique, dont 675,20 millions d'euros au titre des fonds structurels (Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Social Européen

(FSE), Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) et Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (IFOP)).

Le profil environnemental régional de la Martinique constitue le cadre de référence permettant l'évaluation environnementale préalable du Document Unique de Programmation (DOCUP) et la préparation de son suivi et de son évaluation. Ce profil environnemental s'accompagne d'un tableau de bord de suivi environnemental listant des indicateurs.

➤ **Le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006**

Certains articles du CPER font référence à la gestion et la protection de l'environnement. L'article 10.4 « Management environnemental et création d'un observatoire de l'énergie et des déchets » prévoit de répartir 1.5 MEuros entre la promotion du management environnemental et la création d'un observatoire de l'énergie et des déchets. L'article 11 stipule qu'il sera mis en place une politique de protection des espèces forestières. Le CPER s'exprime au travers d'une participation financière du Conservatoire Botanique des Antilles et du Parc Naturel Régional.

➤ **Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)**

Le SAR est un document de planification stratégique dans le domaine de l'urbanisme qui définit les orientations à long terme (10-15 ans) de l'aménagement du territoire. Le SAR est la forme adaptée des Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) pour les territoires à statut particulier.

Le SAR s'impose à l'ensemble des documents d'urbanisme et d'aménagement (notamment les Plans Locaux d'Urbanisme, élaborés par les communes) par principe de compatibilité. Il ne s'impose pas aux décisions individuelles d'occupation des sols sauf pour les terrains concernés par l'article L 126-6 du code de l'urbanisme (loi littoral).

Le SMVM est inclus dans le SAR de la Martinique. Il porte sur la partie littorale (marine et terrestre) et a pour vocation de déterminer des zones et d'en définir la vocation générale dans le respect du principe d'équilibre entre l'aménagement et la protection. Il a la même portée juridique que le SAR.

Le SAR a identifié 40 000 ha du territoire régional qu'il convient de protéger pour les activités agricoles. Ces espaces comprennent les terres situées à l'intérieur des périmètres irrigués ou irrigables ainsi que les terres mécanisables afin de prévenir les changements de destination de ces zones, changements qui pourraient intervenir à l'occasion de remaniements des documents d'urbanismes locaux. Des paysages remarquables du littoral ont été identifiés par le SAR. Il convient de limiter l'ouverture de nouvelles carrières, le respect de conditions relatives à l'intégration paysagère pour l'extension de sites existants et la remise en état effective des sites épuisés.

➤ **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**

Le Comité de Bassin de la Martinique a été mis en place par arrêté préfectoral en 1996. La loi du 3 janvier 1992 définit les principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et demande aux comités de bassin d'élaborer les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux. En prenant en compte les principaux programmes publics, le SDAGE doit fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et définir les objectifs à atteindre en termes de quantité et de qualité des eaux.

Les réflexions du SDAGE ont dû intégrer les diverses problématiques de l'eau à la Martinique :

- la ressource en eau et les pénuries de plus en plus fréquentes (sécheresse de 1998 et 2001), la satisfaction des usages,
- la pollution des eaux, qui menace l'alimentation en eau potable et les milieux naturels, qu'elle soit due aux pesticides d'origine agricole, aux industries agroalimentaires, aux eaux usées et pluviales,
- la préservation et la restauration des milieux naturels, des milieux humides, des rivières, de la mangrove, des récifs coralliens...
- la protection contre les crues, souvent violentes,
- la coordination des interventions dans le domaine de l'eau...

Véritable document d'orientation et de planification de la Politique de l'eau à l'échelle du bassin Martinique, le SDAGE s'impose aux programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau en garantissant la cohérence et la concertation nécessaire à sa gestion. Il prend en compte les documents de planification régionaux. (Schéma d'Aménagement Régional, Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Schéma Directeur d'Aménagement Touristique...)

➤ **Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**

Ce document, prévu par la loi chasse de 2000 et inscrit au code de l'environnement (Art. L. 221-2-2) a pour objectif d'intégrer la pratique de la chasse dans une gestion raisonnée et équilibrée des écosystèmes. Ce schéma, qui n'est pas encore établi en Martinique, doit comprendre les plans de chasse, des mesures relatives à la sécurité et les actions susceptibles d'améliorer cette pratique. Le SDGC est établi par la Fédération des chasseurs et est approuvé par le préfet après avis du CDCFS. Il est valable 5 ans et opposable à tous les chasseurs.

➤ **Le schéma départemental à vocation piscicole (SDVP)**

Il n'existe pas à l'heure actuelle en Martinique.

7.5. Les documents non opposables

➤ **Les Directives Locales d'Aménagement**

En Martinique, il n'y a pas d'Orientation Régionales Forestière (ORF), document régional de cadrage des actions dans le domaine forestier élaborer par les DRAF, ni de Directives Locales d'Aménagement pour les forêts relevant du régime forestier (DILAM) ni de charte forestière de territoire.

➤ **Les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)**

Les Mesures Agri-Environnementales (MAE) ont été mises en place en 1999 et appliquées depuis l'année 2000. Destinées à réduire la pollution et l'érosion des sols (agriculture raisonnée) et signées pour 5 ans par les exploitants, il n'y a plus de contrats signés depuis septembre 2002 car les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), auxquels elles sont intégrées, ont été remplacés par les Contrats d'Agriculture Durable (Décret n°2003-675 du 22 juillet 2003). A la Martinique, 3 types d'actions ont été proposés :

- Des actions agroenvironnementales et pluriannuelles portant exclusivement sur la protection de l'environnement. 27 actions sont listées portant sur la plantation de haies, d'arbres sur talus, la création de bosquets, l'entretien de haies et berges, la restauration de mares, la mise en place de technique de lutte biologique, l'entretien des espaces sylvopastoraux, la préservation de la diversité végétale en améliorant le potentiel pollinisateur entomophile, la substitution de paillage plastique par un paillage biodégradable...
- Des actions socioéconomiques à caractère d'investissements ou de dépenses en particulier l'action « participer à une gestion économe et équilibrée des ressources en eau »
- Des actions à caractère national telle l'action « conversion à l'agriculture biologique ».

➤ **La Charte de protection et de gestion des îlets de la Martinique**

Le Conseil Régional a affiché ses orientations dans le SMVM en matière de développement :

- Le classement des îlets en tant qu'espaces remarquables du littoral à protéger par l'application de l'article L 146.6 de la loi littoral (dans leur quasi-totalité)
- La protection des îlots inhabités.
- Le développement maîtrisé de la fréquentation des îlets de la Côte Sud Atlantique.

La caractérisation des îlets a permis de définir des objectifs spécifiques de gestion aux :

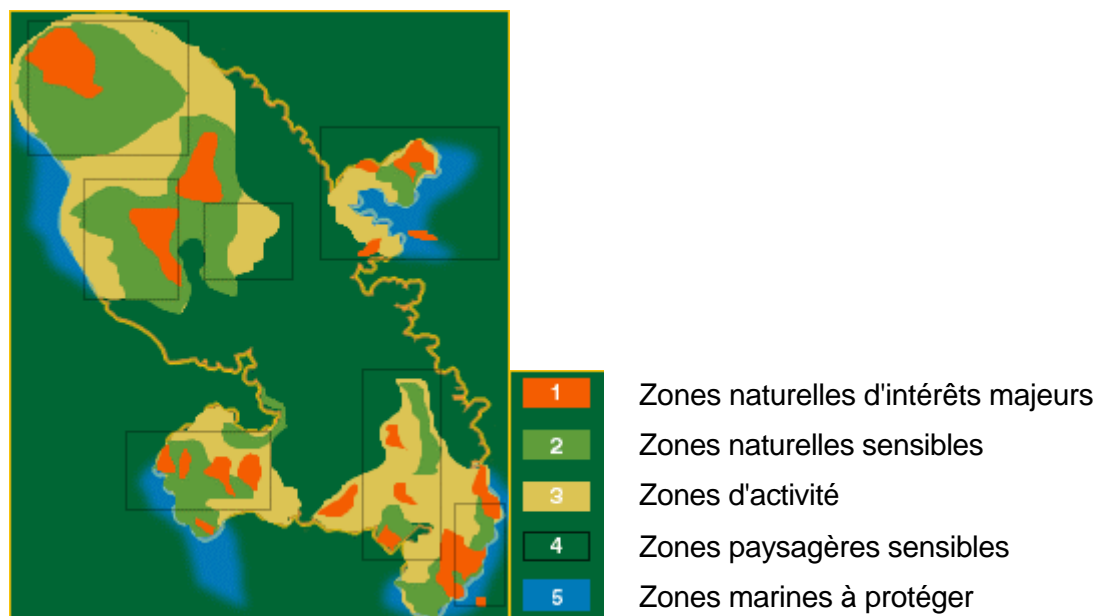
- Îlets naturels à vocation de protection stricte (état écologique satisfaisant sans construction)
- Îlets naturels dont la protection est compatible avec des activités de découverte de l'environnement : état écologique assez satisfaisant sans urbanisation ou à urbanisation diffuse



- Ilets habités dégradés

- **La Charte du Parc Naturel Régional**

Elle a été mise en place en 1976 et révisée en 1996 (carte 7).



Carte 7 : zonage du Parc Naturel Régional de la Martinique, source PNRM

- **Les plans d'aménagement 1998-2007 des propriétés du Conservatoire du Littoral et de la Forêt Domaniale du Littoral associée**

Ces plans concernent des dispositions générales de protection du site, de la gestion des formations végétales, de la gestion de la faune, des dispositions en faveur de l'accueil du public, des mesures de protection paysagère, des mesures concernant le suivi des écosystèmes et la recherche, des actions de communication, des mesures destinées à développer le partenariat et les synergies dans la gestion du domaine.

- **L'agenda 21 de la commune de Sainte Anne**

La commune de Sainte Anne a initié en 2003 un agenda 21 qui sera finalisé en 2004 avec différentes mesures à vocations environnementales et la mise en œuvre d'une charte de l'environnement.

- **La gestion expérimentale d'espaces cynégétiques**

En guise de protocole, un accord a été signé entre la Fédération Départementale des Chasseurs et une association de chasse pour la gestion des espaces (conservation, aménagement soumis à autorisation, propreté), et la collecte d'informations sur (tableau de chasse). L'ONF a été impliqué au sein d'un comité de pilotage sans son accord. Cette initiative n'est pas très concluante et peu de résultats ont été obtenus.

8. Annexes

Liste des espèces prioritaires

Classe	Nom commun	Nom scientifique	enjeu	menace	Priorité
Arachnides	Mygale	<i>Avicularia versicolor</i>	Fort +	Fort	Majeure
Échinodermes	Oursin blanc comestible	<i>Tripneustes ventricosus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Gastéropodes	Lambis	<i>Strombus gigas</i>	Fort +	Fort	Majeure
Insectes	Dynaste hercule	<i>Dynaste hercules reidi</i>	Fort +	Fort	Majeure
Crustacés	Crabe de terre	<i>Cardisoma guanhumi</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Noddi brun	<i>Anous stolidus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Engoulevent à queue blanche	<i>Caprimulgus cayennensis</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Trembleur gris	<i>Cincoertheria gutturalis</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Colibri à tête bleue	<i>Cyanophaia bicolor</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Foulque des Caraïbes	<i>Fulica caribaea</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Colombe à croissant	<i>Geotrygon mystacea</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Oriole de Martinique	<i>Icterus bonana</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Phaéton à bec rouge	<i>Phaeton aethereus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Phaéton à bec jaune	<i>Phaeton lepturus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Puffin d'Audubon	<i>Puffinus lherminieri</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Moqueur à gorge blanche	<i>Ramphocinclus brachyurus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Sterne bridée	<i>Sterna anaethetus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Sterne fuligineuse	<i>Sterna fuscata</i>	Fort +	Fort	Majeure
Oiseaux	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Trigonocéphale	<i>Bothrops lanceolatus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Tortue caouanne	<i>Caretta caretta</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Tortue verte	<i>Chelonia mydas</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Tortue luth	<i>Dermochelys coriacea</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Tortue imbriquée	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Gymnophthalmus de Plée	<i>Gymnophthalmus pleei pleei</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Iguane des Petites Antilles	<i>Iguana delicatissima</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Tortue olivâtre	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Couresse	<i>Liophis cursor</i>	Fort +	Fort	Majeure
Reptiles	Scinque mabuya	<i>Mabuya mabouya</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Chauve-souris	<i>Myotis martiniquensis</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Orque naine	<i>Feresa attenuata</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Globicéphale tropical	<i>Globicephala macrorhynchus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Cachalot nain	<i>Kogia simus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Dauphin de Fraser	<i>Lagenodelphis hosei</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Baleine à bosse	<i>Megaptera novaeangliae</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Baleine à bec de Blainville	<i>Mesoplodon densirostris</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Cachalot	<i>Physeter macrocephalus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Pseudorque	<i>Pseudorca crassidens</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Dauphin tacheté pantropical	<i>Stenella attenuata</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Dauphin tacheté de l'Atlantique	<i>Stenella frontalis</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Dauphin à long bec	<i>Stenella longirostris</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>	Fort +	Fort	Majeure
Mammifères	Baleine à bec de Cuvier	<i>Ziphius cavirostris</i>	Fort +	Fort	Majeure

Amphibiens	Hylode de Johnstone	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Fort -	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Colombe roux violet	<i>Geotrygon montana</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Amphibiens	Hylode de Martinique	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Petite buse	<i>Buteo platypterus rivieri</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Martin-pêcheur sédentaire	<i>Ceryle torquata</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Trembleur brun	<i>Cincotheria ruficauda</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Crécelle d'amérique	<i>Falco sparverius</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Frégate superbe	<i>Fregata magnificens</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Bihoreau violacé	<i>Nycticorax violacea</i>	Moyen	Fort	Moyenne +
Oiseaux	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Moyen	Fort	Moyenne +
Oiseaux	Fou brun	<i>Sula leucogaster</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Grand chevalier à pattes jaunes	<i>Tringa melanoleuca</i>	Moyen	Fort	Moyenne +
Crustacés	Crabe de terre	<i>Gecarcinus ruricola</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Crustacés	Langouste	<i>Panulirus argus</i>	Moyen	Fort	Moyenne +
Crustacés	Langouste	<i>Panulirus guttatus</i>	Moyen	Fort	Moyenne +
Mammifères	Opossum	<i>Didelphis marsupialis insularis</i>	Fort +	Moyen	Moyenne +
Reptiles	Gymnophthalmus d'Underwood	<i>Gymnophthalmus underwoodi</i>	Fort -	Moyen	Moyenne +
Oiseaux	Bengali rouge	<i>Amandava amandava</i>	Fort -	Faible	Moyenne -
Oiseaux	Pigeon à cou rouge	<i>Columba squamosa</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Oiseaux	Moqueur corossol	<i>Margarops fuscatus</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Oiseaux	Moqueur grivotte	<i>Margarops fuscus</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Oiseaux	Vacher luisant	<i>Molothrus bonariensis</i>	Fort -	Faible	Moyenne -
Oiseaux	Tyran janeau	<i>Myiarchus oberi</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Oiseaux	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Crustacés	Cirrique	<i>Callinectes exasperatus</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Crustacés	Crabe	<i>Gecarcinus lateralis</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Crustacés	Crabe à barbe	<i>Ucides cordatus</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Mammifères	Chauve-souris	<i>Ardops nichollsi</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Mammifères	Mangouste	<i>Herpestes javanicus aurupunctatus</i>	Fort -	Faible	Moyenne -
Mammifères	Chauve-souris monophylle	<i>Monophyllus plethodon</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Mammifères	Noctilion pêcheur	<i>Noctilio leporinus</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Mammifères	Chauve-souris	<i>Pteronotus davyi</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Reptiles	Iguane vert	<i>Iguana iguana</i>	Fort -	Faible	Moyenne -
Reptiles	Thécadactyle à queue épineuse	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Moyen	Moyen	Moyenne -
Amphibiens	Crapaud des Antilles	<i>Leptodactylus fallax</i>	Moyen	-	Mineure
Arachnides	Mygale	<i>Acanthoscurria antillensis</i>	Moyen	Faible	Mineure
Oiseaux	Amazone aourou	<i>Amazona amazonica</i>	Moyen	Faible	Mineure
Oiseaux	Sporophile curio	<i>Oryzoborus angolensis</i>	Moyen	Faible	Mineure
Oiseaux	Quiscal merle	<i>Quiscalus lugubris</i>	Moyen	Faible	Mineure
Oiseaux	Tourterelle à queue carrée	<i>Zenaida aurita</i>	Moyen	Faible	Mineure
Mammifères	Raton laveur	<i>Procyon sp</i>	Moyen	Faible	Mineure
Mammifères	Sturnire grisâtre	<i>Sturnira lilium</i>	Moyen	Faible	Mineure
Reptiles	Tockay	<i>Gekko gecko</i>	Moyen	Faible	Mineure

Bibliographie

AEVA, O. Lorvelec, et al. (2001). "Inventaire et statut des mammifères des Antilles françaises (hors Chiroptères et Cétacés)." **57**: 21.

AMEPAS (2001). Etude pour une contribution à la gestion du crabe de terre "Cardisoma guanhumi". AMEPAS: 58.

Balazuc, J. and F. Chalumeau (1978). "Contribution à la faune des Antilles françaises. Cicindélidés." Nouv. Rev. Ent. **8**(1): 17-26.

Balouet, J. C. and E. Alibert (1989). Le grand livre des espèces disparues. Rennes.

Battistini, R. (1978). "Les récifs coralliens de la Martinique. Comparaison avec ceux du sud-ouest de l'océan indien." Cahier ORSTOM, Sér. Océanogr. **16**(2): 157-177.

Bénito-Espinal, E. (1990). Les oiseaux des Petites Antilles. Saint Barthélémy.

Bénito-Espinal, E. and P. Hautcastel (2003). Les oiseaux des Antilles et leur nid.

Bigot, L. and F. Deknuydt (1998). "Lépidoptères Pterophoridae de la Martinique." Bull. Soc. Linn. de Provence **49**: 53-56.

Bon Saint Côme, M. and A. Le Dru (1994). "Liste des oiseaux de Martinique." 12.

Bon Saint Côme, M. and M. Tanasi (1994). "Le raccon en Martinique." 14.

Bonet, J. (1994). Les mygales martiniquaises.: 9.

Bouchet, P. and B. Von Cosel (1991). Les mollusques terrestres et fluviatiles des Départements d'Outre-Mer. Rapport d'étude bibliographique. Paris, Muséum d'Histoire Naturelle: 109.

Bouchon, C., Y. Bouchon-Navarro, et al. (1991). Les biocénoses marines de la Baie de Fort de France : mangrove et herbiers de phanérogames., Rapport PNUE: 97.

Bouchon, C., Y. Bouchon-Navarro, et al. (2002). "L'état des récifs coralliens dans les Antilles françaises. Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin." IFRECOR: 22.

Bouchon, C., Y. Bouchon-Navarro, et al. (1987). Influence of the degradation of the coral assemblages on the fish communities of Martinique. Proc. 38th Gulf and Caribbean Fisheries Institute Congress, Martinique.

Bouchon, C., Y. Bouchon-Navarro, et al. (1987). Dégradation des écosystèmes coralliens tropicaux. Colloque de la Mer, île Maurice.

Bouchon, C. and J. Laborel (1986). "Les peuplements coralliens des côtes de la Martinique." Ann. Inst. Océanogr. **62**(2): 199-237.

Bouchon-Navarro, Y., C. Bouchon, et al. (1992). "L'ichtyofaune des herbiers de phanérogames marines de la baie de Fort de France (Martinique, Antilles françaises)." Cybium **16**(4): 307-330.

- Breuil, M. (1997). "La réserve biologique de la montagne Pelée (Martinique), l'herpétofaune." Les dossiers nature de l'Office National des Forêts 1: 22.
- Breuil, M. (1997). Les reptiles, les amphibiens et les chauves-souris de l'îlet Chancel (Martinique), DIREN Martinique
MNHN: 30.
- Breuil, M. (1999). Atlas des amphibiens et reptiles de la Martinique : illustrations et cartographie. Parc Naturel Régional de la Martinique
DIREN Martinique
Association des amis du Laboratoire des Reptiles et Amphibiens du MNHN: 1-21.
- Breuil, M. (2000). Atlas des amphibiens et reptiles de la Martinique : illustrations et cartographie. Parc Naturel Régional de la Martinique
DIREN Martinique
Association des amis du Laboratoire des Reptiles et Amphibiens du MNHN: 1-13.
- Breuil, M. (2002). Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen. Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Patrimoines Naturels.
- Breuil, M. (2003). In the footsteps of French naturalists, a "battle" of iguanas and "improvements" in biodiversity. Island and the sea. Essays on herpetological exploitation in the West Indies. R. W. Henderson and R. Powell: 255-269.
- Breuil, M. (2004). A la découverte des Amphibiens et Reptiles des Antilles. Guadeloupe.
- Breuil, M. and M. Day (1997). Conservation status assessment of the Martinique Racer, *Liophis cursor*, Fauna and Flora International
MNHN: 2.
- Breuil, M. and D. Masson (1991). "Quelques remarques sur la biogéographie des chauves-souris des Petites Antilles." Compte-rendu des séances de la Société de Biogéographie 67(1): 25-39.
- Breuil, M. and C. Sastre (1993). "Essai d'inventaire écologique de l'Archipel des Saintes (Guadeloupe), Vertébrés sauf oiseaux." Rapport Parc National de la Guadeloupe: 1-20.
- Brithmer, R. (2001). Réserve naturelle des îlets de Sainte Anne. Suivi ornithologique 2001., PNRM
AOMA: 27.
- Brithmer, R., J. C. Nicolas, et al. (2000). "Suivi des limicoles à la Martinique." Les travaux scientifiques du PNRM: 22.
- Brithmer, R. and M. Pascal (2000). Suivi des populations d'oiseaux sur la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne, Martinique : année 2000., PNRM
AOMA: 25.
- Brossard, M., D. Imbert, et al. (1991). La mangrove de la baie de Fort de France : relations sols-végétation et dynamique actuelle., Rapport PNUE: 91.

- Bulens, P. J., A. Le Dru, et al. (1994). Premiers résultats sur un suivi de l'avifaune de la presqu'île de la Caravelle., PNRM
AEVA: 57.
- Censky, E. and H. Kaiser (1999). The lesser Antillean Fauna. Caribbean Amphibians and Reptiles. New-York, Academic Press: 181-221.
- Chalumeau, F. (1983). Coléoptères Scarabaeides des Petites Antilles. Paris.
- Chanteur, G. (1980). Biogéographie et aménagement en zone de mangroves insulaires : le cas de la Martinique., Université des Antilles et de la Guyane: 155.
- Chauvaud, S. (1997). Cartographie par télédétection à haute résolution des biocénoses marines côtières de la Guadeloupe et de la Martinique. Estimation de la biomasse et de la production primaire des herbiers à *Thalassia testudinum*., Univ. Bretagne Occidentale.
- Chevalier, J. (2003). Plan de restauration des tortues marines des Antilles françaises., Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage: 112.
- Chevalier, J. and A. Lartiges (2000). Les tortues marines aux Antilles. Bilan des connaissances et plans de restauration dans la Caraïbe., DIREN Martinique
ONCFS: 65.
- Chevalier, J. and A. Lartiges (2001). Les tortues marines des Antilles., ONCFS: 59.
- Claro, F. and C. Lazier (1986). "Les tortues marines aux Antilles françaises. Répartition géographique." Bull. Soc. Herp. Fr. **38**: 13-19.
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (2000). Les îlets de la Martinique. Charte de protection et de gestion., Conseil des Rivages Français d'Amérique
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres: 16.
- Cuny, P. (1990). Organisation et caractérisation des sols d'arrière-mangrove de la baie de Fort de France., Institut National Polytechnique de Lorraine: 46.
- De Mercey, P. (1996). Etude de l'avifaune sur l'aire du projet de la ligne EDF Saint Pierre/Le Marigot en périodes de reproduction et de migrations pré et post-nuptiales (mi-février à mi-octobre 1996). PNRM
EDF: 94.
- Dommanget, J.-L. (2000). "Liste provisoire des Odonates de Guadeloupe et de Martinique. Annexe I." Martinia **16**(3): 134-137.
- Donnelly, T. W. (2000). "Clef d'identification des Odonates de Guadeloupe, Dominique et Martinique." Martinia **16**(3): 111-121.
- Donskoff, M., F. Langlois, et al. (1999). Etude des insectes de l'ordre des Phasmatodea aux Antilles (Inventaire et biologie). Phasmatodea de Martinique., DIREN Martinique
ASPER: 69 + annexes.
- Dorel, E., F. Langlois, et al. (2000). Phasmatodea de Martinique., DIREN Martinique

ASPER.: 74 + annexes.

Dubois, S. (1997). Quelques éléments de l'écologie des populations de crabes de terre *Cardisoma guanumi* en Martinique., DIREN Martinique
PNRM: 64.

Dumont, P. (2000). "Contribution à l'inventaire des Odonates de Martinique." Martinia **16**(3): 122.

Etile, M. (1998). Etude ethnobiologique sur les crabes consommés à la Martinique., PNRM: 35.

Feldmann, P., A. Le Dru, et al. (1995). "Liste des oiseaux de Guadeloupe, Martinique et de leurs dépendances." 16.

Fiard, J. P. (1994). Les forêts du nord de la montagne Pelée et des édifices volcaniques du Piton Mont Conil et du Morne Sibérie (Martinique). Université Antilles Guyane: 520.

Fretey, J. (1990). Les tortues marines. La grande Encyclopédie de la Caraïbe. **5 : le monde marin**: 207.

Fromard, F. (1989). Les mangroves de la baie de Fort de France., Institut de la carte internationale de la végétation: 19.

Garrido, O., A. Keith, et al. (1985). Birds of the West Indies., Christopher Helm.

Gros-Desormeaux, J. R. (2002). "Biogéographie de la faune aviaire dans un système insulaire tropical caribéen : le cas de la Martinique." TER fin de second cycle, UAG Martinique: 152.

Henderson, R. W. and R. Powell (1999). West Indian Herpetology. Caribbean Amphibians and Reptiles. B. I. Crother. San Diego and London, Academic Press: 223-268.

Issartel, G. (2000). Contribution à une meilleure connaissance et protection des Chiroptères de Martinique., DIREN Martinique
SFEPM: 19.

IUCN (2003). 2003 IUCN Red List of Threatened Species.

Jeremie, S. (2003). Abondance, distribution et comportement des cétacés dans les eaux territoriales à la Martinique en début de printemps, mars-avril 2003. Mémoire de DEA en Océanologie, Laboratoire d'Océanologie-Sart Tilman-B6 Chimie, Université de Liège: 80.

Joseph, P. (1998). Contribution à la nomenclature de l'UNESCO, pour les forêts de la Martinique et des Petites Antilles. Paris : Géode Caraïbe.

Kaiser, H., L. A. Coloma, et al. (1994). "A new species of *Colostethus* (Anura Dendrobatidae) from Martinique, Fren Antilles." Herpetologia **50**: 23-32.

Koenig, S. (2000). Evaluation préliminaire des risques relatifs au lâcher de perroquets en Martinique., Association le Carouge: 26.

Laborel-Deguen, F. (1984). Les herbiers de phanérogames marines de la Martinique., Rapport de la mission Corantilles 2: 21.

Lamy, D., J. P. Pointier, et al. (1984). La faune malacologique marine de la Martinique. Xenophora. A. F. d. Conchyliologie.: 9-17.

Lartiges, A. and A. Levesque (2000). Colombidés antillais. Biologie, écologie, méthodes d'études. Analyse bibliographique., DIREN Martinique
ONCFS: 39.

Le Duchat d'Aubigny, J., B. Lalanne-Cassou, et al. (1995). Catalogue des Lépidoptères des Antilles françaises, INRA.

Lescure, J. (1979). "Etude taxinomique et éco-éthologique d'un amphibien des Petites Antilles : *Leptodactylus fallax* Müller, 1926." Bull. Mus. Hist. nat. **1**: 757-774.

Lescure, J. (1979). "Singularité et fragilité de la faune en vertébrés des Petites Antilles." C. R. Soc. Biogéogr. **482**: 93-109.

Lescure, J. (2000). "Le peuplement en reptiles et amphibiens des Petites Antilles." Bulletin de la Société zoologique de France **112**: 327-342.

Lim, P. and F. Daubat (1995). Etude faunistique des rivières martiniquaises., DIREN Martinique
ENSAT: 216.

Lim, P., F. J. Meunier, et al. (2002). "Atlas des poissons et des crustacés d'eau douce de la Martinique." Patrimoines Naturels. **51**: 120.

Lopez, A. (1994). "Ogulnius hayoti n, sp. et autres araignées de la Martinique." Bulletin des Sciences Naturelles **81**: 7-15.

Lopez, A. (1996-1997). "Recherches sur la faune française d'outre-mer : araignées des mangroves martiniquaises." Bull. Soc. Et. Sci. Nat Béziers **16**(57): 38-46.

Lorvelec, O., M. Pascal, et al. (2001). Inventaire et statut des mammifères des Antilles françaises (hors Chiroptères et Cétacés). AEVA. **57**: 21.

Louis, M., C. Bouchon, et al. (1995). "Spatial and temporal variations of mangrove fish assemblages in Martinique (French West Indies)." Hydrobiologia **295**: 275-284.

Lourenço, W. R. (1984). "Considérations sur les espèces de *Tityus* (Scorpiones Buthidae) décrites des Petites Antilles." Rev. Arachnol. **5**(3): 91-105.

Lourenço, W. R. (1987). "Les scorpions des Petites Antilles. Approche biogéographique." Bull. Soc. Zool. France **112**(23-4): 355-362.

Manière, R., C. Bouchon, et al. (1993). "Photographies aériennes numérisées et cartographie des herbiers de phanérogames marines de la Baie de Fort de France (île de la Martinique, Antilles françaises)."

Maréchal, J.-P. (1998). Guide de la faune et de la flore sous-marines. Littoral de la Martinique.

Marem, S. (1997). "La mangrove. Etude bibliographique." DIREN: 43.

Pascal, M. (1999). Compte-rendu factuel de l'opération d'éradication des populations de rats noirs (*Rattus rattus*) des îlets de la Réserve Naturelle de Sainte Anne. Fort de France, Parc Naturel Régional de la Martinique, Direction Régional de l'Environnement, INRA-SCRIBE: 10.

Pellerin-Massicotte, J. (1991). Evaluation de la condition physiologique de *Crassostrea rhyzophorae* et de la contamination de la chaîne alimentaire dans la baie de Fort de France., Rapport du PNUE: 18.

Philippot, V. (1986). "Les gorgones des côtes de l'île de la Martinique (Antilles françaises)." Ann. Inst. Océanogr. **62**(2): 239-25.

Pierre, J. and C. Pierre-Baltus (2003). "Un nouveau *Castnia* endémique de la Martinique." Bulletin de la Société entomologique de France **105**(5): 437-439.

Pinchon, R. (1963). Les oiseaux. Fort de France (Martinique).

Pinchon, R. (1967). Quelques aspects de la nature aux Antilles. Fort de France, Martinique.

Pinchon, R. (1976). "Le dynaste Hercule dans les Petites Antilles." 25.

Pinchon, R. (1976). Les Oiseaux. Fort de France, Martinique.

Pointier, J. P. (1996). "An australian planorbis freshwater snail recently introduced to the island of Martinique : *Amianna carinata*." Halictis **25**: 25-31.

Pointier, J. P., L. Thaler, et al. (1993). "Invasion of the Martinique island by the parthenogenetic snail *Melanoides tuberculata* and the succession of morphs." Acta Oecologia **14**(1): 33-42.

Portecop, J. (1978). Phytogéographie, cartographie écologique et aménagement dans une île tropicale : le cas de la Martinique. Grenoble: 377.

Portecop, J. (1979). Phytogéographie, cartographie écologique et aménagement dans une île tropicale : le cas de la Martinique. Extraits de documents de cartographie écologique., Laboratoire de biologie de Grenoble: 1-78.

Powell, R., R. W. Henderson, et al. (1996). An annotated checklist of the West Indian Amphibians and Reptiles. Contributions to West Indian Herpetology. A tribute to Albert Schwartz. Contributions to herpetology. R. Powell and R. W. Henderson. New York, Soc. Stud. Amph. Rept. **12**: 95-127.

Rabet, N. (2004). Les grands branchipodes de Martinique.

Rogers, C. (1985). "Degradation of Caribbean and Western Atlantic coral reefs and decline of associated fisheries." Proc. 5th Intern. Coral Reef Congress **6**: 491-496.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique (2003). Vol III : Etat des lieux et diagnostic, Comité de Bassin: 76.

SIEE (1998). "Synthèse de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la Martinique. Volet III. zones humides d'eaux douces et d'eaux saumâtres." 47.

- Smith, A. H., C. Rogers, et al. (1996). "Status of Western Atlantic Coral reefs in the Lesser Antilles." Proc. 8th Intern. Coral Reef Congress **1**: 351-356.
- Soubeyran, Y. (2003). Evolution des populations de Tourterelles à queue carrée, *Zenaida aurita*, en Martinique, Antilles Françaises, de 1985 à 2000. Document de travail, ONCFS: 12.
- Sutty, L. (1984). Cents coquillages rares des Antilles.
- Sutty, L. (1990). Seashells of the Caribbean.
- Sutty, L. and R. Tucker Abbott (1998). Seashell Treasures of the Caribbean.
- Tayalay, G. (1995). Les colombidés terrestres de la forêt humide en Martinique., ONCFS: 26.
- Thibault, J.-C., I. Guyot, et al. (1988). Livre rouge des oiseaux menacés des régions françaises d'outre-mer : les oiseaux menacés de la Martinique et de la Guadeloupe.
- TRAFFIC (2003). *Strombus gigas*, TRAFFIC: 56.
- UICN (2000). Lignes directrices de l'UICN pour la prévention de la perte de diversité biologique causée par des espèces exotiques envahissantes.: 22.
- UNESCO (1973). Classification internationale et cartographie de la végétation. Paris.
- Vacelet, J. (1984). Etude préliminaire des Spongiaires de Martinique., Rapport de la mission Corantilles 2: 5.
- Villiers, A. (1980). "Coléoptères Cerambycidae des Antilles françaises. III Laminae." Annls. Soc. ent. Fr. **16**(4): 541-598.

Table des illustrations

<i>Tableau 3 : diversité spécifique (hors espèces introduites) et endémisme stricte de la France métropolitaine et des DOM.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 4 : Nombre total d'espèces, niveau d'endémisme et espèces introduites à la Martinique (entre parenthèse, le taux par rapport au total des espèces).....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 5 : les espèces endémiques (hors insectes, crustacés, gastéropodes).....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 6 : les mammifères terrestres et aériens de la Martinique.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 7 : les mammifères marins de la Martinique (Jeremie 2003).....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 8 : les reptiles terrestres de la Martinique, d'après Breuil, 2003.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 9 : les tortues marines des Antilles françaises.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 10 : les amphibiens présents à la Martinique.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 11 : Endémisme aviaire (Bon Saint Côme and Le Dru 1994).....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 12 : les espèces de vertébrés disparus de la Martinique. http://www.redlist.org/.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 13 : Les espèces menacées d'après l'IUCN (IUCN 2003). http://www.redlist.org/.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 14 : répartition du territoire départemental, source DAF, Service de la Statistique Agricole.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 15 : répartition de la SAU, source DAF, Service de la Statistique Agricole.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 16 : évolution du cheptel en milliers de tête, sources DAF, Service de la statistique agricole.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 17 : essences arborées à conserver lors des aménagements forestiers, ONF.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 18 : Etat de conservation des îlets de la Martinique (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres 2000).....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 19 : espèces introduites, tableau quantitatif.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 20 : les espèces introduites à la Martinique.....</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 21 : les espèces martiniquaises concernées par la CITES transcrite en droit européen.....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 22 : les chauves-souris protégées à la Martinique.....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 23 : les amphibiens protégés à la Martinique.....</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 24 : les oiseaux protégés à la Martinique.....</i>	<i>57</i>
<i>Tableau 25 : les reptiles terrestres protégés à la Martinique.....</i>	<i>57</i>
<i>Tableau 26 : les reptiles marins protégés à la Martinique.....</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 27 : les espèces protégées par l'arrêté du 15 mai 1986.....</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 28 : les espèces gibiers de la Martinique fixée par l'arrêté ministériel du 17 février 1989.....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 29 : les Arrêtés de Protection de Biotope à la Martinique.....</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 30 : Les sites classés et les sites inscrits à la Martinique.....</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 31 : Les sites du Conservatoire de Littoral.....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 32 : les cantonnements de pêche à la Martinique.....</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 33 : les ZNIEFF à la Martinique.....</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 34 : les forêts soumises au régime forestier à la Martinique, source DIREN 2004.....</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 35 : les réserves de chasse de la Martinique.....</i>	<i>66</i>

Table des cartes

<i>Carte 1 : Carte de pluviométrie.....</i>	<i>3</i>
<i>Carte 2 : Les habitats de la Martinique, adaptée de Fiard.....</i>	<i>4</i>
<i>Carte 3 : La sole agricole, source DAF, 2001</i>	<i>30</i>
<i>Carte 4 : les pôles touristiques de la Martinique, source Schéma d'aménagement et de Développement, Conseil Général.....</i>	<i>34</i>
<i>Carte 5 : les espaces protégés de la Martinique, source DIREN, 2004</i>	<i>61</i>
<i>Carte 6 : les réserves de chasse et les cantonnements de pêche à la Martinique, cartographie DIREN.....</i>	<i>67</i>
<i>Carte 7 : zonage du Parc Naturel Régional de la Martinique, source PNRM.....</i>	<i>71</i>

Table des abréviations

- ◆ AMEPAS : Association pour la Mémoire et le Patrimoine de Sainte Anne
- ◆ ASFA : Association pour la Sauvegarde de la Faune Sauvage
- ◆ CAD : Contrat d'Agriculture Durable
- ◆ CBPA : Conservatoire Botanique des Petites Antilles
- ◆ CDCFS : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ◆ CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- ◆ CG : Conseil Général
- ◆ CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
- ◆ CR : Conseil Régional
- ◆ CSRPN : Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature
- ◆ DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
- ◆ DDE : Direction Départementale de l'Equipement
- ◆ DIREN : DIrection Régionale de l'ENvironnement
- ◆ DNP : Direction de la Nature et des Paysages
- ◆ DSV : Direction des Services Vétérinaires
- ◆ ECCEA : Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness
- ◆ FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
- ◆ INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
- ◆ MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- ◆ MISEE : Mission InterService de l'Eau Elargie
- ◆ MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
- ◆ OMMM : Observatoire du Milieu Marin Martiniquais
- ◆ ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ◆ ONF : Office National des Forêts
- ◆ ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses Habitats
- ◆ PLU : Plan Local d'Urbanisme
- ◆ PNRM : Parc Naturel Régional de la Martinique
- ◆ SAU : Surface Agricole Utile
- ◆ SAFER : Société d'Aménagement Foncier et Rural
- ◆ SAR : Schéma d'Aménagement Régional
- ◆ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ◆ SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- ◆ SEPANMAR : Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique
- ◆ SGGB : Société des Galeries de Géologie et de Botanique
- ◆ SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- ◆ SFO : Société Française d'Odonatologie
- ◆ SPV : Service de Protection des Végétaux
- ◆ UAG : Université des Antilles et de la Guyane
- ◆ UICN : Union Mondiale pour la Nature
- ◆ ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Floristique et Faunistique

Adresses

Administrations et établissements publics cités dans le document :

- **Préfecture de la Martinique**, 82 rue Victor Sévère 97262 Fort de France cedex
- **Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA)**, Centre d'affaires Californie 2, Immeuble Synergie 97232 Lamentin
- **Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique (DAF)**, Jardin Desclieux BP 642 97262 Fort de France Cedex
- **Direction Régionale et Départementale des Affaires Maritimes (DAFMAR)**, Boulevard Chevalier Sainte-Marthe - BP 620 97200 Fort de France Cedex
- **Direction Départementale de l'Équipement (DDE)**, Résidence Beaupré Pointe de Jaham BP 7212 97233 Schoelcher
- **Direction Régionale de l'Environnement Martinique (DIREN)**, Immeuble Massal 4 Bd de Verdun 97200 Fort de France
- **Délégation Régionale au Tourisme (DRT)**, 41 rue Gabriel Péri 97200 Fort de France
- **Direction des Services Vétérinaires (DSV)**, Parc Naturel régional de Tivoli BP 671 97262 Fort de France cedex
- **Conservatoire national de l'Espace Lacustre et des Rivages Lacustres (CELRL)**, 7 Avenue Condorcet 97200 Fort de France
- **Office National des Forêts (ONF)**, 3,500 km route de Moutte BP 578 97200 Fort de France
- **Institut Français de Recherche en Mer (IFREMER)**, Pointe Fort 97231 Le Robert
- **Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)**, 25 rue Cuvier 75005 Paris
- **Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**, Service Départemental de la Martinique, DAF - Jardin Desclieux - 97200 Fort de France
- **Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**, Délégation Régionale Outre-Mer, quartier Simarouba CV 17 1.2 D 97310 Kourou
- **Université des Antilles et de la Guyane Martinique (UAG)**, Géode BP 7207 97275 Schoelcher

Collectivités citées dans le document :

- **Conseil Général de la Martinique**, Hôtel du Département 20 Avenue des Caraïbes 97200 Fort de France
- **Conseil Régional de Martinique**, Hôtel de Région Plateau Roy Cluny - Rue Gaston Deferre 97200 Fort de France
- **Conseil Général, Direction de l'Aménagement, de l'Economie et du Tourisme (DAET)**, Immeuble Delgres, les Hauts de Dillon, Bât B, 4ème étage 97200 Fort de France
- **Société d'Aménagement Foncier et Rural (SAFER)**, Quartier La Maugée 97232 Le Lamentin
- **Communauté Agglomération Centre de la Martinique (CACEM)**, Immeuble La Verrière - Avenue Arawaks BP 407 97204 Fort de France cedex
- **Communauté de Communes de l'Espace Sud**, Lotissement Frangipanier 97228 Sainte Luce
- **Communauté des Communes du Nord de la Martinique (CCNM)**, 39 lotissement Sainte Marie 97225 Le Marigot
- **Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM)**, B.P.437 Domaine de Tivoli 97200 Fort de France

Associations citées dans le document :

- **Association Martiniquaise des Accompagnateurs en Montagne**, 18 résidence entre ciel et mer 97233 Schoelcher
- **Association Mémoire Patrimoine de l'Anses des salines (AMEPAS)**, Grande Anse - Les Salines 97227 Sainte Anne
- **Association Ornithologique de la Martinique (AOMA)**, Pointe Fort 97231 Le Robert
- **Association de Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais (ASSAUPAMAR)**, Immeuble Canavalia Résidence du Square - Place d'Armes 97200 Fort de France
- **Bureau de la Randonnée Pédestre (BRP)**, rue Victor Hugo 97250 Saint Pierre
- **Fédération départementale des chasseurs**, Rue Carlos Finlay 97200 Fort de France
- **Observatoire de Milieu Marin Martiniquais (OMMM)**, 7 Avenue Condorcet 97200 Fort de France
- **Association Pour Une Martinique Autrement (PUMA)**, Morne coco 97224 Ducos
- **Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Martinique (SEPANMAR)**
- **Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFPEPM)**, Le Bourg Mairie 19430 Sexcles
- **Société des Galeries de Géologie et de Botanique (SGGB)**, Parc Floral et culturel - BP 4030 97254 Fort de France Cedex